

Enquête sur le développement durable, les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres

Rapport d'enquête

Édition 2025



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03969-8 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Mai 2026

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par :
Avec la collaboration de :

Sophie Brehain, chargée de projet
Catherine Houle, chargée d'enquête
Steeve Tremblay, coordonnateur
David Bélanger, technicien
Denis Bourgelas, intervieweur principal
Nathalie Forgues, responsable des activités
du personnel intervieweur
Marianne Sobraquès, responsable de la qualité
des activités de collecte et de la formation
Michelle Cloutier et Manon Laliberté,
agentes de bureau
Anne-Marie Beaudoin, Steven Shallow,
Gabriel Fortier, Brigitte Hammond, Fabienne Torcol,
Jennifer Michaud, Laurence Chamard,
Debbie Ayotte et Brian Ross, intervieweurs
et intervieweuses
Marilène Courteau, statisticienne
Luc Belleau, chef d'équipe
Direction de la diffusion et des communications

Révision linguistique et édition :

Direction des statistiques sectorielles
et du développement durable :

Photos en couverture :

Pour tout renseignement concernant
le contenu de ce document :

Patrick Monsengo, directeur
Natee Meepian et namtipStudio (Shutterstock);
Storyblocks

Direction des statistiques sectorielles et
du développement durable

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, Édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, 156 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2025.pdf].

Abréviations

CV	Coefficient de variation	RE	Registre des entreprises
F	Trop peu fiable pour être publié	SCIAN	Système de classification des industries d'Amérique du Nord
GES	Gaz à effet de serre	TP	Technologie propre
IC	Intervalle de confiance		

Remerciements

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Table des matières

Introduction	6
Faits saillants	7
Objectifs de l'enquête	12
Questionnaire	15
Mesure des cibles	18
Méthodologie en bref	23
Collecte et traitement des données	25
Résultats de l'enquête	26
1 Suivi des cibles	28
1.1 Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable	29
1.2 Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres	37
1.3 Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	41
2 Démarche de développement durable	42
3 Pratiques d'affaires écoresponsables en place	49
4 Économie circulaire	73
5 Utilisation des technologies propres	81
6 Compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres	96
7 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte	105
Commentaires, constats et recommandations	108
Conclusion	111
Annexe 1 – Tableaux de résultats	112
Annexe 2 – Classification des commentaires écrits	113
Annexe 3 – Méthodologie	114
Annexe 4 – Glossaire	130
Annexe 5 – Questionnaire	131

Introduction

La troisième édition de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* a été menée par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Le présent rapport fait état du déroulement de l'enquête ainsi que des résultats obtenus pour les années de référence 2025 (section sur le développement durable) et 2024 (sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables, l'économie circulaire et les technologies propres), et pour les 12 mois suivant l'administration du questionnaire (section sur les compétences). En 2025, le questionnaire a été enrichi d'une section sur les compétences en lien avec les pratiques d'affaires, les technologies propres et la démarche de développement durable. Des sous-questions supplémentaires concernant les matières résiduelles, la gestion de l'énergie et la biodiversité ont également été ajoutées à la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables.

Pour consulter les rapports des éditions précédentes, veuillez vous référer au [site Web de l'Institut](#).

Faits saillants



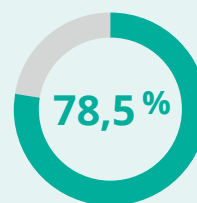
Population à l'étude

Entreprises employant **cinq personnes ou plus** et travaillant au Québec dans l'un des secteurs d'activité visés par l'enquête (SCIAN 11, 21, 23, 31 à 33, 41, 44-45, 48-49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 71, 72, 811)

Échantillon

7 000
entreprises

**Taux de
réponse obtenu**
(pondéré)



Résultats

Résultats principaux

- Proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable (selon trois critères) en 2025 : **4,9 %**, une baisse par rapport à 2023.
- Proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'affaires écoresponsable en place ou ayant utilisé au moins une technologie propre en 2024 : **93,8 %**, une hausse par rapport à 2022.
- Proportion d'entreprises ayant utilisé au moins une technologie propre en 2024 : **60,1 %**, une baisse par rapport à 2022.
- Proportion d'entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables en lien avec la lutte contre les changements climatiques (gestion de l'énergie, réduction des émissions de GES, résilience climatique) en place en 2024 : **32,3 %**, une baisse par rapport à 2022.
- Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables en 2024 : **15,1 %**, stable par rapport à 2022.
- Proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'économie circulaire en place en 2024 : **78,6 %**, une baisse par rapport à 2022.
 - Lorsqu'on exclut le recyclage et le compostage, la proportion d'entreprises ayant au moins une pratique d'économie circulaire en place en 2024 a baissé pour atteindre **49,6 %**.

Résultats détaillés

Variation par rapport aux données 2022 ou 2023 (lorsque statistiquement significative)

Développement durable en 2025

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable (selon les trois critères du scénario de base) en 2025 : **4,9 %**, une baisse de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2023 (7,5 %).



Pour que la démarche de développement durable soit considérée comme valide, les trois critères suivants doivent être respectés :

► Premier critère : un engagement formel

La proportion d'entreprises de cinq personnes et plus engagées formellement dans une démarche de développement durable (engagement formalisé par la présence d'un document valide) est de **11,3 %**.



► Deuxième critère : la reddition de comptes

L'ajout de ce deuxième critère fait diminuer de moitié la proportion d'entreprises engagées dans une démarche valide de développement durable, qui atteint alors **5,6 %**.



► Troisième critère : présence des trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale)

L'ajout de ce troisième critère fait baisser la proportion d'entreprises engagées dans une démarche valide de développement durable, proportion qui atteint alors les **4,9 %**.



La baisse de la proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable entre 2023 et 2025 s'explique principalement par la baisse de la proportion d'entreprises remplissant le premier critère.

C'est principalement chez les entreprises employant moins de 250 personnes que la baisse de la proportion d'entreprises engagées dans une démarche formelle de développement durable selon les trois critères mentionnés plus haut est observée (6,9 % en 2023 c. 4,5 % en 2025); chez les plus grandes entreprises, la proportion n'a pas varié (31,3 % en 2025). Ainsi, plus une entreprise est grande, plus elle est susceptible d'être engagée dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, en 2025, **59,0 %** des entreprises qui se disent engagées formellement dans une démarche de développement durable (premier critère) se sont fixé des **objectifs d'amélioration** de leur performance au regard du développement durable.



Le **bénéfice** le plus souvent cité en lien avec l'engagement des entreprises dans une démarche de développement durable est le « Reflet d'une image plus positive de l'organisation » : **69,9 %** des entreprises.

Pratiques d'affaires écoresponsables en place en 2024

Environ **92,6 %** des entreprises déclarent avoir en place **au moins une** pratique d'affaires écoresponsable en 2024.



Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Elles visent les mêmes objectifs que ceux d'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas un encadrement formel. Elles peuvent être de nature ponctuelle et ne concerner qu'une partie de l'entreprise.

Le **secteur d'activité** influence peu la proportion d'entreprises déclarant utiliser au moins une pratique d'affaires écoresponsable.

Généralement, plus la **taille** de l'entreprise est importante ou plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déployé des pratiques d'affaires écoresponsables est élevée.

La proportion des entreprises ayant recours à des pratiques d'affaires écoresponsables **environnementales** est plus élevée que celle des entreprises utilisant des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou sociales : **85,3 %** contre **60,1 %** et **77,2 %** respectivement.

Les pratiques d'affaires écoresponsables **les plus répandues**, peu importe la taille de l'entreprise, sont :

- la gestion des matières résiduelles (**78,5 %**) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (**51,4 %**) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (**51,1 %**) ;
- le fait de diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services (**43,2 %**).

Pratiques d'affaires écoresponsables visant à améliorer la gestion des matières résiduelles

Environ **78,5 %** des entreprises déclarent avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion des matières résiduelles. Parmi celles-ci :

- **90,0 %** trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique ;
- **23,0 %** trient leurs matières organiques.



Pratiques d'affaires écoresponsables visant à améliorer la gestion de l'énergie

Environ **23 %** des entreprises déclarent avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie. Parmi celles-ci :

- **33,1 %** disposent d'un bilan sur leur consommation d'énergie ;
- **26,4 %** ont un plan de réduction de leur consommation d'énergie ou d'amélioration de leur efficacité énergétique ;
- **10,4 %** ont installé sur leur site de l'équipement de production d'énergie renouvelable.



Pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Environ **9 %** des entreprises déclarent avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Parmi celles-ci :

- **60,6 %** implantent des mesures de verdissement ;
- **53,0 %** protègent ou restaurent des milieux naturels sans y être contraints par une loi ou un règlement.



Économie circulaire en 2024

Proportion d'entreprises ayant **au moins une pratique d'économie circulaire** en place en 2024 : **78,6 %**.

La pratique la plus populaire est le **recyclage** (52,3 %), à égalité avec l'**entretien et la réparation** (52,3 %).

Technologies propres utilisées en 2024

Plus de six entreprises sur dix ont déclaré **utiliser des technologies propres** : **60,1 %**.

Les technologies propres liées à la **gestion des matières résiduelles** sont les plus couramment utilisées, soit par **43,3 %** des entreprises.

Si l'on exclut les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles, la proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres a diminué, pour s'établir à **41,7 %**.

Généralement, plus la **taille** de l'entreprise est importante ou plus le **chiffre d'affaires** est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant utilisé des technologies propres est élevée.



Lutte contre les changements climatiques en 2024

Environ **32,3 %** des entreprises ont déclaré avoir en place des **pratiques d'affaires écoresponsables** visant la lutte contre les changements climatiques.

Quelques **28,7 %** des entreprises ont mentionné avoir utilisé des **technologies propres** liées à la lutte contre les changements climatiques en 2024.



Compétences en développement durable, pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres

Environ **6,6 %** des entreprises ont déclaré **avoir embauché** du personnel ou des ressources externes qui possédaient de telles compétences en 2024. Parmi celles-ci :

- **37,6 %** de ces entreprises ont engagé du personnel pour remplir des tâches de production, de maintenance ou de gestion technique ;
- **34,5 %** de ces entreprises ont engagé du personnel pour remplir des tâches du personnel de direction ou de l'administration générale.

Environ **43,6 %** des entreprises ont l'intention d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable, ou d'améliorer celles en place, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois. Parmi celles-ci :

- le **développement des compétences** dans ces domaines est jugé *absolument prioritaire* ou *assez prioritaire* par plus de **60 %** des entreprises pour les tâches de la direction et de l'administration générale, ainsi que pour les achats et l'approvisionnement.
- **39,5 %** des entreprises ont l'intention de proposer des **formations** à leur personnel.
 - Parmi celles-ci, **12,4 %** ont déjà une idée du type de formation envisagé. De ce pourcentage, **88,2 %** entendent proposer une **formation à l'interne**.

Objectifs de l'enquête

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres permet d'obtenir des données statistiquement fiables afin d'alimenter et d'orienter les réflexions et actions sur l'intégration du développement durable, des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres au sein des entreprises québécoises. De plus, les résultats permettent au MELCCFP et au MEIE de suivre des stratégies, des mesures ou des plans.

Développement durable

Les résultats de l'enquête aident le MELCCFP à mesurer l'atteinte de l'objectif 1.1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028¹, qui s'intitule « Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables », et plus particulièrement le sous-objectif 1.1.1, « Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable ».

Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres

Le MELCCFP et le MEIE désirent connaître la mise en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables et d'économie circulaire, en relation avec plusieurs mesures gouvernementales.

En effet, les pratiques d'affaires écoresponsables sont au cœur du sous-objectif « Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

L'enquête permet également de suivre les objectifs du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP)² du MEIE, bien qu'il soit terminé. Ce plan d'action s'appuyait sur :

- l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises de tous les secteurs d'activité ;
- la croissance de l'industrie des technologies propres par l'innovation et la commercialisation ;
- la mise en place d'un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres.

Plus particulièrement, l'enquête permet de suivre l'objectif stratégique « Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres ». Une analyse complémentaire a été effectuée afin de distinguer les entreprises qui ont en place des pratiques d'affaires écoresponsables de nature économique ou environnementale.

1. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2023). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], Québec, 128 p. [cdn-content.quebec.ca/cdn-content/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf] (Consulté le 28 juillet 2025).

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). *Plan d'action 2018-2023 pour la croissance et les technologies propres. Vers une économie plus verte et prospère*, [En ligne], 51 p. [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3533393] (Consulté le 28 juillet 2025).

La proportion d'entreprises qui ont mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables est également estimée dans cette enquête. Il s'agit d'un indicateur de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028³ (1.1.2, « Accélérer le développement de l'économie circulaire »), dont le principal livrable est d'établir une feuille de route gouvernementale pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec. Celle-ci a été adoptée par le Conseil des ministres en 2024.

Les résultats sur l'économie circulaire renseignent le MELCCFP et le MEIE sur l'adoption de pratiques d'affaires circulaires par les entreprises et témoignent de l'efficacité des politiques publiques et des programmes de soutien offerts aux entreprises pour accélérer la circularisation de l'économie.

Lutte contre les changements climatiques

Les pratiques d'affaires écoresponsables concernant la lutte contre les changements climatiques pourront contribuer au suivi du Plan pour une économie verte du MELCCFP.

Gestion des matières résiduelles

Les résultats permettent de documenter l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables en matière de gestion des matières résiduelles au sein des entreprises et contribuent au suivi de l'atteinte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

En outre, les résultats permettent d'apprécier différemment le suivi de diverses mesures s'appliquant à la gestion des matières résiduelles, tout en offrant une complémentarité en ce qui concerne leur avancement.

Gestion de l'énergie

Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) planifie les approvisionnements énergétiques du Québec pour une période de 25 ans, avec une révision chaque 6 ans, en fonction de la demande énergétique anticipée. Les pratiques d'affaires écoresponsables en gestion de l'énergie permettent de diminuer la pression sur la demande énergétique, et donc le besoin en approvisionnement énergétique. Les résultats sur les pratiques de gestion de l'énergie renseignent le MEIE sur leur adoption et sur leur incidence sur la trajectoire de demande énergétique, en vue des révisions périodiques du PGIRE.

3. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2023). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, [En ligne], Québec, 128 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf] (Consulté le 28 juillet 2025).

Par ailleurs, plusieurs mesures du Plan pour une économie verte et de ses plans de mise en œuvre annuels visent à réduire la consommation énergétique des différents secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les entreprises, notamment dans le secteur des bâtiments. Une meilleure connaissance des pratiques d'affaires des entreprises en lien avec la gestion de leur énergie et des ressources consacrées à cette discipline permettra d'orienter les politiques publiques mises de l'avant par le MELCCFP. L'enquête pourra aussi témoigner de l'efficacité de ces mesures.

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Les pratiques d'affaires écoresponsables en lien avec la préservation de la biodiversité pourront contribuer au Plan nature 2030. Le Plan nature 2030 est la stratégie du gouvernement pour lutter contre la perte de biodiversité d'ici 2030. Il est accompagné d'un plan d'action 2024-2028, dont la cible 10 est « Aider les entreprises et les investisseurs à agir en faveur de la biodiversité ».

Économie verte

L'enquête permettra également de mettre à jour plusieurs indicateurs du [Tableau de bord pour une économie verte](#) et la [Vitrine statistique sur le développement durable](#), qui sont diffusés sur le site Web de l'ISQ. Les indicateurs qu'on y trouve concernent les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres, ainsi que le personnel ayant des compétences vertes.

Questionnaire

Le questionnaire a été conçu en collaboration avec le MEIE et le MELCCFP. Il est inspiré de plusieurs enquêtes portant sur le développement durable en entreprise et dans l'administration publique (organismes municipaux, organismes scolaires, établissements du réseau de la santé et des services sociaux).

Le questionnaire est également inspiré de la norme BNQ 21000, qui est un cadre de référence du Bureau de normalisation du Québec pour intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion des entreprises. Cette norme a pour but notamment de guider et d'outiller les organisations dans l'adoption progressive de pratiques de gestion durable⁴. Elle a été utilisée entre autres pour définir les pratiques écoresponsables et leur niveau de maturité.

Enfin, le questionnaire s'appuie sur les définitions et la taxonomie des technologies propres élaborées par Statistique Canada et Ressources naturelles Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêche et Océans Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada⁵.

Plusieurs sections composent le questionnaire, qui compte 23 questions, dont trois sur les caractéristiques de l'entreprise :

1. Pratiques écoresponsables (cinq questions) :
 1. Les pratiques écoresponsables à caractère économique
 2. Les pratiques écoresponsables à caractère social
 3. Les pratiques écoresponsables à caractère environnemental
 4. Les pratiques écoresponsables sur l'économie circulaire
 5. Les raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables
2. Technologies propres (une question)
3. Démarche de développement durable (sept questions)
4. Compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres (5 questions)
5. Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte (une question)

Les définitions de « développement durable », de « pratique écoresponsable » et de « technologie propre » sont insérées dans le questionnaire aux sections visées. Cette aide est précieuse pour la personne répondante, qui doit distinguer les trois concepts tout au long du questionnaire.

4. BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (2011), *BNQ 21000*, [En ligne]. [www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html] (Consulté le 1^{er} novembre 2023).

5. STATISTIQUE CANADA (2019), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique*, 2012 et 2017, [En ligne], produit n° 16-511-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 19 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/16-511-x/16-511-x2019001-fra.pdf?st=uA_Awb2g].

Les technologies propres (TP) ont une portée plus concrète, car il s'agit d'équipement, de produits, de services ou de procédés servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Elles peuvent également servir à économiser les ressources naturelles ou à porter moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie sur le marché. Les TP constituent souvent un moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Les concepts de « développement durable » et de « pratique d'affaires écoresponsable » ont les caractéristiques suivantes.

Tableau 1

Caractéristiques d'une démarche de développement durable et d'une pratique d'affaires écoresponsable

	Démarche de développement durable	Pratique d'affaires écoresponsable
Quoi	Démarche structurante, philosophie de gestion	Projet à portée limitée
Objectifs	Intégrer l'amélioration de l'incidence sociale ET la réduction des répercussions sur l'environnement dans les décisions d'affaires de l'entreprise	Améliorer l'incidence sociale ET/OU réduire les répercussions sur l'environnement de l'entreprise ET/OU favoriser une viabilité économique durable et responsable de l'entreprise
Engagement	Par la haute direction	Peu importe par qui est porté le projet
	Concerne l'ensemble de l'entreprise	Concerne l'ensemble de l'entreprise OU un de ses départements
	Formalisée dans un document officiel de l'entreprise	N'a pas besoin d'être formalisée
Suivi des résultats	Obligatoire	Pas obligatoire
Amélioration continue	Oui	Pas nécessaire

Source : Institut de la statistique du Québec

Le questionnaire a été traduit en anglais et expédié aux participantes et participants anglophones qui en avaient fait la demande en cours de collecte.

Quelques changements ont été effectués lors de l'édition 2025 de l'enquête. Voici les principaux :

- La section sur la démarche de développement durable a été déplacée après les sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres ;
- Des sous-questions ont été ajoutées aux pratiques d'affaires écoresponsables pour approfondir la connaissance en lien avec la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'énergie et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- La présentation de la question sur les pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire a été remaniée ;
- Une sous question sur le suivi de la démarche de développement durable a été ajoutée ;

- Une sous question sur la communication du suivi de la démarche de développement durable a été ajoutée ;
- Une sous question sur les objectifs d'amélioration de la démarche de développement durable a été ajoutée ;
- La réponse « Télétravail » à la question sur les pratiques d'affaires écoresponsables de réduction de GES a été retirée⁶ ;
- Une nouvelle section sur les compétences a été ajoutée ;
- La question initialement sur le Fonds Écoleader a été bonifiée pour tenir compte d'un plus grand nombre de programmes de soutien aux entreprises dans leur transition verte ;
- Les questions sur la COVID-19 ont été retirées ;
- Plusieurs exemples ont été ajoutés un peu partout dans le questionnaire.

En général, à l'exception du retrait du télétravail comme mesure de réduction des GES, ces modifications n'ont pas d'incidence importante sur la comparabilité des résultats principaux avec ceux des éditions précédentes de l'enquête. Dans quelques cas, un traitement particulier a été effectué pour assurer la comparabilité entre les éditions de l'enquête.

Deux versions du questionnaire

En plus des modifications mentionnées plus haut, une version légèrement différente du questionnaire a été administrée à 2 000 entreprises sélectionnées parmi l'échantillon total de 7 000 entreprises.

Les changements concernent les questions relatives :

- aux pratiques d'affaires écoresponsables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités de l'entreprise (atténuation) ;
- aux pratiques d'affaires écoresponsables visant l'adaptation aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique).

Pour ces 2 000 entreprises, la question principale a simplement été enlevée dans le questionnaire Web⁷, seules les sous-questions s'affichaient. L'objectif de cet exercice était de voir si la lecture des sous-questions influençait ou non la réponse à la question principale.

Pour ces deux questions, les résultats qui ont été utilisés dans ce rapport sont ceux des entreprises qui ont reçu les mêmes questions que dans les éditions précédentes de l'enquête, soit 5 000 entreprises. La comparabilité dans le temps a ainsi été assurée.

6. En effet, le télétravail est devenu une pratique courante depuis quelques années et a souvent pour objectif de permettre au personnel une meilleure conciliation travail-vie personnelle, plutôt que d'éviter l'émission de GES. Ce retrait pourrait avoir des répercussions sur les résultats.

7. Le questionnaire en version PDF qui a été envoyé à toutes les entreprises répondantes ayant fourni une adresse courriel comportait une note à l'effet que certaines entreprises n'avaient pas à répondre à la question principale. Il se peut que la lecture préalable de ce questionnaire PDF ait affecté les réponses Web des 2 000 entreprises à qui les questions principales n'étaient pas posées en version électronique.

Mesure des cibles

Cible concernant le développement durable

Trois indicateurs et cibles sont retenus dans le cadre de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et concourent à l'orientation 1 – « Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable ». Ces indicateurs portent notamment sur les sous-objectifs 1.1.1 (Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable) et sur le sous-objectif 1.2.2 (Faciliter le placement de travailleurs possédant des compétences vertes).

Tableau 2

Indicateurs de cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Indicateur	Cible
Proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable	8 % des petites entreprises (5 à 99 personnes) en 2028 35 % des moyennes et grandes entreprises (100 personnes et plus) en 2028
Proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus qui mettent en œuvre une pratique d'affaires écoresponsable prioritaire	+ 15 % en 2028 par rapport à 2022 ¹
Proportion des entreprises employant 5 personnes et plus mentionnant le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables	19 % en 2028

1. Augmentation de 15 % par rapport à 2022 pour chaque pratique d'affaires écoresponsable prioritaire (approvisionnement écoresponsable, économie circulaire, égalité et diversité de la main-d'œuvre, gestion de l'eau, réduction des gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, gestion des émissions atmosphériques et préservation de la biodiversité et ressources naturelles).

Source : MELCCFP

Pour la cible sur les entreprises qui sont engagées dans une démarche valide de développement durable, la proportion d'entreprises situées au Québec qui sont engagées dans une telle démarche en 2025 est mesurée dans l'enquête.

Les entreprises doivent respecter trois critères pour que leur démarche de développement durable soit jugée **valide**. Le choix de ces critères repose sur la définition d'une démarche de développement durable proposée par le Comité interministériel de développement durable (CIDD). La traduction des critères en question est inspirée de sondages effectués par d'autres organisations publiques, afin d'assurer l'uniformité des résultats^{8,9}.

Selon le CIDD, « Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- s'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes ;
- mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus public de reddition de comptes ».

► **Critère 1 : Engagement formel dans une démarche de développement durable**

L'engagement doit être formalisé dans un document de l'entreprise consacré ou non au développement durable. Cela rend la démarche de l'entreprise officielle.

Les questions 10 et 11 du questionnaire permettent de vérifier si l'engagement est formel. Seules les entreprises ayant identifié un document valable à la question 11 se qualifient pour ce critère. Les « autres » documents proposés par les entreprises ont été analysés au cas par cas afin de décider s'ils étaient valables ou non.

Question 10

Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaire de l'entreprise (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, cadre de performance ESG (environnement, société et gouvernance)), sur son site Web, etc.

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

Question 11

[si oui], Dans quel(s) type(s) de document(s) ou sur quel(s) type(s) de support(s) avez-vous officialisé votre engagement dans une démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- *Politique de l'entreprise*
- *Stratégie de l'entreprise*

8. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2019), *Portrait national des démarches de développement durable des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux*, [En ligne], 23 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002441/?&date=DESC&annee=2019&critere=annee]. (Consulté le 27 janvier 2021).

9. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (2019), *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux – Rapport du sondage de 2018* (2019), [En ligne], 59 p. [www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/developpement-durable/]. (Consulté le 27 janvier 2021).

- *Modèle d'affaires de l'entreprise*
- *Vision de l'entreprise*
- *Mission de l'entreprise*
- *Site Web de l'entreprise*
- *Politique en développement durable*
- *Stratégie de développement durable*
- *Plan d'action de développement durable*
- *Charte ou déclaration de principes de développement durable*
- *Cadre de gestion du développement durable*
- *Autre, précisez : _____*

► **Critère 2 : Reddition de comptes**

La démarche de développement durable doit être menée dans un contexte d'amélioration continue et faire l'objet d'une **reddition de comptes**. La question 13 permet de vérifier si ce critère est respecté.

Question 13

Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ? Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de suivi ou de reddition de comptes.

► **Critère 3 : Prise en compte des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale**

Les pratiques d'affaires écoresponsables ont été classées selon les trois dimensions du développement durable, en suivant la norme BNQ 21000. Pour que ce critère soit considéré comme respecté, l'entreprise doit indiquer au moins une pratique dans chaque dimension.

Pour la deuxième cible, soit « la proportion d'entreprises qui ont en place une pratique d'affaires écoresponsable prioritaire », le pourcentage d'adoption de la pratique d'affaires écoresponsables ou circulaires pour l'année de référence, soit 2024, est indiqué par les réponses aux questions 4, 5, 6 et 7 : *En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?*

Tableau 3

Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables par enjeux écoresponsables selon le BNQ 21000

Enjeu écoresponsable	Pratique d'affaires écoresponsable
Économique	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'investissement (investissement responsable)
	Intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'achat ou la sélection des fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
	Promouvoir les valeurs environnementales ou sociales dans le cadre des activités de marketing
	Diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services
Social	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts et les risques environnementaux ou sociaux courus par l'entreprise ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux
	Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté
	Améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail
	Favoriser l'égalité et la diversité au sein du personnel et de la direction
	Favoriser la bonne santé du personnel
Environnemental	Favoriser le bien-être et le développement du personnel
	Promouvoir la culture
	Améliorer la gestion des matières résiduelles
	Améliorer la gestion de l'énergie
	Améliorer la gestion de l'eau
	Gérer les émissions atmosphériques
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités
S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	
Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées sont celles qui montrent que l'entreprise fait un effort supplémentaire en ce qui concerne le développement durable. Par conséquent, la simple conformité aux lois et règlements en vigueur n'est pas suffisante pour se qualifier. Une directive en informait les personnes répondantes.

Les exemples de pratiques d'affaires écoresponsables sont inspirés des niveaux de maturité du BNQ¹⁰. Seules les pratiques d'affaires écoresponsables mises en œuvre au Québec sont prises en compte. Les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024 le sont également.

Pour la troisième cible, soit « la proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables », la question 8 permettait de connaître la ou les raisons pour lesquelles aucune pratique écoresponsable n'était en place dans l'entreprise en 2024. Le manque de ressources compétentes constituait un choix de réponse.

Cible concernant les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres

Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres visait une augmentation de la proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres. Bien que le plan soit terminé, le MEIE continue de suivre l'évolution de cet indicateur afin de mieux accompagner les entreprises québécoises dans leur transition verte.

Les questions 4, 5, 6 et 9 ont été utilisées pour le calcul de la proportion d'entreprises qui se qualifient pour cet indicateur. Les entreprises devaient avoir coché au moins une pratique d'affaires écoresponsable économique, sociale ou environnementale valable (question 4, 5, 6) OU une technologie propre valable (question 9). Les réponses « autre » ont été analysées au cas par cas et, au besoin, reclassées. Il est à noter que les technologies propres permettent souvent la mise en œuvre de pratiques d'affaires écoresponsables.

Questions 4, 5 et 6¹¹

En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique*
- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social*
- *Liste des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental*

Question 9¹²

En 2024, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

Liste des thèmes pour lesquels l'entreprise utilise une technologie propre.

10. BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (2011), *BNQ 21000*, [En ligne]. [www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html]. (Consulté le 27 janvier 2021).

11. Voir la question complète à l'annexe 5.

12. *Idem.*

Méthodologie en bref

Population visée

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises qui employaient au moins cinq personnes au Québec en 2024, qui n'étaient pas fermées de façon définitive¹³ et qui évoluaient dans l'un des secteurs d'activité suivants :



Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN¹⁴ 11);



Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21);



Construction (SCIAN 23);



Fabrication (SCIAN 31 à 33);



Commerce de gros (SCIAN 41);



Commerce de détail (SCIAN 44-45);



Transport et entreposage (SCIAN 48-49);



Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51);



Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55);



Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53);



Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54);



Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56);



Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71);



Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72);



Réparation et entretien (SCIAN 811).

Les secteurs suivants sont exclus de l'enquête : services publics (SCIAN 22); services d'enseignement (SCIAN 61); soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62); autres services (sauf les administrations publiques) (SCIAN 81, mais comprend le secteur Réparation et entretien SCIAN 811); et administrations publiques (SCIAN 91).

13. Les entreprises qui sont fermées de façon temporaire (en raison d'une période creuse, d'une activité saisonnière, par exemple) sont admissibles à l'enquête

14. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Base de sondage

La base de sondage a été constituée à partir des données de la version de juin 2024 du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada.

En complément, un appariement avec une liste fournie par le MELCCFP¹⁵ a permis de repérer les entreprises qui sont considérées comme de « grands émetteurs de GES » dans la base de sondage. Les entreprises visées sont celles dont les établissements industriels déclarent des émissions annuelles égales ou supérieures à 25 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂). Cette démarche visait à identifier les entreprises ayant une incidence majeure sur l'environnement, afin de pouvoir tenir compte de leur statut particulier lors de l'élaboration du plan de sondage.

Plan de sondage

Le MELCCFP et le MEIE désiraient obtenir des renseignements fiables pour des regroupements de secteurs d'activité économique bien définis pour les besoins de l'enquête. La stratification a donc été faite selon douze regroupements de SCIAN ainsi qu'une strate « Grands émetteurs de GES » de façon à assurer une meilleure représentativité dans les estimations ainsi qu'à obtenir une bonne précision dans chacune de ces classes.

La taille initiale de l'échantillon a ainsi été fixée à 5000 entreprises.

Un suréchantillon de 2 000 entreprises a été ajouté afin de pouvoir tester une version différente de certaines questions (questions 6.7 et 6.8). Ces 2 000 unités supplémentaires ont été distribuées proportionnellement dans chacune des strates, à l'exception des strates recensées (l'ensemble des entreprises de ces strates fait partie de l'échantillon initial pour fins de comparaisons avec l'édition 2023). L'échantillon total pour l'enquête compte donc 7 000 entreprises.

Il est à noter que 42 % de l'échantillon était composé d'entreprises de moins de 10 employés et employées (2 946 entreprises).

15. Entreprises ayant des établissements identifiés comme de grands émetteurs pour l'année 2024 dans la liste publiée sur le site Web du MELCCFP en date du 1^{er} novembre 2024, « Émetteurs et participants inscrits au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du Québec ou visées par ce système et émetteurs et participants inscrits auprès des autres gouvernements participants » : www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/etablissements-SPEDE.xlsx (Consulté le 1^{er} novembre 2024).

Collecte et traitement des données

Collecte des données

Caractère obligatoire de l'enquête

Le statisticien en chef a statué que cette enquête devait avoir un caractère obligatoire.

Mode de collecte

Le mode de collecte prévu était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient utiliser le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI). Quelques personnes l'ont aussi fait par la poste ou par télécopieur.

Participation à l'enquête

Au total, 4 744 entreprises ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 78 % (comparativement 77 % en 2023), pour un taux de réponse attendu de 75 %.

Les questionnaires remplis sur le Web uniquement représentent 99 % des questionnaires remplis.

Traitement des données

Plusieurs traitements statistiques ont été appliqués aux données collectées : la validation, la pondération, le traitement pour la non-réponse, le calcul des estimations et de leurs mesures de précision, les tests d'association, les tests de comparaison et le traitement de la confidentialité (voir les annexes pour plus de détails).

Résultats de l'enquête

Dans l'analyse, lorsqu'on présente les résultats selon les secteurs d'activité visés par l'enquête, le numéro de la catégorie SCIAN est utilisé. Il fait référence aux secteurs ci-dessous.

Secteurs SCIAN



11: Agriculture, foresterie, pêche et chasse



21: Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz



23: Construction



31 à 33: Fabrication



41: Commerce de gros



44-45: Commerce de détail



48-49: Transport et entreposage



51: Industrie de l'information et industrie culturelle

Regroupés sous le libellé ;

« Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques »



52 et 55: Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises



53: Services immobiliers et services de location et de location à bail



54: Services professionnels, scientifiques et techniques



56: Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement



71: Arts, spectacles et loisirs



72: Services d'hébergement et de restauration



811: Réparation et entretien

Mises en garde

Bien que les graphiques présentés dans ce chapitre semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, **un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif**. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des **tests statistiques** basés notamment sur le coefficient de variation présenté à la section Méthodologie en annexe. Dans l'analyse qui suit, **seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés**.

Le lectorat trouvera à l'annexe 1 des tableaux contenant toutes les estimations issues de l'enquête, accompagnées de leur cote de fiabilité, de l'intervalle de confiance et du coefficient de variation.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, un astérisque « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

L'analyse qui suit ne présente qu'une partie des résultats de l'enquête.

1 Suivi des cibles

1.1 Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable

1.2 Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres

1.3 Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

1.1 Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable

Une démarche de développement durable se traduit par un engagement pris à un niveau hiérarchique élevé, qui vise une performance de l'entreprise non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et sur la communication. Elle s'applique à toutes les fonctions de l'entreprise.

Deux scénarios ont été élaborés afin de mesurer la proportion d'entreprises engagées dans une telle démarche, selon l'utilisation plus ou moins sévère des critères mentionnés dans la section sur la mesure des cibles.

Scénario de base

On nomme « scénario de base » le scénario qui respecte scrupuleusement les trois critères suivants :

- la formalité de la démarche ;
- l'existence d'un suivi de ses objectifs (reddition de compte) ;
- la prise en compte des trois dimensions du développement durable.

Selon ce scénario, 4,9 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont affirmé être engagées dans une démarche de développement durable. Cette proportion était de 7,5 % en 2023 et de 4,8 % en 2020. Le résultat de 2025 représente une diminution statistiquement significative par rapport à celui de 2023 et un retour au niveau de 2020. Ce recul par rapport aux résultats de 2023 est principalement dû aux entreprises comptant moins de 50 personnes ou à celles ayant un chiffre d'affaires de moins de 20 millions de dollars.

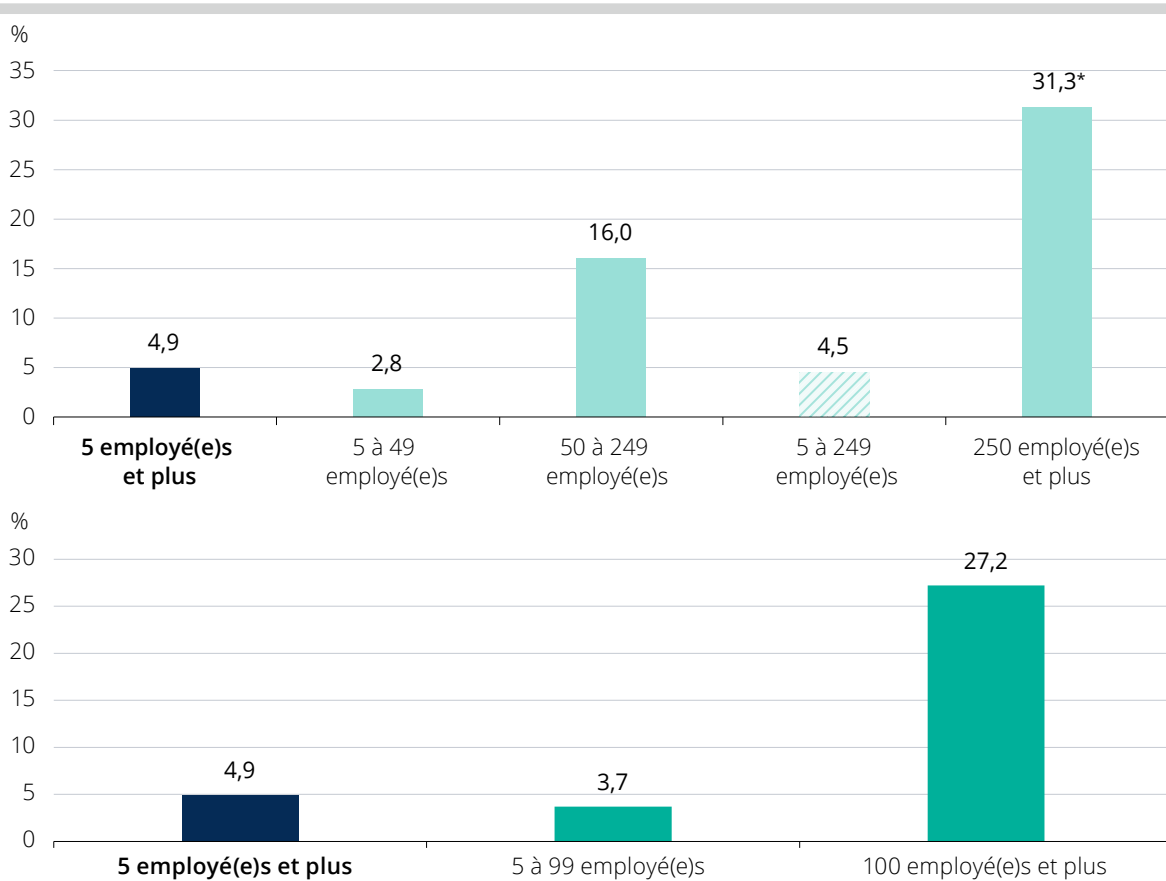
Comme lors des éditions précédentes de l'enquête, l'analyse montre que la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable en 2025 augmente avec la taille de l'entreprise ainsi qu'avec son chiffre d'affaires.

Ainsi, la proportion d'entreprises qui ont adopté une démarche de développement durable passe de 2,8 % chez celles qui emploient de 5 à 49 personnes (2,8 %) à 16,0 % chez les entreprises qui emploient de 50 à 249 personnes et à 31,3 %* chez les entreprises qui emploient plus de 250 personnes. Il existe également une différence statistiquement significative entre la proportion d'entreprises employant moins de 100 personnes (3,7 %) et celles qui en emploient 100 ou plus (27,2 %).

La proportion d'entreprises ayant déclaré respecter les trois critères du scénario de base est plus faible chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est de moins de 20 millions de dollars (2,2 %* chez les entreprises de moins de 2 millions de dollars et 3,6 % chez les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 2 millions et plus mais de moins de 20 millions de dollars) que chez celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars ou plus (23,8 %).

Figure 1

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2025

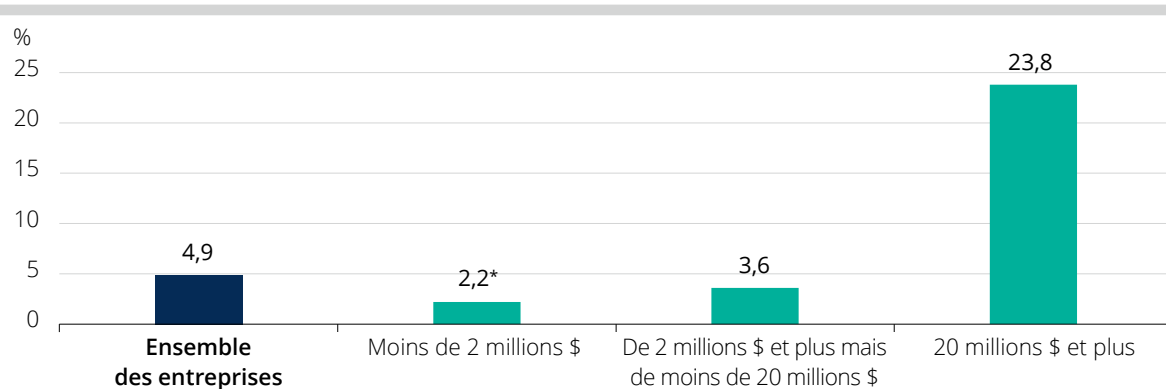


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Figure 2

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2025



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

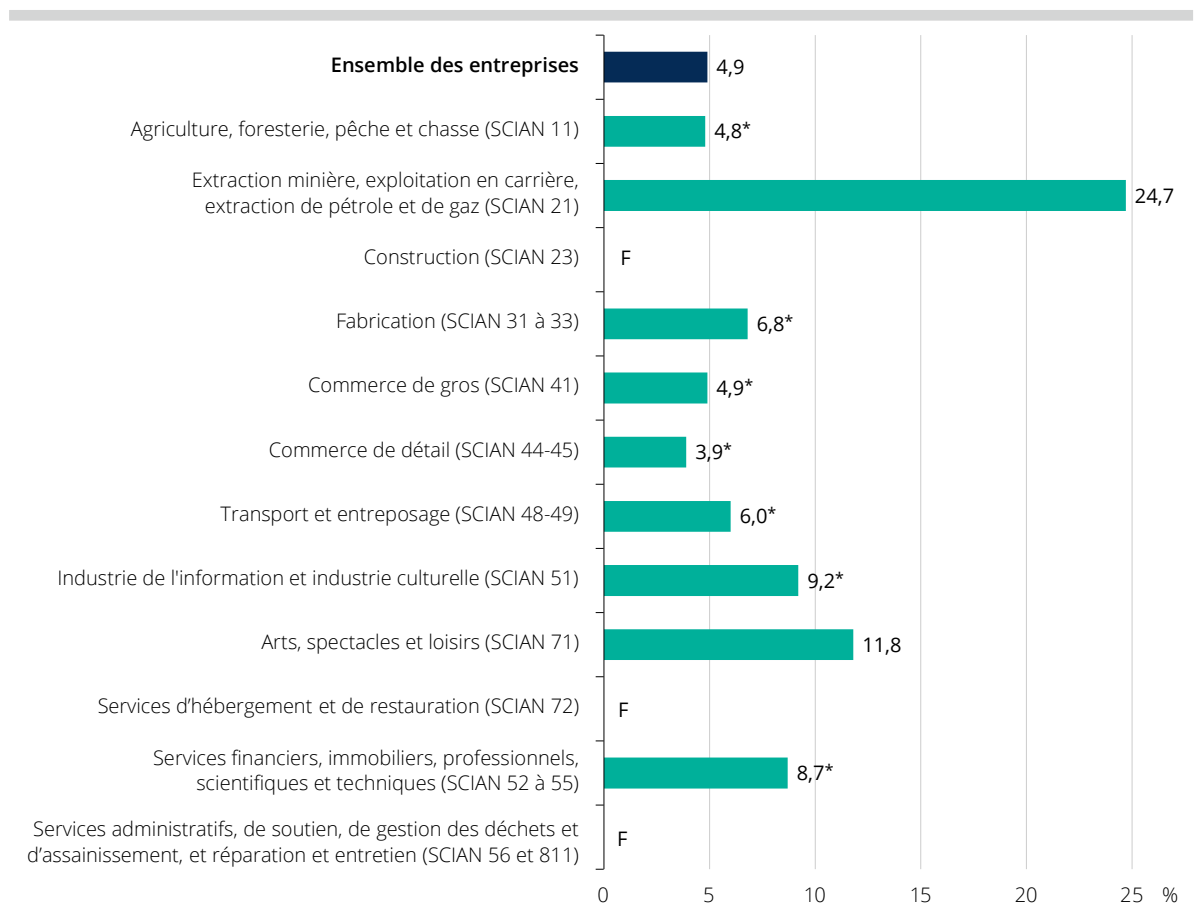
Certains secteurs d'activité présentent des proportions d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable statistiquement plus élevées que la moyenne. Il s'agit des secteurs :

- de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21; 24,7 %);
- manufacturier (SCIAN 31 à 33; 6,8 %*);
- de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51; 9,2 %*);
- des arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71; 11,8 %);
- regroupés de divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55; 8,7 %*).

Parmi ces cinq secteurs ou regroupements de secteurs, seul le SCIAN 21 se démarque statistiquement des quatre autres.

Figure 3

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base, selon le secteur d'activité de l'entreprise, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F L'information est trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Tableau 4

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base, selon la taille de l'entreprise et le chiffre d'affaires, Québec, 2020, 2023 et 2025

Engagement formel dans une démarche de développement durable	2020	2023	2025	Variation statistique significative		
	%			2020-2023	2023-2025	2020-2025
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	4,8	7,5	4,9	↗	↘	≈
Selon la taille						
5 à 249 employé(e)s	4,1	6,9	4,5	↗	↘	≈
5 à 49 employé(e)s	3,2	5,4	2,8	↗	↘	≈
50 à 249 employé(e)s	9,6*	16,4	16,0	≈	≈	↗
250 employé(e)s et plus	31,0*	35,4*	31,3*	≈	≈	≈
5 à 99 employé(e)s		6,2	3,7		↘	
100 employé(e)s et plus		26,5	27,2		≈	
Selon le chiffre d'affaires						
Moins de 2 millions \$	2,6*	4,5	2,2*	↗	↘	≈
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	5,5*	7,5	3,6	≈	↘	≈
20 millions \$ et plus	20,1*	23,0	23,8	≈	≈	≈

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

► **Explication de la baisse entre 2023 et 2025**

En analysant les résultats concernant les critères à respecter pour que la démarche de développement durable des entreprises soit valide conformément au scénario de base, on observe qu'entre 2023 et 2025, il y a eu une baisse de l'engagement formel en développement durable (question 10 de l'enquête) de la part des entreprises employant moins de 250 personnes (critère 1).

Le critère 2 de suivi des objectifs de la démarche de développement durable a été rempli par une proportion semblable d'entreprises en 2023 et en 2025, peu importe la taille de l'entreprise. Ce n'est donc pas la raison de la variation à la baisse de l'indicateur.

La proportion d'entreprises qui répondent au critère 3, c'est-à-dire qui tiennent compte des trois dimensions du développement durable, est semblable à celle de 2023, et ce, peu importe la taille de l'entreprise. Ce critère n'explique donc pas la baisse de l'indicateur entre 2023 et 2025. La baisse de l'engagement en développement durable est vraisemblablement attribuable au critère 1, principalement chez les entreprises employant de 5 à 249 personnes.

Tableau 5

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base, selon les 3 critères de développement durable, Québec, 2023 et 2025

	2023	2025	Variation statistique significative 2023-2025
	%		
Critère 1 : Engagement formel	19,20	11,30	↘
5 à 249 employé(e)s	18,60	10,70	↘
250 employé(e)s et plus	50,40	48,40	≈
Critère 2 : Suivi des objectifs (pour les entreprises qui respectent le critère 1)	44,20	49,20	≈
5 à 249 employé(e)s	42,70	47,80	≈
250 employé(e)s et plus	73,60	67,40	≈
Critères 1 et 2 respectés	8,50	5,60	↘
5 à 249 employé(e)s	7,90	5,10	↘
250 employé(e)s et plus	37,10	32,60	≈
Critère 3 : prise en compte des trois dimensions du développement durable (pour les entreprises qui respectent les critères 1 et 2)	88,40	88,20	↘
5 à 249 employé(e)s	87,30	87,40	↘
250 employé(e)s et plus	95,50	95,90	≈
Critères 1, 2 et 3 respectés	7,50	4,90	↘
5 à 249 employé(e)s	6,9	4,50	↘
250 employé(e)s et plus	35,40	31,30	≈

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2023 et 2025.

Scénario de base allégé

Dans ce rapport, on nomme « scénario de base allégé » le scénario dans lequel la reddition de comptes ne serait pas prise en compte. Les deux critères retenus pour ce scénario sont les suivants :

- Critère 1 : la formalité de la démarche de développement durable ;
- Critère 3 : la prise en compte des trois dimensions du développement durable à l'aide des pratiques d'affaires écoresponsables.

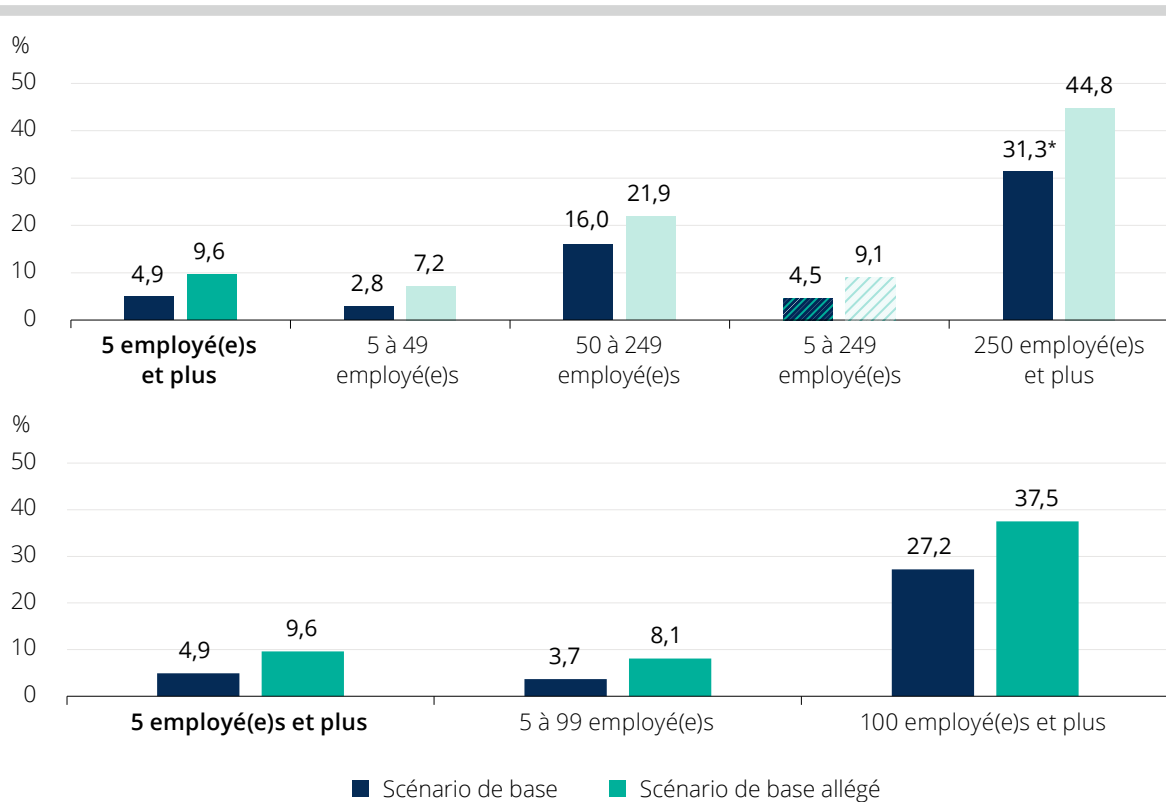
Selon le scénario de base allégé, la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable s'établit à 9,6 %. Cela signifie donc que le critère du suivi par la reddition de comptes influence le calcul de l'engagement des entreprises dans une démarche de développement durable.

En 2020 et en 2023, cette proportion était plus importante (14,2 % et 15,8 % respectivement). Tout comme pour le scénario de base, on constate donc une diminution de la proportion en 2025.

En 2025, cette différence de proportion entre les deux scénarios est observée pour toutes les tailles d'entreprises, à l'exception des entreprises de 250 personnes et plus, pour lesquelles la variation n'est pas statistiquement significative. La différence entre les proportions des deux scénarios est aussi observée pour les entreprises employant de 5 à 99 personnes et pour celles de 100 personnes et plus. Il en va de même pour les différentes classes de chiffres d'affaires. Le même constat général avait été établi en 2020 et en 2023.

Figure 4

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable, selon le scénario et la taille de l'entreprise, Québec, 2025

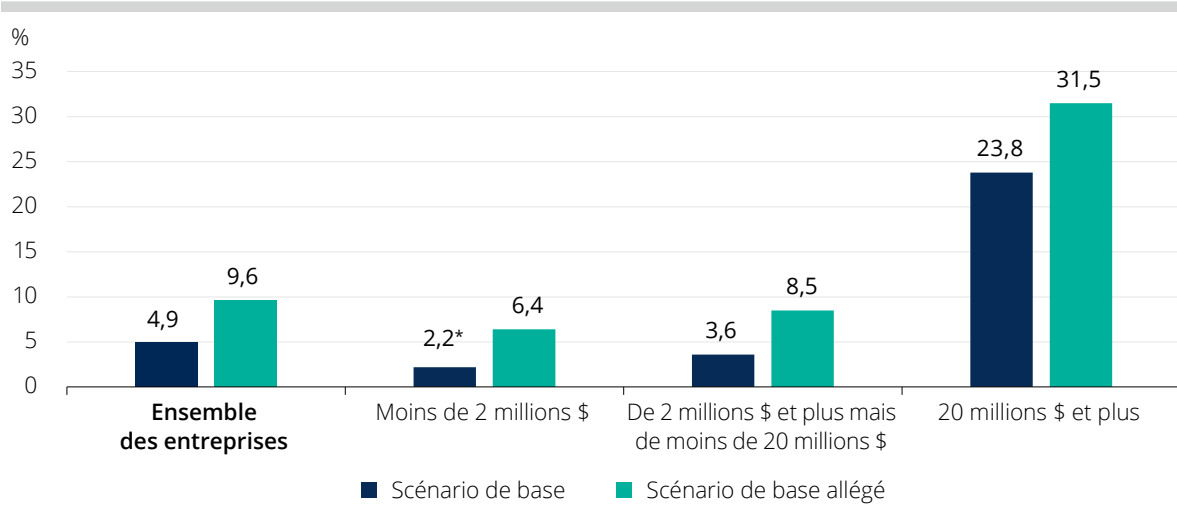


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Figure 5

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable, selon le scénario et le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

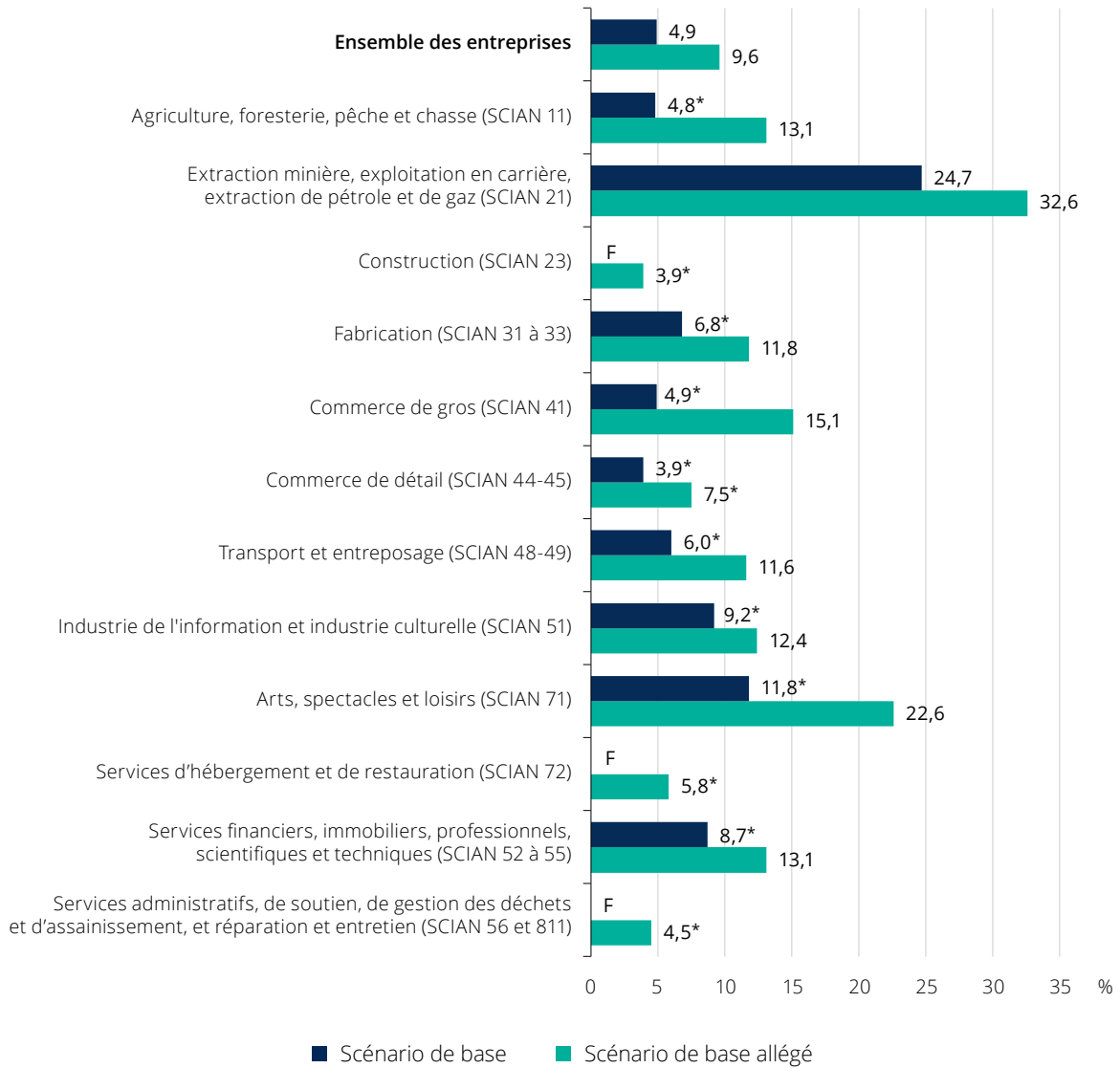
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

On observe une différence statistiquement significative entre la proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable selon le scénario de base allégé et la proportion d'entreprises selon le scénario de base dans les secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 13,1 % pour le scénario de base allégé contre 4,8 %* pour le scénario de base) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 32,6 % contre 24,7 %) ;
- Fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 11,8 % contre 6,8 %*) ;
- Commerce de gros (SCIAN 41 ; 15,1 % contre 4,9 %*) ;
- Commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 7,5 %* contre 3,9 %*) ;
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 11,6 % contre 6,0 %*) ;
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51 ; 12,4 % contre 9,2 %*) ;
- Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 13,1 % contre 8,7 %*) ;
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71 ; 22,6 % contre 11,8 %).

Figure 6

Proportion d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable, selon le scénario et le secteur d'activité, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F L'information est trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Tableau 6

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus engagées dans une démarche de développement durable conformément au scénario de base allégé, selon la taille de l'entreprise et le chiffre d'affaires, Québec, 2020, 2023 et 2025

Engagement formel dans une démarche de développement durable	2020	2023	2025	Variation statistique significative		
				2020-2023	2023-2025	2020-2025
		%				
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	14,20	15,80	9,60	≈	↘	↘
Selon la taille						
5 à 249 employé(e)s	13,5	15,2	9,1	≈	↘	↘
5 à 49 employé(e)s	11,9	13,0	7,2	≈	↘	↘
50 à 249 employé(e)s	23,9	29,1	21,9	≈	↘	≈
250 employé(e)s et plus	41,3*	45,5*	44,8	≈	≈	≈
Selon le chiffre d'affaires						
Moins de 2 millions \$	10,9	11,8	6,4	≈	↘	↘
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	17,3	17,4	8,5	≈	↘	↘
20 millions \$ et plus	29,5	32,4	31,5	≈	≈	≈

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

1.2 Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de technologies propres

La proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables ou ayant mentionné utiliser au moins une technologie propre était de 93,8 % en 2024. Cette proportion a augmenté de 3 points de pourcentage depuis 2022.

Les entreprises comptant 50 employés et plus présentent des proportions plus élevées que les entreprises de plus petite taille : 97,1 % pour les entreprises employant de 50 à 249 personnes et 99,3 % pour les entreprises de 250 personnes et plus contre 93,3 % chez les entreprises ayant moins de 50 employés ou employées.

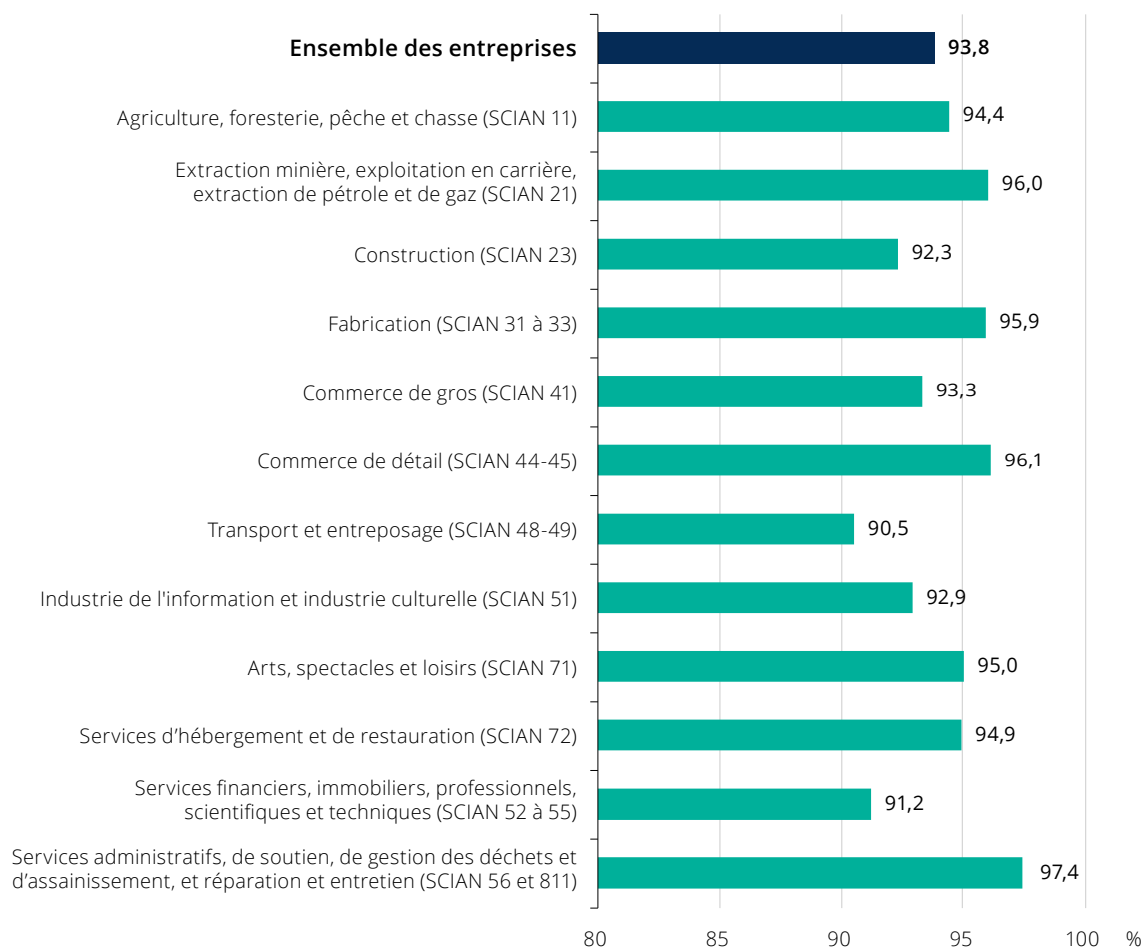
De plus, certains secteurs d'activité présentent des proportions d'entreprises statistiquement différentes de l'ensemble des entreprises :

- Plus élevées :
 - Commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 96,1 %) ;
 - Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et Réparation et entretien (SCIAN 56 et 811 ; 97,4 %) ;
- Plus faibles :
 - Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 90,5 %)
 - Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 91,2 %).

Les autres secteurs d'activité ne présentent pas de résultats statistiquement différents de la moyenne.

Figure 7

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'utilisation de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables ou ayant mentionné utiliser au moins une technologie propre montre une augmentation entre les entreprises de petite taille (5 à 49 employés) et les plus grandes, ainsi qu'entre les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions \$ et les autres entreprises. Les résultats détaillés selon la taille d'entreprise et le chiffre d'affaires sont disponibles à l'annexe 1.

Lorsqu'on exclut les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, on remarque que la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou ayant mentionné utiliser au moins une technologie propre est plus faible que lorsque les pratiques d'affaires écoresponsables sociales sont incluses (91,1 %). Par contre, la proportion a augmenté par rapport à celle de 2022 (84,2 %). L'écart résultant de l'exclusion des pratiques d'affaires écoresponsables sociales s'est amoindri entre 2022 et 2024.

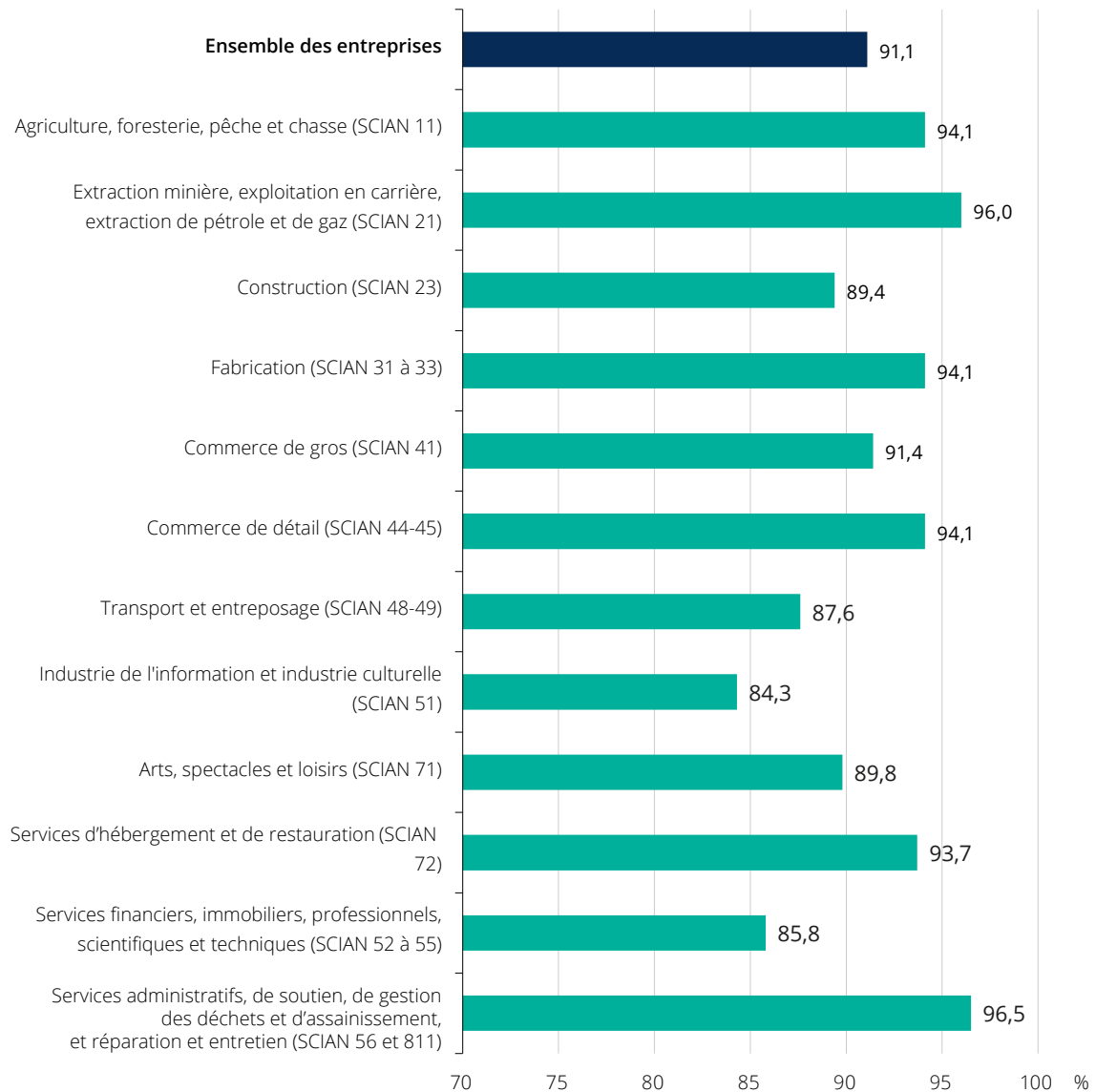
La proportion d'entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales ou qui utilisaient au moins une technologie propre s'écarte statistiquement de la moyenne pour les secteurs d'activité suivants :

- Proportions plus élevées :
 - Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 96,0 %) ;
 - Fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 94,1 %) ;
 - Commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 94,1 %) ;
 - Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72 ; 93,7 %) ;
 - Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et Réparation et entretien (SCIAN 56 et 811 ; 96,5 %) ;
- Proportions plus faibles :
 - Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 87,6 %) ;
 - Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51 ; 84,3 %) ;
 - Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 85,8 %).

Les autres secteurs d'activité suivent la moyenne.

Figure 8

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, y compris l'utilisation de technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

D'autres résultats selon la taille d'entreprise et le chiffre d'affaires sont disponibles à l'annexe 1. La taille et le chiffre d'affaires ne semblent pas influencer la proportion d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, ou utilisant au moins une technologie propre.

Tableau 7

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'utilisation de technologies propres, Québec, 2019, 2022 et 2024

	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
Entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables, ou qui utilisaient des technologies propres	92,6	90,8	93,80	≈	↗	≈
Entreprises qui avaient en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou environnementales, ou qui utilisaient des technologies propres	85,3	84,2	91,10	≈	↗	↗

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

1.3 Proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

En 2024, la proportion d'entreprises ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables était de 15,1 %, alors qu'elle était de 21,2 % en 2022. Toutefois, cette variation n'est pas statistiquement significative. Par contre, il existe une réelle diminution par rapport à la proportion de 2019 qui était de 27,3 %.

Tableau 8

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant mentionné le manque de ressources compétentes comme frein à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, Québec, 2019, 2022 et 2024

	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	27,3	21,2	15,1	≈	≈	↘

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

2 Démarche de développement durable

L'analyse qui suit repose principalement sur la question 10, dans laquelle on demandait aux entreprises si elles étaient engagées formellement dans une démarche de développement durable. **Les autres critères à satisfaire pour que la démarche soit valide ne sont pas pris en compte dans la présente section.**

Pour que l'on puisse valider l'aspect formel de la démarche, on a demandé (question 11) aux personnes répondantes d'indiquer de quel type est le document attestant que l'entreprise s'est engagée dans une démarche de développement durable. Dans les cas où les entreprises n'avaient rien indiqué à la question 11 ou avaient inscrit un document non valide dans la case « Autre, précisez » (p. ex. plan agroenvironnemental de fertilisation), les réponses ont été corrigées, et la réponse à la question 10 a été recodée en « non ».

La proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées dans une démarche de développement durable en 2025 est en baisse depuis 2020 (11,3 % en 2025 contre 19,2 % en 2023 et 22,5 % en 2020) (différences statistiquement significatives).

En 2025, plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises affirmant être engagées dans une démarche de développement durable est importante. En outre, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus cette proportion augmente.

La baisse entre 2020 et 2025 est statistiquement significative chez les entreprises employant moins de 250 personnes, mais ne l'est pas pour les entreprises de plus grande taille. La baisse est également significative chez les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 20 millions \$.

La proportion d'entreprises qui se disent en réflexion quant à un engagement éventuel dans une démarche de développement durable est stable entre 2020 (28,7 %) et 2025 (26,9 %).

Figure 9

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées ou non dans une démarche formelle de développement durable, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2025

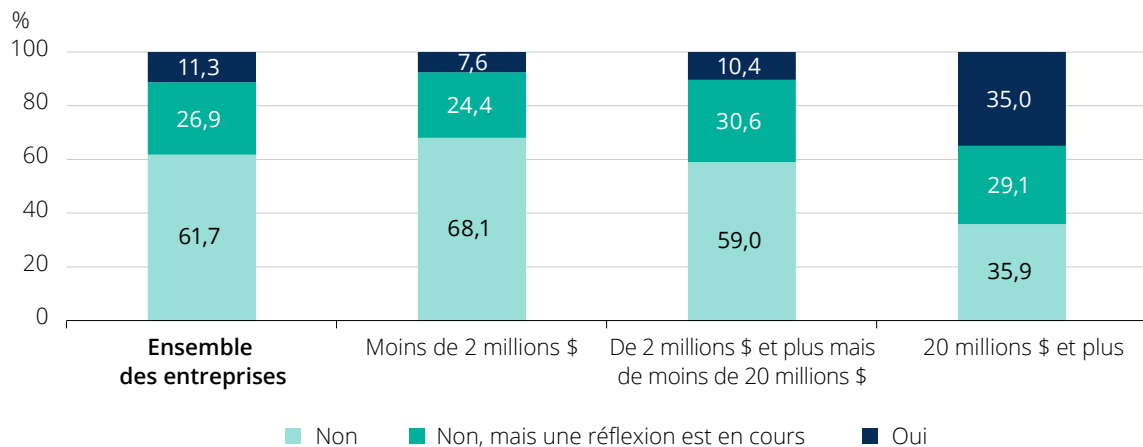


* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Figure 10

Proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées ou non dans une démarche formelle de développement durable, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2025



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Par ailleurs, quelques secteurs d'activité présentent des écarts statistiquement significatifs par rapport à la moyenne.

On observe des écarts plus élevés dans les secteurs suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 15,8 %) ;
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 35,1 %) ;
- Commerce de gros (SCIAN 41 ; 16,2 %) ;
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51 ; 16,0 %) ;
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71 ; 23,1 %) ;
- Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 16,5 %) ;

Des écarts plus faibles sont observés dans les secteurs ci-dessous :

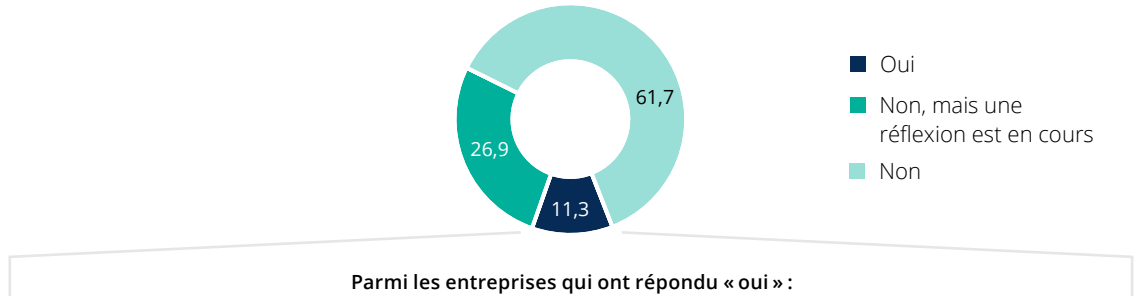
- Construction (SCIAN 23 ; 4,3 %*) ;
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72 ; 7,0 %*) ;
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et Réparation et entretien (SCIAN 56 et 811 ; 5,9 %*) ;

La figure suivante présente les résultats sur la consultation des parties prenantes, sur le suivi effectué, sur la communication du suivi aux parties prenantes et sur la fixation d'objectifs d'amélioration par rapport à la performance de la démarche de développement durable.

Figure 11

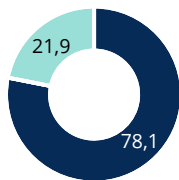
Proportion d'entreprises engagées ou non dans une démarche de développement durable, selon le processus d'élaboration, Québec, 2025

Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable ?

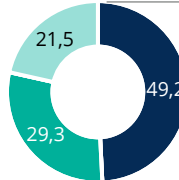


Parmi les entreprises qui ont répondu « oui » :

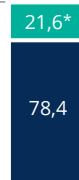
Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?



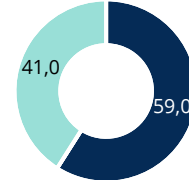
Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ?



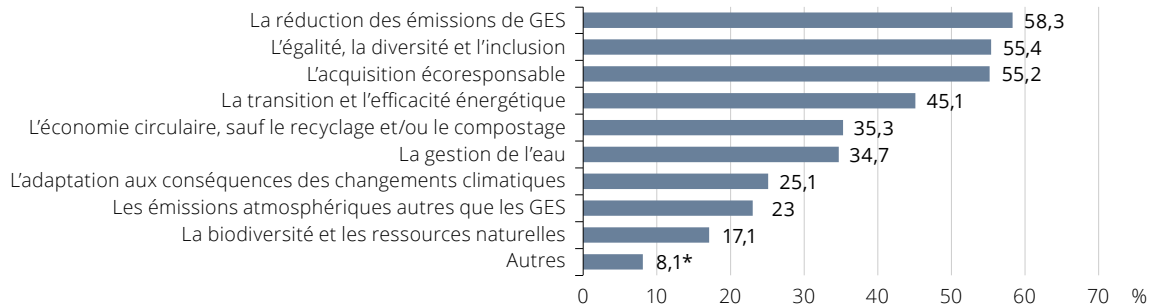
Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est communiqué aux principales parties prenantes ?



Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?



Proportion d'entreprises selon le sujet des objectifs fixés



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

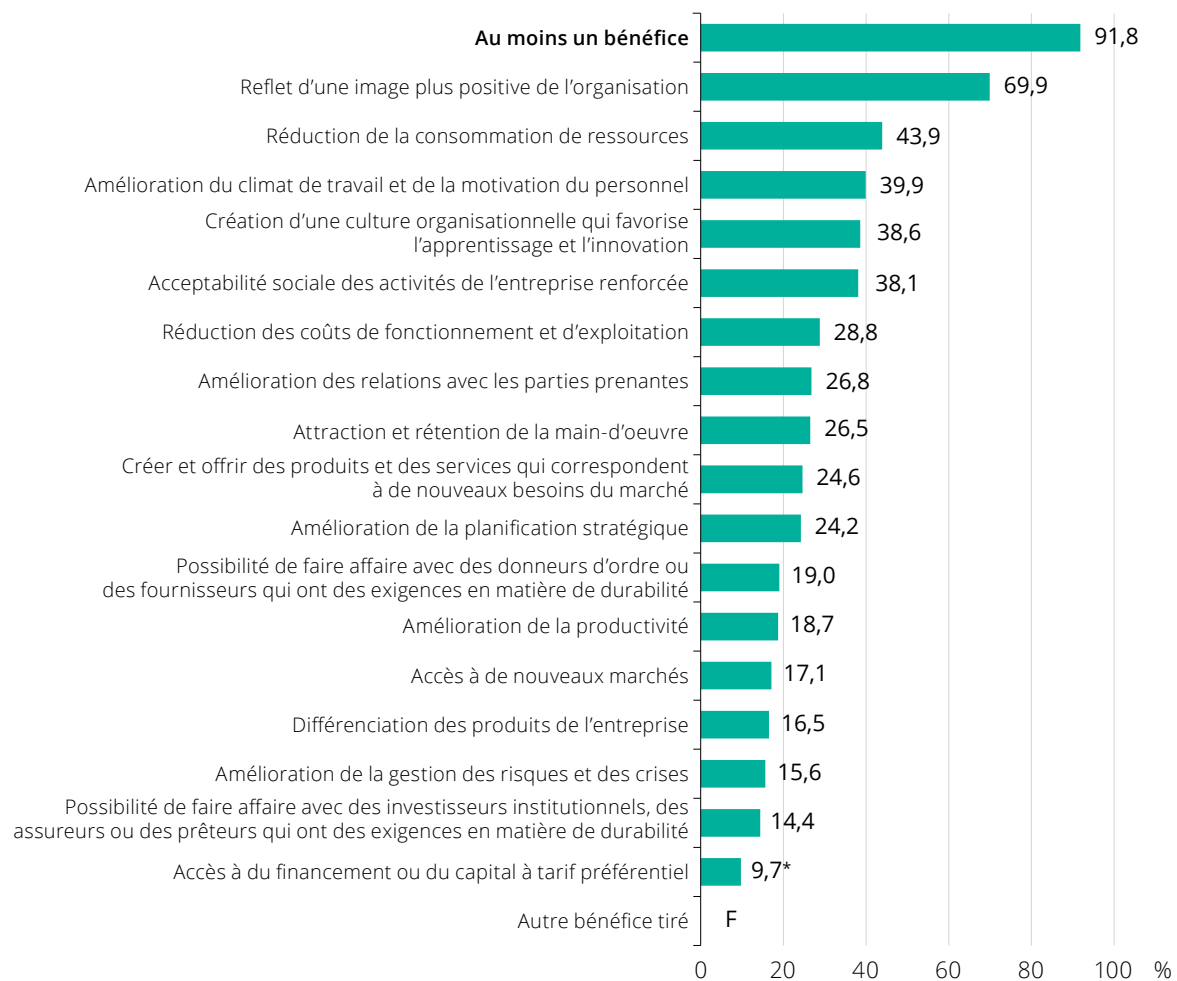
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Les parties prenantes les plus consultées sont le personnel (83,0 %), suivi par les fournisseurs, la clientèle et les membres du conseil d'administration, qui occupent tous les trois la deuxième position ex aequo, avec des proportions oscillant entre 47,6 % et 48,9 %.

Parmi les entreprises qui ont répondu « oui » à la communication du suivi de leur démarche de développement durable, la proportion d'entreprises qui déclarent que les parties prenantes exigent d'obtenir le suivi de leur démarche de développement durable est de 59,9 %. Les membres du conseil d'administration (62,9 %), les actionnaires (47,6 %) et la clientèle (45,2 %) sont les parties prenantes les plus couramment citées.

Figure 12

Proportion d'entreprises ayant mentionné avoir tiré un bénéfice de leur démarche de développement durable, selon les bénéfices, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F L'information est trop peu fiable pour être publiée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Près de 19 entreprises sur 20 ont mentionné avoir tiré au moins un bénéfice de leur démarche de développement durable. Tout comme lors de l'édition précédente de l'enquête, le bénéfice le plus fréquemment évoqué par les entreprises employant cinq personnes et plus est le reflet d'une image plus positive de l'organisation (69,9 %). La réduction de la consommation de ressources (43,9 %) et l'amélioration du climat de travail et de la motivation du personnel (39,9 %) font également partie des principaux bénéfices qu'ont tiré les entreprises de leur démarche de développement durable. Ces trois bénéfices étaient également les plus fréquemment mentionnés en 2023 et en 2020, et ce, dans le même ordre d'importance.

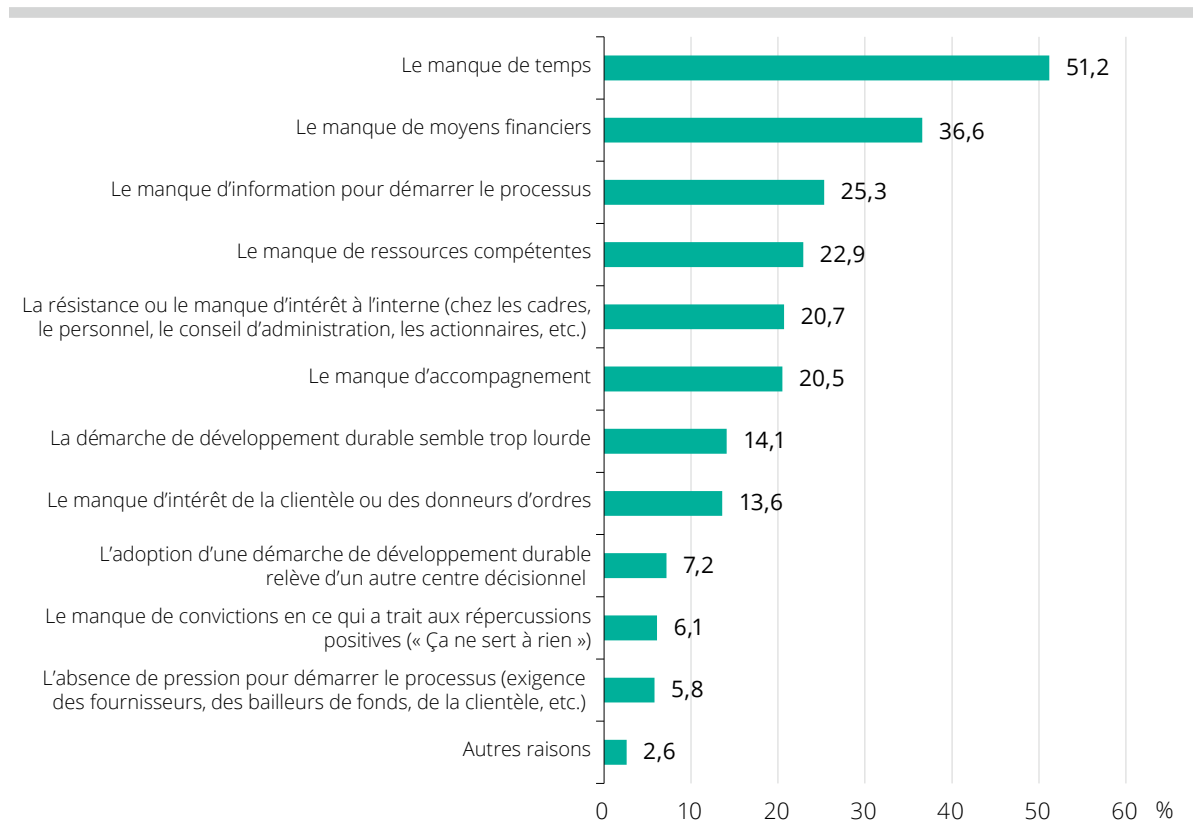
Le manque de temps est la raison la plus fréquemment évoquée (51,2 %) par les entreprises pour ne pas avoir entrepris de démarche de développement durable, et ce, peu importe leur taille. Cette raison est particulièrement mentionnée par les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 61,5 %), de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 61,4 %) et des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement et du secteur de la réparation et de l'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 60,1 %).

La deuxième raison est le manque de moyens financiers (36,6 %). En troisième position, ex aequo, les autres principales raisons évoquées par les entreprises sont le manque d'information pour démarrer le processus (25,3 %), le manque de ressources compétentes (22,9 %), la résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (20,7 %) et le manque d'accompagnement (20,5 %) (aucune différence statistique entre ces raisons).

Le manque de moyens financiers est davantage déclaré par les entreprises qui emploient moins de 100 personnes. Pour les autres raisons, les proportions sont semblables, peu importe la taille de l'entreprise.

Figure 13

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir de démarche de développement durable, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2025



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

3 Pratiques d'affaires écoresponsables en place



Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise. Elles visent les mêmes objectifs que ceux d'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas un encadrement formel. Elles peuvent être de nature ponctuelle et ne concerner qu'une partie de l'entreprise.

Les pratiques d'affaires écoresponsables visées par l'enquête sont celles qui ont lieu au Québec et qui dépassent la conformité obligatoire aux lois ou aux règlements.

Ces pratiques sont associées aux trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale (voir [tableau 3](#)).

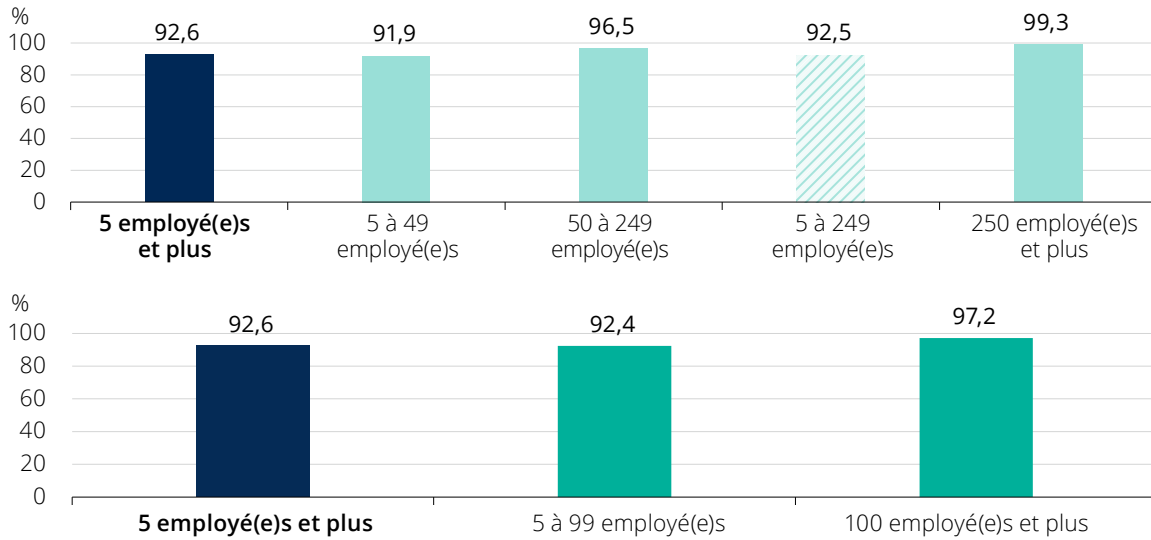
Elles peuvent avoir été mises en place dans le passé, mais devaient encore être employées en 2024 pour être comptabilisées.

Au Québec, 92,6 % des entreprises ont affirmé avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2024. Cette proportion a augmenté depuis 2022, où elle était de 86,9 %.

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion est élevée. Ainsi, la proportion d'entreprises qui avaient en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable était plus faible parmi les entreprises employant de 5 à 49 personnes (91,9 %) que parmi celles de 50 à 249 personnes (96,5 %). Aussi, la proportion est plus faible parmi les entreprises employant de 5 à 249 personnes (92,5 %) que parmi celles de 249 personnes et plus (99,3 %). Il y a également une différence statistiquement significative entre les entreprises ayant moins de 100 personnes (92,4 %) et celles en comptant 100 et plus (97,2 %).

Figure 14

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024

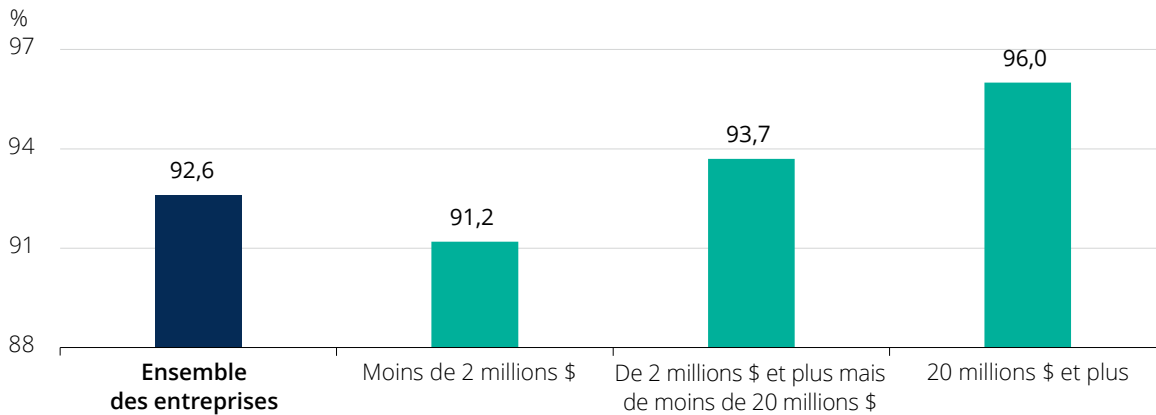


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Les entreprises qui avaient un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars sont proportionnellement moins nombreuses que celles qui en avaient un de 20 millions de dollars et plus à déclarer avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable (91,2 % contre 96,0 %).

Figure 15

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, Québec, 2024



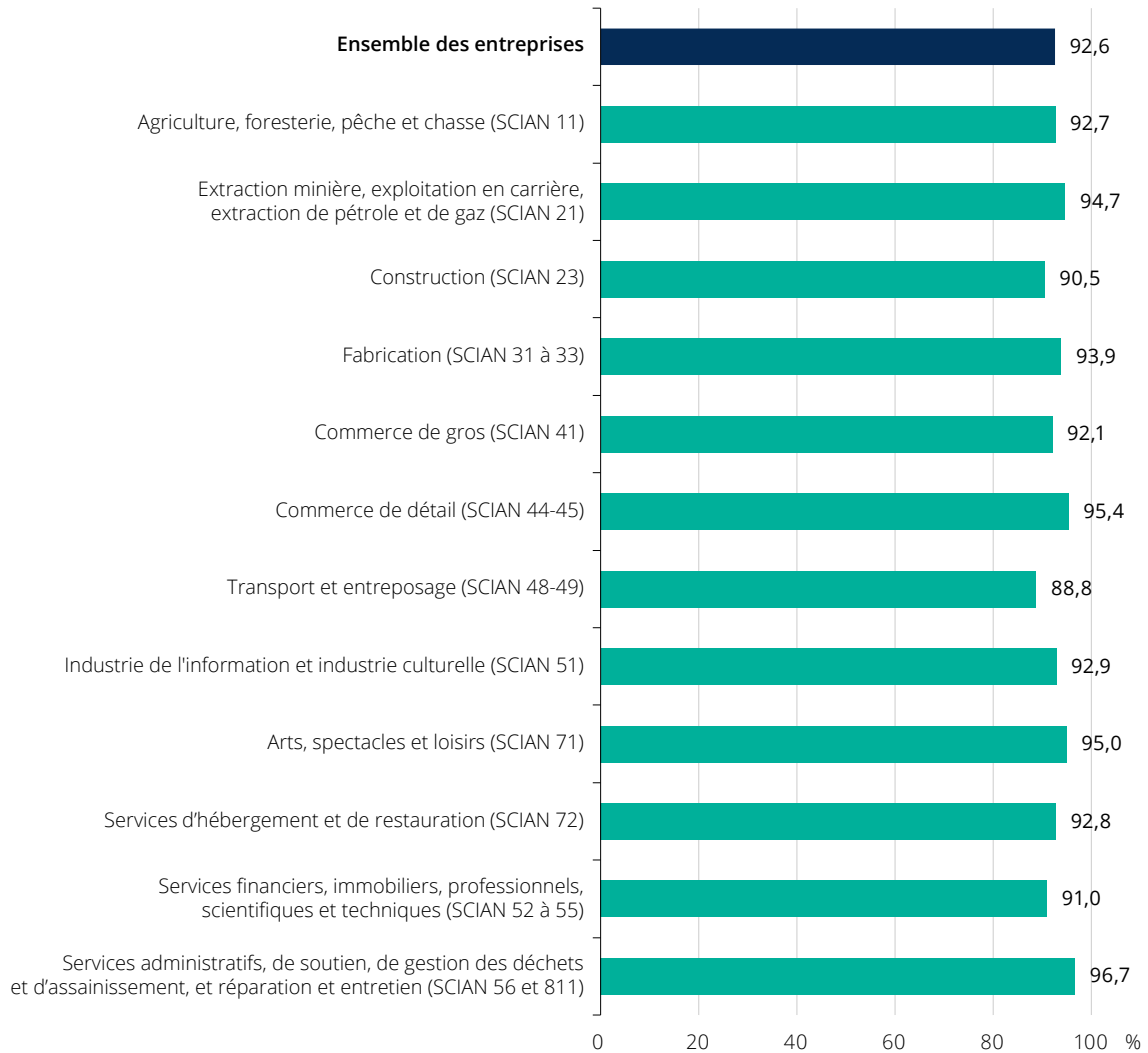
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Parmi les entreprises de cinq personnes et plus, la proportion de celles ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables est semblable dans tous les secteurs d'activité, sauf dans les secteurs suivants :

- Plus élevé : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et Réparation et entretien (SCIAN 56 et 811 ; 96,7 %) ;
- Plus faible : Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 88,8 %).

Figure 16

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



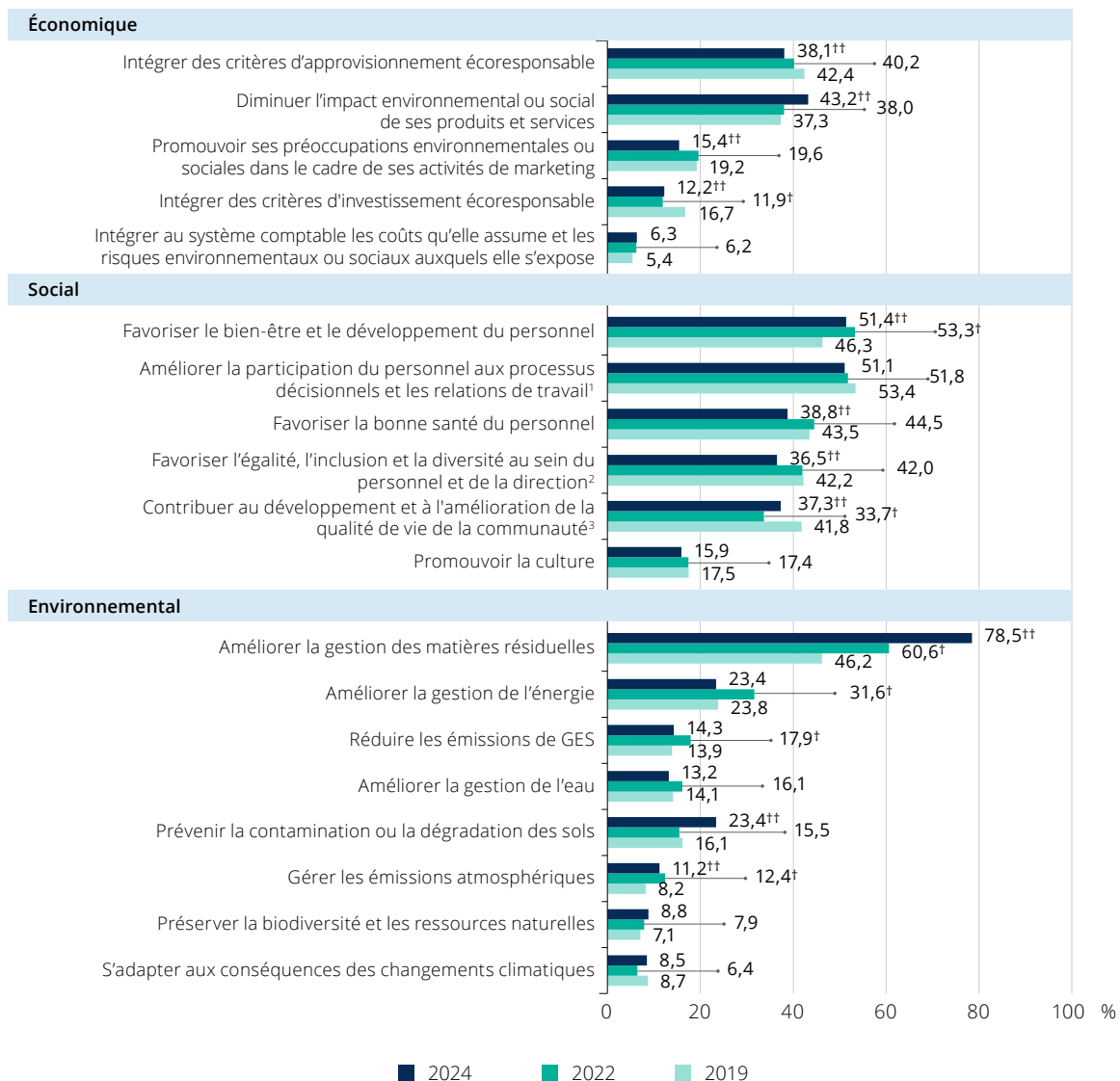
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

En 2024, les quatre pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues sont :

- la gestion des matières résiduelles (78,5 %) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (51,4 %) ;
- l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (51,1 %) ;
- le fait de diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services (43,2 %) .

Figure 17

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2019, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre 2022 et 2019 est statistiquement significative.

†† Signifie que la différence entre 2024 et 2019 est statistiquement significative.

1. En 2019 et 2022, le libellé était : « Améliorer la participation du personnel et les relations de travail »

2. En 2019 et 2022, le libellé était : « Favoriser l'égalité entre les employé(e)s et la diversité de la main-d'œuvre »

3. En 2019 et 2022, le libellé était : « Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté »

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

En 5 ans, on observe une **augmentation** statistiquement significative de la proportion des entreprises qui déclarent avoir les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes :

- la gestion des matières résiduelles (+ 32,3 points de pourcentage) ;
- la prévention de la contamination ou de la dégradation des sols (+ 7,3 points) ;
- la diminution de l'impact environnemental ou social de ses produits et services (+ 5,9 points) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (+ 5,1 points) ;
- la gestion des émissions atmosphériques (+ 3,0 points).

À l'inverse, on note une **diminution** statistiquement significative des proportions d'entreprises qui déclarent avoir en place les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes significatives) :

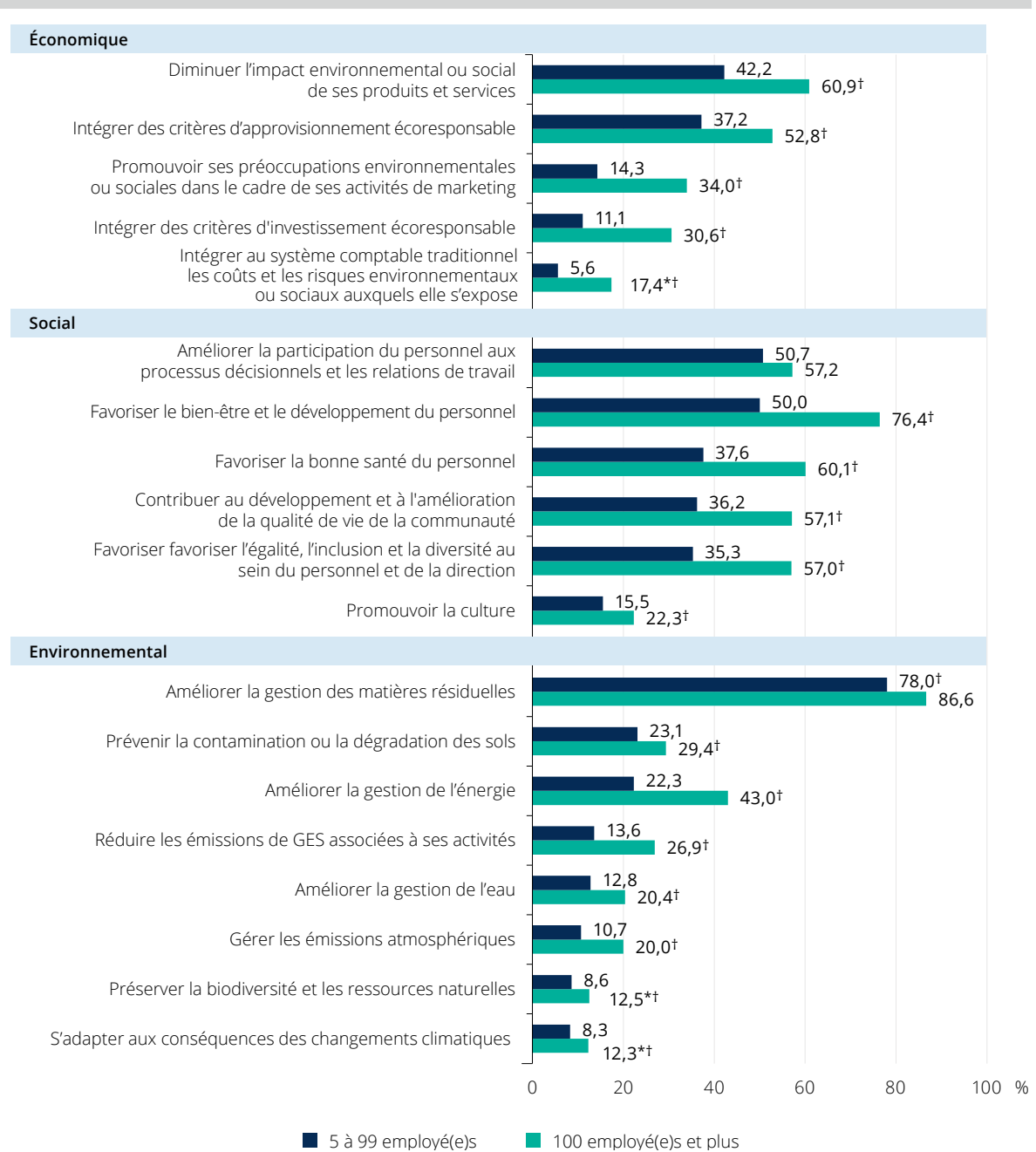
- le fait de favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction (- 5,7 points de pourcentage) ;
- le fait de favoriser la bonne santé du personnel (- 4,7 points) ;
- le fait de contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté (- 4,5 points) ;
- l'investissement responsable (- 4,5 points) ;
- l'intégration des critères d'approvisionnement écoresponsable (- 4,3 points) ;
- la promotion de ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing (- 3,8 points).

Les autres variations observées entre 2024 et 2019 ne sont pas significatives. Cela signifie qu'en cinq ans, on ne détecte pas de différence statistiquement significative entre les proportions d'entreprises ayant en place cinq pratiques d'affaires écoresponsables environnementales sur les huit proposées. Il en va de même pour deux pratiques d'affaires écoresponsables sociales sur les six sondées (promouvoir la culture, améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail), et pour une seule pratique d'affaires écoresponsable économique sur les cinq proposées, soit l'écocomptabilité.

On observe que les entreprises employant 100 personnes et plus avaient davantage de pratiques d'affaires écoresponsables en place que les entreprises de moins de 100 personnes, sauf en ce qui concerne l'amélioration de la participation du personnel aux processus décisionnels et des relations de travail, et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Figure 18

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les tailles d'entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Le tableau 9 permet de voir en un seul coup d'œil les secteurs d'activité qui se sont démarqués de la moyenne de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus en ce qui concerne le fait d'avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Lorsque la proportion d'entreprises est surlignée en vert, cela signifie que la valeur est statistiquement différente de celle de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus, tous secteurs confondus : le vert foncé indique une valeur statistiquement supérieure et le vert clair, une valeur statistiquement inférieure.

On constate en 2024 que les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et des arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) se distinguent par des proportions d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique souvent plus élevées que celles de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus. À l'inverse, le secteur de la construction (SCIAN 23) se démarque par des proportions plus faibles que la moyenne des secteurs.

On observe que le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51) et le secteur des arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) présentent des proportions souvent plus élevées d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social. Par contre, les secteurs de la construction (SCIAN 23) et du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) présentent généralement des proportions d'entreprises plus faibles que celles de l'ensemble des secteurs.

Pour la plupart des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental, le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) présentent de plus fortes proportions que l'ensemble des secteurs.

Tableau 9

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2024

	Ensemble des entreprises	SCIAN 11	SCIAN 21	SCIAN 23	SCIAN 31 à 33	SCIAN 41	SCIAN 44-45	SCIAN 48-49	SCIAN 51	SCIAN 71	SCIAN 72	SCIAN 52 à 55	SCIAN 56 et 811	
	%													
Économique	Investissement écoresponsable	12,2	18,8	28,4	8,3 *	13,6	13,6	10,3	12,9	10,1	16,5	9,4 *	16,0	7,1 *
	Approvisionnement écoresponsable	38,1	40,4	34,8	30,6	31,0	37,9	41,3	36,8	34,3	50,0	48,2	35,5	35,8
	Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing	15,4	19,9	25,5	8,0 *	17,7	19,7	19,7	8,7	10,9	17,7	16,5	15,0	10,7
	Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services	43,2	51,5	39,0	35,1	46,4	42,9	45,2	34,6	36,4	54,6	47,6	40,8	47,7
	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex.: écomptabilité, bilan carbone)	6,3	7,1 *	19,4	F	7,1 *	7,0 *	4,3 *	5,8 *	6,5 *	6,2 *	8,4 *	7,5 *	5,7 *
	Social	Contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté	37,3	37,1	68,7	31,4	33,1	34,3	44,9	36,8	35,2	54,2	35,6	37,2
Améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail		51,1	48,0	40,0	46,2	52,5	50,8	55,3	43,8	56,5	63,6	46,1	53,4	57,2
Favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction		36,5	29,9	38,4	24,5	38,3	40,1	40,1	31,6	46,7	44,6	36,3	42,2	30,2
Favoriser la bonne santé du personnel		38,8	34,9	46,1	31,1	42,0	44,1	39,3	35,2	52,6	48,0	29,1	47,6	37,5
Favoriser le bien-être et le développement du personnel		51,4	46,6	53,2	48,5	53,9	55,5	51,4	43,0	64,5	56,2	37,9	63,1	50,0
Promouvoir la culture		15,9	11,4	16,9	12,0	11,8	12,2	15,8	11,8 *	34,6	36,0	20,5	17,9	6,5 *
Environnemental	Améliorer la gestion des matières résiduelles	78,5	78,8	76,2	74,1	82,4	78,3	84,9	69,2	75,8	79,7	80,7	73,9	83,8
	Améliorer la gestion de l'énergie	23,4	30,3	28,2	18,8	28,8	29,6	25,4	27,4	16,9	26,7	18,0	21,2	27,2
	Améliorer la gestion de l'eau	13,2	35,1	38,8	8,9 *	19,6	8,2 *	8,8 *	11,9	5,3 *	19,7	18,1	9,5	11,5
	Gérer les émissions atmosphériques	11,2	16,2	34,9	13,0	19,2	8,2 *	6,6 *	22,9	6,2 *	7,3 *	5,7 *	9,1	24,6
	Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	23,4	65,4	63,2	29,0	25,9	19,3	20,5	32,7	F	17,8	14,2	13,0	57,2
	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	8,8	45,9	37,2	8,1 *	6,7 *	7,2 *	F	9,0 *	F	22,2	8,3 *	7,3 *	F
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)	14,3	20,0	32,1	18,2	15,3	13,2	8,4 *	32,1	19,3	15,9	6,8 *	15,7	13,7
	S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	8,5	25,3	17,4	11,1 *	5,6 *	5,5 *	4,8 *	6,9 *	7,6 *	12,3	6,1 *	9,8 *	9,7 *

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

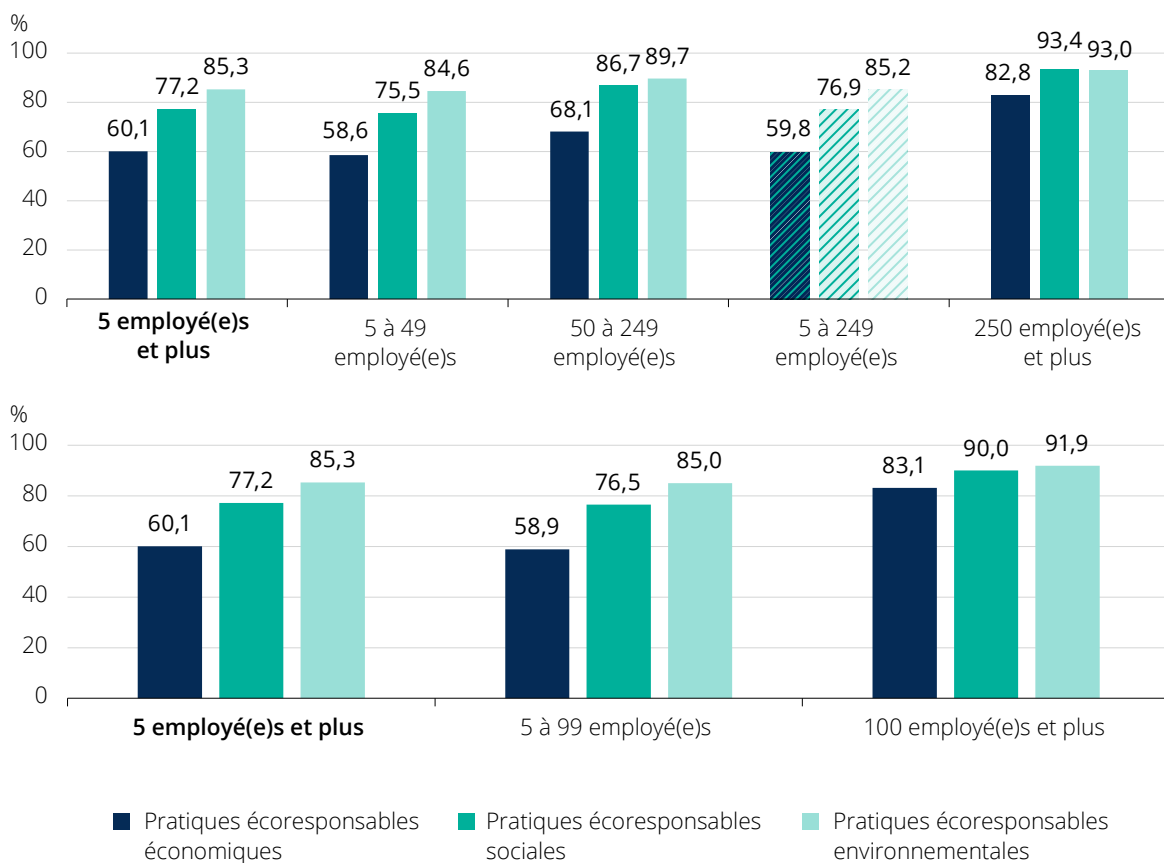
Regroupement des pratiques d'affaires écoresponsables selon leur caractère économique, social ou environnemental

On constate qu'en 2024, la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables environnementales est statistiquement plus élevée que celle d'entreprises ayant mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou sociales. Il s'agit d'un changement par rapport à 2022, où les pratiques d'affaires écoresponsables sociales étaient mises en place par une plus grande proportion d'entreprises.

La prépondérance des pratiques d'affaires écoresponsables environnementales est surtout présente auprès des entreprises de plus petite taille (5 à 249 personnes, ou 5 à 99 personnes). Par contre, chez les entreprises de plus grande taille (250 personnes et plus, ou 100 personnes et plus), il n'est pas possible de tirer la même conclusion, puisque les proportions de pratiques environnementales, sociales et économiques sont à égalité d'un point de vue statistique.

Figure 19

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

D'autres ventilations selon le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires sont disponibles en [annexe](#).

Tableau 11

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le regroupement de pratiques d'affaires écoresponsables et le secteur d'activité, Québec, 2019, 2022 et 2024

	Ensemble des entreprises	SCIAN	SCIAN	SCIAN	SCIAN	SCIAN	SCIAN	SCIAN
		11, 21, 23	31 à 33	41, 44, 45	48-49	51, 71, 72	52 à 55	56 et 811
%								
Économique								
2019	58,7	49,2	61,0	59,5	57,9	60,6	63,8	59,7
2022	58,3	53,3	62,1	58,6	52,3	65,3	55,4	56,6
2024	60,1	55,6	57,6	61,4	56,6	67,1	57,5	64,3
Social								
2019	78,7	73,7	79,4	79,4	71,6	77,5	88,1	75,1
2022	79,0	74,9	78,2	78,9	71,0	77,8	89,5 ^{††}	78,0
2024	77,2	73,8	79,5	78,8	73,2	74,4	80,6 [†]	81,5 [†]
Environnemental								
2019	60,1	58,5	64,9	62,0	55,5	63,8	53,9	58,8
2022	72,6^{†,††}	70,0 ^{†,††}	80,0 ^{†,††}	75,5 ^{†,††}	67,0 ^{††}	74,0 ^{†,††}	67,9 ^{†,††}	69,1 ^{††}
2024	85,3[†]	85,1 [†]	89,0 [†]	88,4 [†]	83,1 [†]	84,6 [†]	79,9 [†]	92,5 [†]

† La valeur est statistiquement différente de celle de 2019.

†† La valeur de 2024 est statistiquement différente de celle de 2022.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant à améliorer la gestion des matières résiduelles

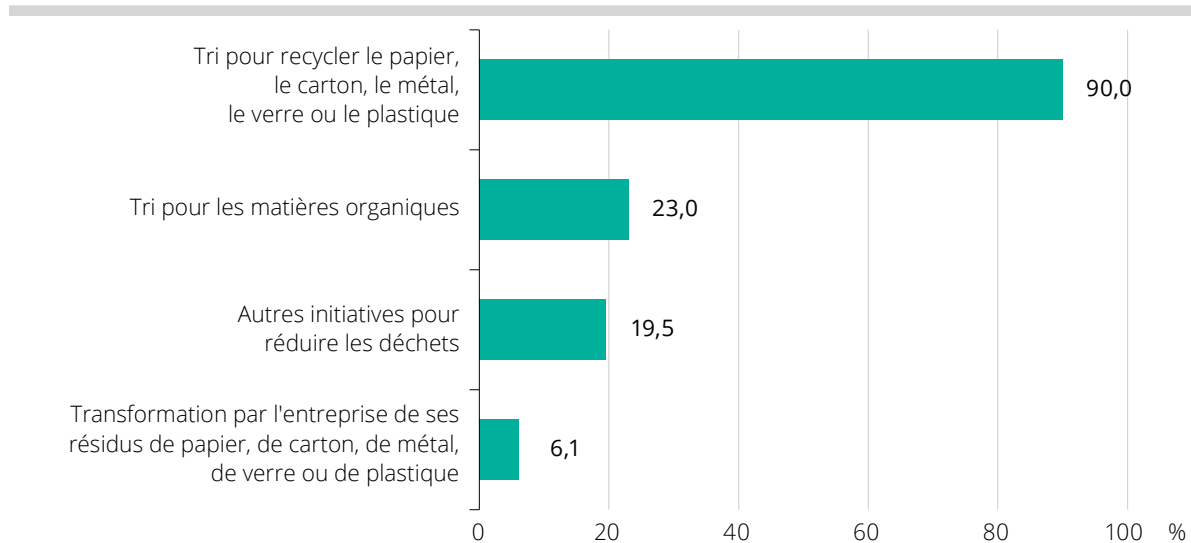
Une grande majorité des entreprises déclarent avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles en 2024 (78,5 %), une hausse depuis 2022 (60,6 %) et 2019 (46,2 %). Les secteurs de la fabrication (SCIAN 31 à 33), du commerce de détail (SCIAN 44-45) et des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et de la réparation et de l'entretien (SCIAN 56 et 811) présentent des proportions plus élevées que la moyenne, soit 82,4 %, 84,9 % et 83,8 % respectivement (voir tableau 9).

Parmi les entreprises qui déclarent avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles, 90,0 % trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique (les matières de la collecte sélective, c'est-à-dire celles qui sont recyclables), et 23 % trient leurs matières organiques. Environ 6 % des entreprises transforment elles-mêmes leurs résidus de papier, de carton, de métal, de verre ou de plastique.

La proportion d'entreprises pour lesquelles la collecte des matières triées (le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique) est effectuée par la municipalité, par la MRC ou par une régie municipale en gestion des matières résiduelles est de 81,3 %.

Figure 20

Parmi les entreprises ayant des pratiques visant la gestion des matières résiduelles, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières résiduelles sont traitées, Québec, 2024



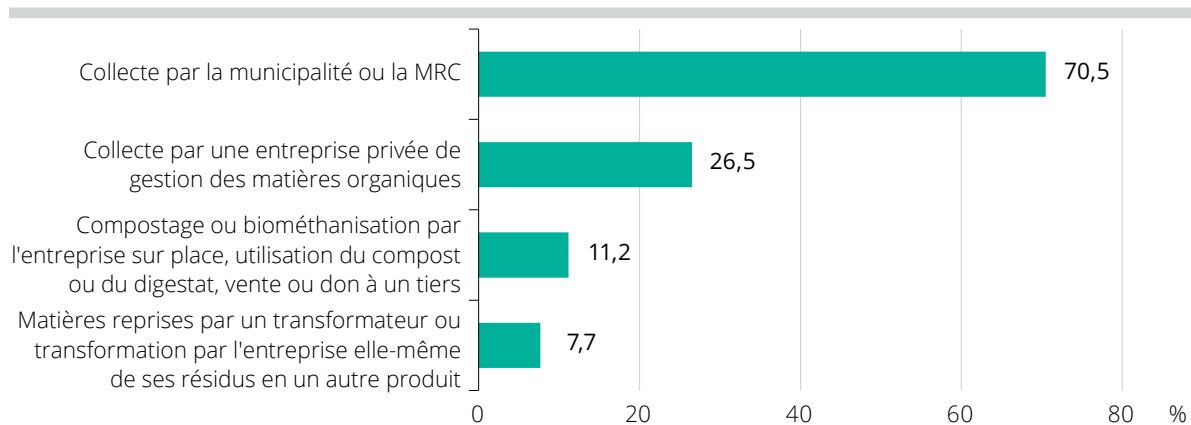
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La plupart des entreprises qui trient leurs matières organiques bénéficient de la collecte par leur municipalité ou leur MRC (70,5 %).

Plus d'une entreprise sur deux (51,6 %) du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse procède elle-même au compostage ou à la biométhanisation des résidus sur place, utilise le compost ou le digestat, le vend ou le donne à un tiers. Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle de l'ensemble des secteurs (11,2 %).

Figure 21

Parmi les entreprises qui effectuent un tri de leurs matières organiques, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières organiques sont traitées, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

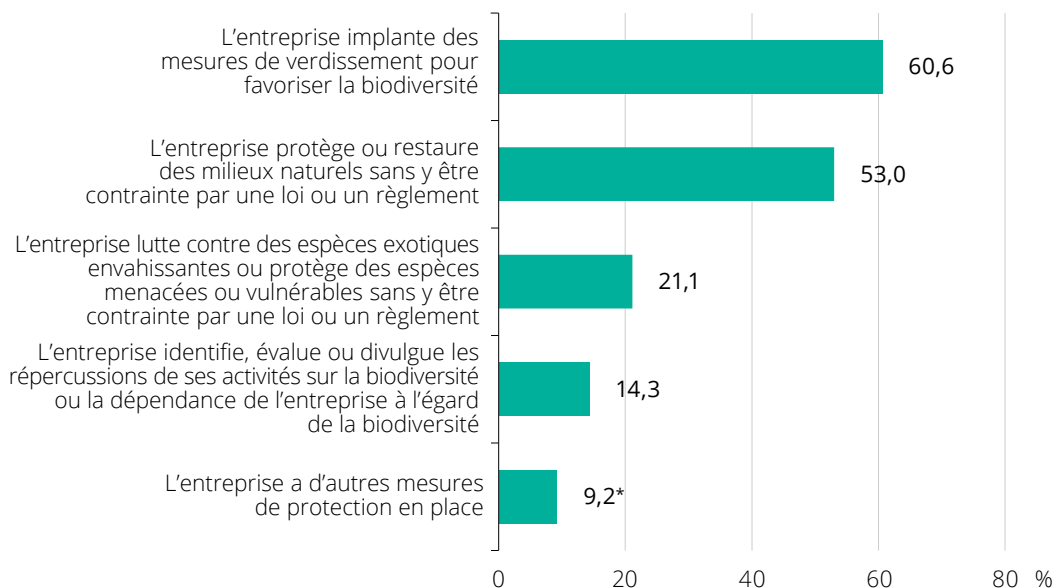
Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Près de 9 % des entreprises de cinq employés et employées et plus ont en place des mesures pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21), et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) se démarquent de l'ensemble des entreprises avec une proportion plus élevées, soit 45,9 %, 37,2 % et 22,2 % respectivement (voir tableau 9). Cette tendance peut notamment refléter le fait que ces secteurs entretiennent des interactions directes avec les milieux naturels, ce qui pourrait favoriser la mise en place de mesures contribuant au maintien ou à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. L'enquête ne permet toutefois pas d'établir de lien causal direct.

Parmi les entreprises qui ont en place des mesures pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles, plus de 60 % implantent des mesures de verdissement et 53 % protègent ou restaurent des milieux naturels sans y être contraints par une loi ou un règlement.

Figure 22

Parmi les entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, proportion d'entreprises selon les actions mises en place, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant la lutte contre les changements climatiques

L'analyse qui suit présente les pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques :

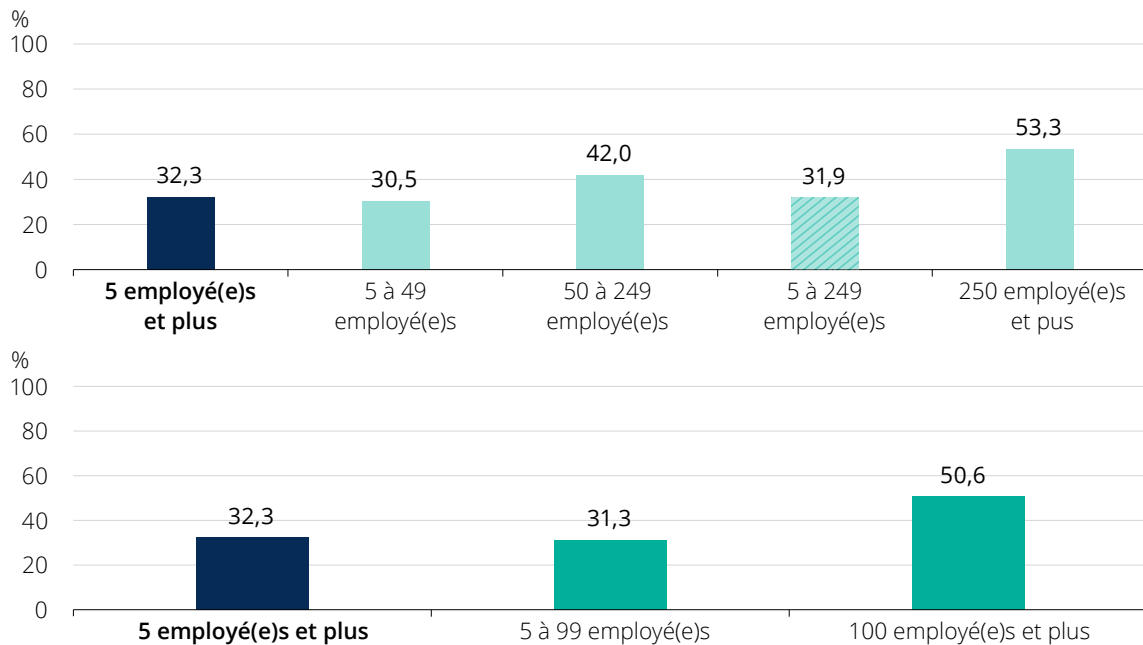
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités (atténuation) ;
- L'amélioration de la gestion de l'énergie (atténuation) ;
- L'adaptation aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique).

En 2024, près d'un tiers des entreprises ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques (32,3 %), soit une diminution statistiquement significative par rapport à 2022 (38,8 %), mais un statu quo par rapport à 2019 (32,0 %).

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus cette proportion est élevée : elle passe de 30,5 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 42,0 % pour les entreprises de 50 à 249 personnes et à 53,3 % pour celles qui en comptent 250 et plus. La proportion varie également lorsqu'on compare les entreprises employant moins de 100 personnes (31,3 %) et celles en employant 100 et plus (50,6 %).

Figure 23

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



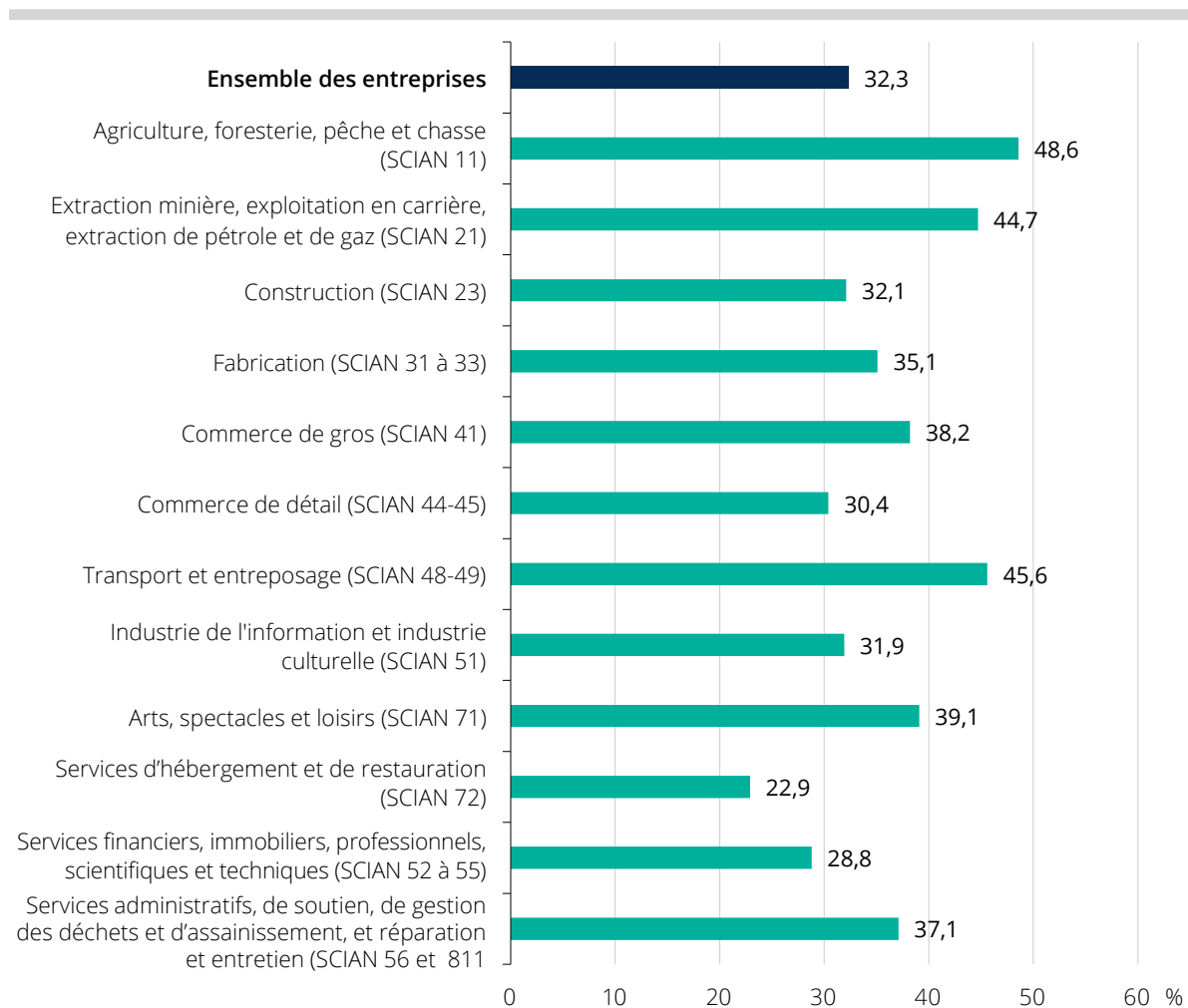
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

De même, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques est grande. Elle est passée d'environ 30 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 20 millions de dollars à 50,4 % pour celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus (données non présentées).

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) et du commerce de gros (SCIAN 41) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques (48,6 %, 45,6 %, 44,7 %, 39,1 % et 38,2 % respectivement contre 32,3 %).

Figure 24

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2024

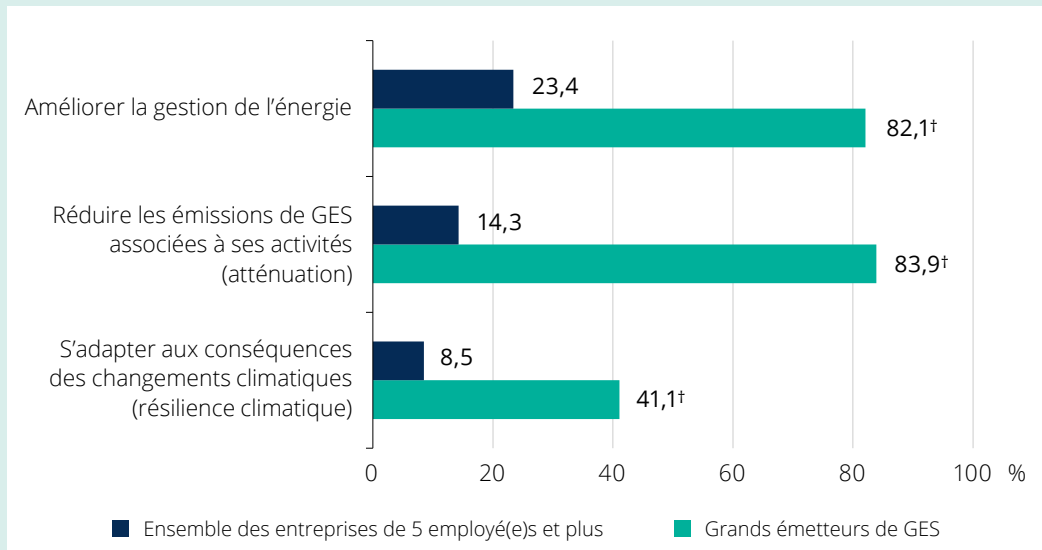


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les grands émetteurs de GES sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques que l'ensemble des entreprises.

Figure 25

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le type d'entreprise, Québec, 2024



† Signifie que la différence entre les grands émetteurs de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Tableau 12

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques, Québec, 2019, 2022 et 2024

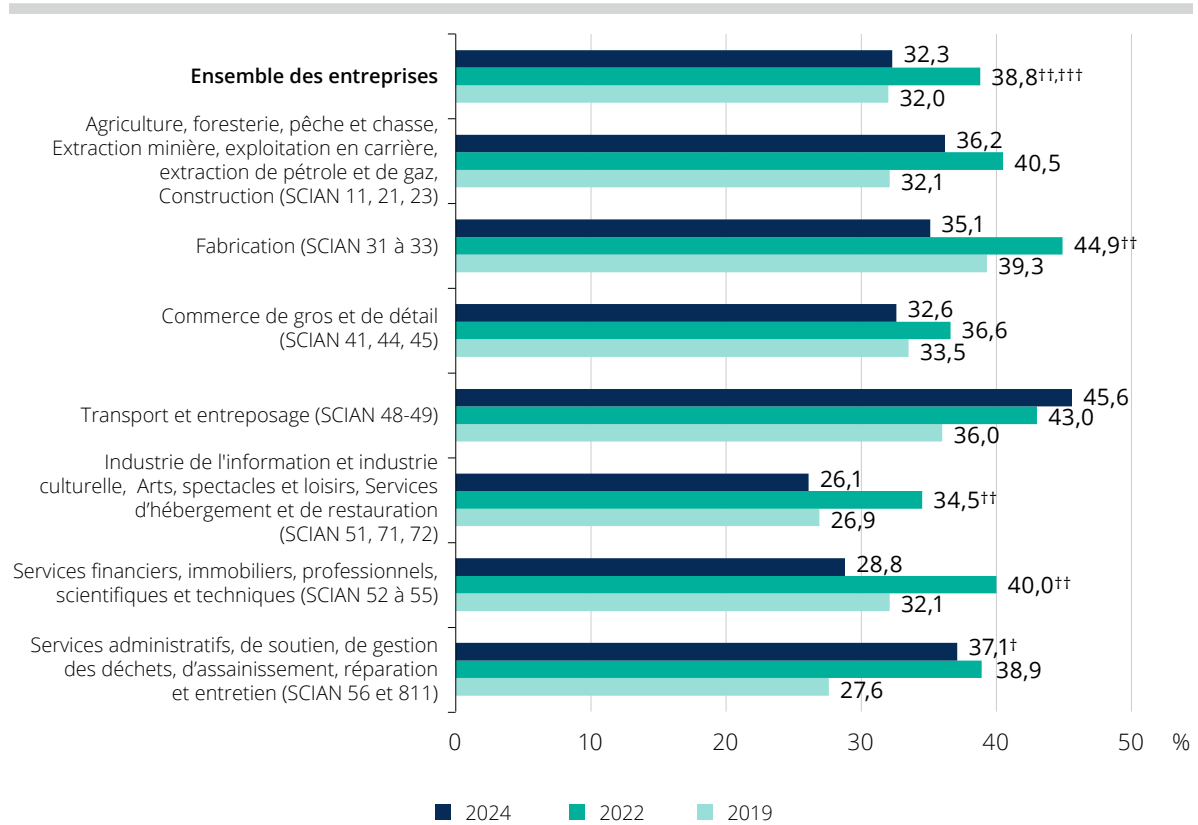
	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
Pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques	32,0	38,8	32,3	↗	↘	≈

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

En 2024, la proportion d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques, qui avait connu une hausse entre 2019 et 2022, est revenue au niveau de 2019 dans tous les secteurs d'activités regroupés, sauf les secteurs regroupés des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811) qui ont connu une hausse de 10 points de pourcentage.

Figure 26

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, de lutte contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2019, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre le résultat de 2019 et celui de 2024 est statistiquement significative.

†† Signifie que la différence entre le résultat de 2022 et celui de 2024 est statistiquement significative.

††† Signifie que la différence entre le résultat de 2019 et celui de 2022 est statistiquement significative.

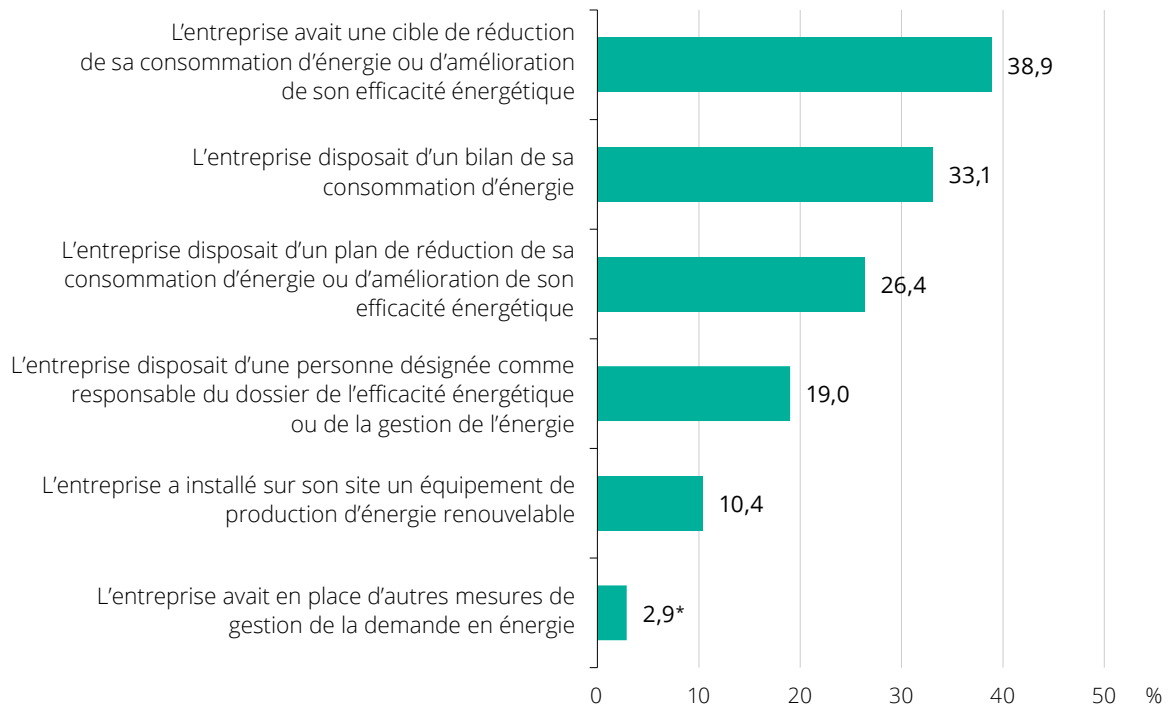
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie

Environ 23 % des entreprises déclarent avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie. Le tiers de celles-ci disposent d'un bilan sur leur consommation d'énergie, plus du quart ont un plan de réduction de leur consommation d'énergie ou d'amélioration de leur efficacité énergétique. Près d'une entreprise sur cinq dispose d'une personne désignée comme responsable du dossier de l'efficacité énergétique ou de la gestion de l'énergie. Finalement, une entreprise sur dix a installé sur son site de l'équipement de production d'énergie renouvelable.

Figure 27

Parmi les entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie, proportion d'entreprises selon les actions mises en place, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises de grande taille (employant 100 personnes ou plus, ou 250 personnes ou plus) présentent des proportions plus importantes que les entreprises de taille inférieure. Cette affirmation vaut pour toutes les pratiques de gestion de l'énergie, sauf en ce qui concerne le fait d'avoir une cible de réduction de la consommation d'énergie ou d'amélioration de l'efficacité énergétique, pratiques pour lesquelles leurs proportions sont semblables.

Plusieurs secteurs se démarquent en ce qui concerne les pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie, soit les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21), de la fabrication (SCIAN 31 à 33), du commerce de gros (SCIAN 41) et du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) (voir tableau 9).

Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre – Mesures d'atténuation des changements climatiques

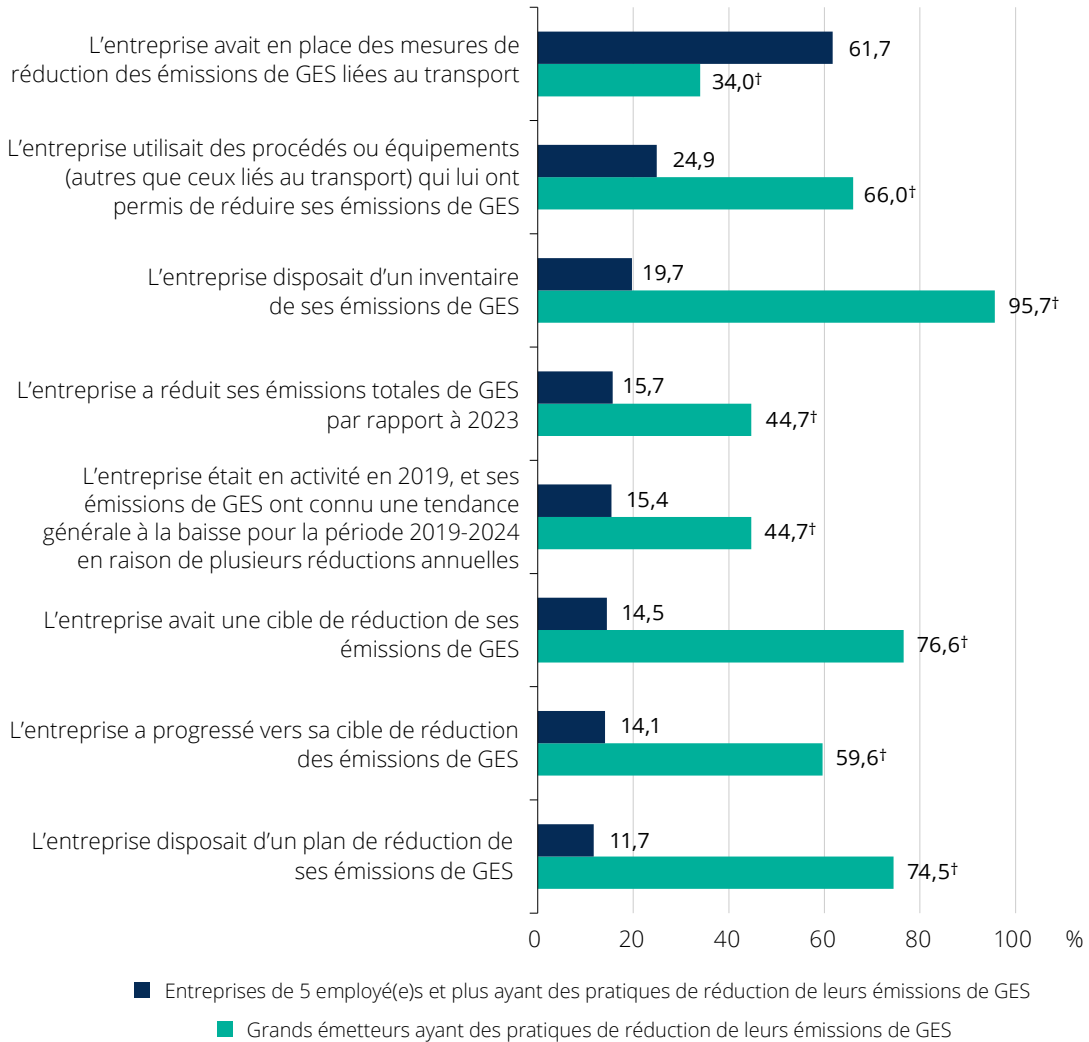
Environ 14,3 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour réduire leurs émissions de GES en 2024. Parmi celles-ci, 61,7 % ont mentionné avoir des mesures d'atténuation liées au transport, ce qui est plus élevé que les 47,9 % observés en 2022. Une entreprise sur quatre (24,9 %) utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui leur ont permis de réduire leurs émissions de GES. Une proportion semblable avait été observée en 2022. Environ 14,1 % des entreprises ont affirmé avoir progressé vers leur cible.

Par ailleurs, 15,7 % des entreprises ont affirmé avoir réduit leurs émissions totales de GES par rapport à l'année précédente et 15,4 % ont connu une tendance générale à la baisse de leurs émissions par rapport à 2019, si elles étaient alors déjà en activité.

Parmi les grands émetteurs de GES qui ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour réduire leurs émissions de GES en 2024, les proportions de ceux ayant affirmé avoir en place des mesures d'atténuation pour réduire leurs émissions de GES sont toujours plus élevées que celles de l'ensemble des entreprises de cinq personnes et plus, sauf dans le cas de la mise en place de mesures d'atténuation liées au transport. En effet, pour cette dernière mesure, on remarque que la moyenne des entreprises employant plus de cinq personnes affiche une proportion plus élevée que celle des grands émetteurs de GES (61,7 % contre 34,0 %). Le même constat avait été établi en 2022.

Figure 28

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures d'atténuation des émissions de GES parmi celles ayant des pratiques visant à réduire leurs émissions de GES, selon les mesures d'atténuation et le type d'entreprise, Québec, 2024



† Signifie que la différence entre les grands émetteurs de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

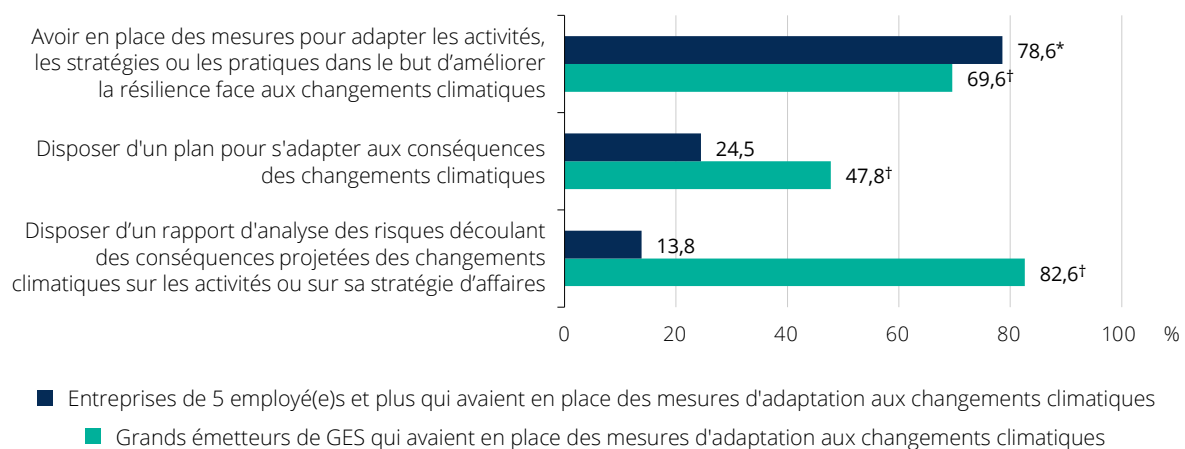
Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant l'adaptation aux conséquences des changements climatiques – Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Environ 8,5 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour s'adapter aux changements climatiques en 2024. Parmi celles-ci, 78,6 % avaient des mesures pour adapter leurs activités, leurs stratégies ou leurs pratiques, 24,5 % disposaient d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques et 13,8 % avaient un rapport d'analyse des risques liés aux conséquences des changements climatiques sur leurs activités ou leur stratégie d'affaires.

Chez les grands émetteurs de GES ayant affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour s'adapter aux changements climatiques en 2024, la proportion de ceux ayant pris des mesures pour adapter leurs activités, leurs stratégies ou leurs pratiques est plus faible (69,6 %) que celle de l'ensemble des entreprises employant cinq personnes et plus (78,6 %). Par contre, les grands émetteurs sont proportionnellement plus nombreux à avoir un rapport d'analyse des risques liés aux conséquences des changements climatiques sur leurs activités ou leur stratégie d'affaires (82,6 % contre 13,8 %), et à disposer d'un plan d'adaptation aux conséquences des changements climatiques (47,8 % contre 24,5 %).

Figure 29

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures de résilience climatique parmi celles ayant affirmé avoir des pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques, selon les mesures de résilience et le type d'entreprise, Québec, 2024



† Signifie que la différence entre les grands émetteurs de GES et l'ensemble des entreprises est statistiquement significative.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Si les proportions d'entreprises ayant en place ces mesures n'ont pas varié entre 2022 et 2024 pour l'ensemble des entreprises, elles ont toutes augmenté en ce qui concerne les grands émetteurs de GES. En effet, 54,5 % des entreprises disposaient d'un rapport d'analyse des risques en 2022 contre 82,6 % en 2024 ; 36,4 % avaient un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques en 2022 contre 47,8 % en 2024, et 45,5 % avaient en place des mesures pour s'adapter face aux changements climatiques en 2022 contre 69,6 % en 2024 (pour consulter les données de 2022, se référer au [rapport](#) de l'édition 2023).

Raisons pour lesquelles les entreprises n'avaient pas en place de pratiques d'affaires écoresponsables

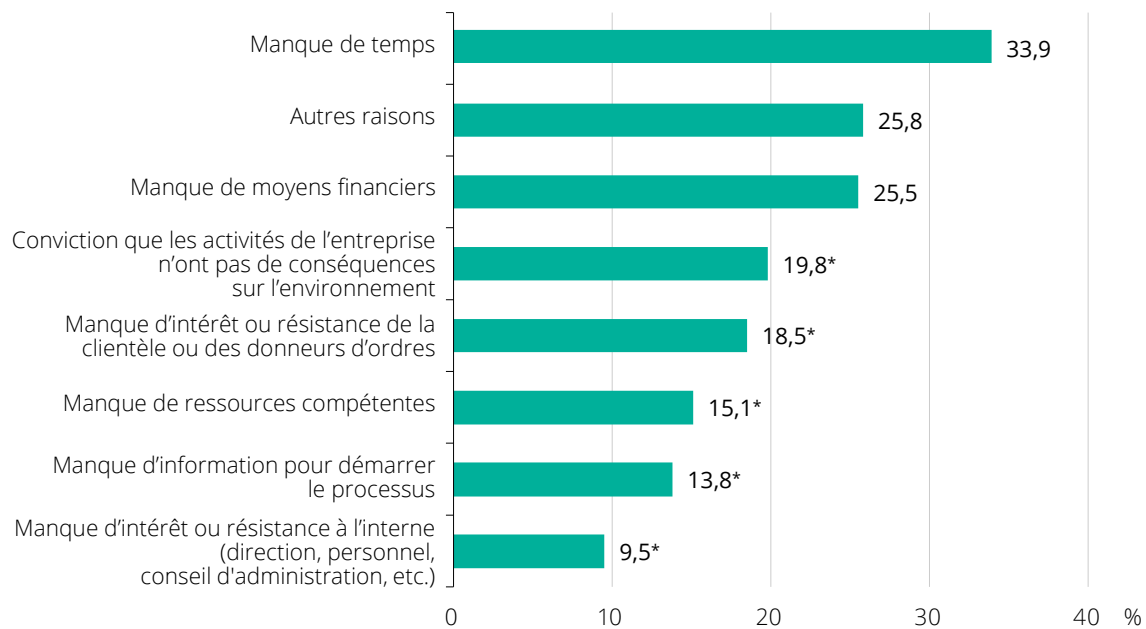
En 2024, le manque de temps (33,9 %) et le manque de moyens financiers (25,5 %) étaient les raisons les plus fréquemment évoquées par les entreprises pour ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables.

Plus d'un quart des entreprises (25,8 %) mentionnent « d'autres raisons ». Parmi celles-ci, on trouve le fait que l'entreprise est de trop petite taille, que les répondants et répondantes pensent que les pratiques d'affaires écoresponsables ne s'appliquent pas à leur entreprise ou que leur entreprise n'a pas besoin de pratiques d'affaires écoresponsables.

Ces deux dernières raisons pourraient témoigner d'une incompréhension de ce qu'est une pratique écoresponsable, possiblement car elle est associée à une pratique complexe ou éloignée de la réalité des entreprises. Elles témoignent également d'une confusion avec les pratiques d'affaires écoresponsables à caractère environnemental.

Figure 30

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Tableau 13

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables, selon les raisons évoquées pour ne pas en avoir, Québec, 2019, 2022 et 2024

	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
Manque d'intérêt ou résistance de la clientèle ou des donneurs d'ordres	19,7*	9,4*	18,5*	≈	↗	≈
Résistance ou manque d'intérêt à l'interne (direction, personnel, CA, etc.)	F	10,1*	9,5*	-	≈	-
Manque de moyens financiers	25,4	20,7	25,5	≈	≈	≈
Manque d'information pour démarrer le processus	31,4	23,3	13,8*	≈	↘	↘
Manque de ressources compétentes	27,3	21,2	15,1*	≈	≈	↘
Manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives	F	6,6*	F	-	-	-
Absence de pression pour démarrer le processus	F	F	F	-	-	-
Adoption de pratiques écoresponsables par un autre centre décisionnel	F	F	F	-	-	-
Manque de temps ¹		36,9	33,9	-	≈	-
Conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement ¹		7,1*	19,8*	-	↗	-
Autre raison	37,8	34,7	25,8	≈	≈	↘

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.


F trop peu fiable pour être publié.

1. Nouveau choix de réponse proposé lors de l'édition 2023 de l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

Les proportions d'entreprises qui ont déclaré le manque d'information ou de ressources compétentes comme raison pour ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables sont en baisse en 2019 et en 2024.

4 Économie circulaire



L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Environ 78,6 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont déclaré utiliser au moins une pratique écoresponsable liée à l'économie circulaire en 2024, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2022 (81,7 %). Si l'on exclut le recyclage et le compostage, cette proportion diminue pour atteindre 49,6 % (une baisse par rapport à 2022, où la proportion était de 68,8 %).

Parmi les pratiques d'économie circulaire les plus populaires, le recyclage, accompagné ou non d'une transformation des matières, est celle que les entreprises ont déclaré utiliser le plus souvent, à égalité avec l'entretien et la réparation (52,3 %)¹⁴. Ces pratiques peuvent être considérées comme des pratiques plus traditionnelles.

La troisième pratique la plus répandue est le don et de la revente (37,2 %), suivie par la consommation ou l'approvisionnement responsable et le reconditionnement (31,2 % et 29,9 % respectivement, aucune différence d'un point de vue statistique entre ces deux pratiques).

L'optimisation des activités touche 22,0 % des entreprises, alors que la location à court terme est utilisée par près d'une entreprise sur cinq (19,3 %).

L'écologie industrielle et la valorisation énergétique des résidus sont les pratiques d'économie circulaire les plus rares ; la proportion d'entreprises les ayant mentionnées est d'environ 3 % pour chacune de ces pratiques.

L'écoconception et l'économie de fonctionnalité (vente d'un service plutôt que d'un bien, p. ex. vente d'un service d'impression au lieu d'une imprimante) sont citées par plus de 12 % des entreprises.

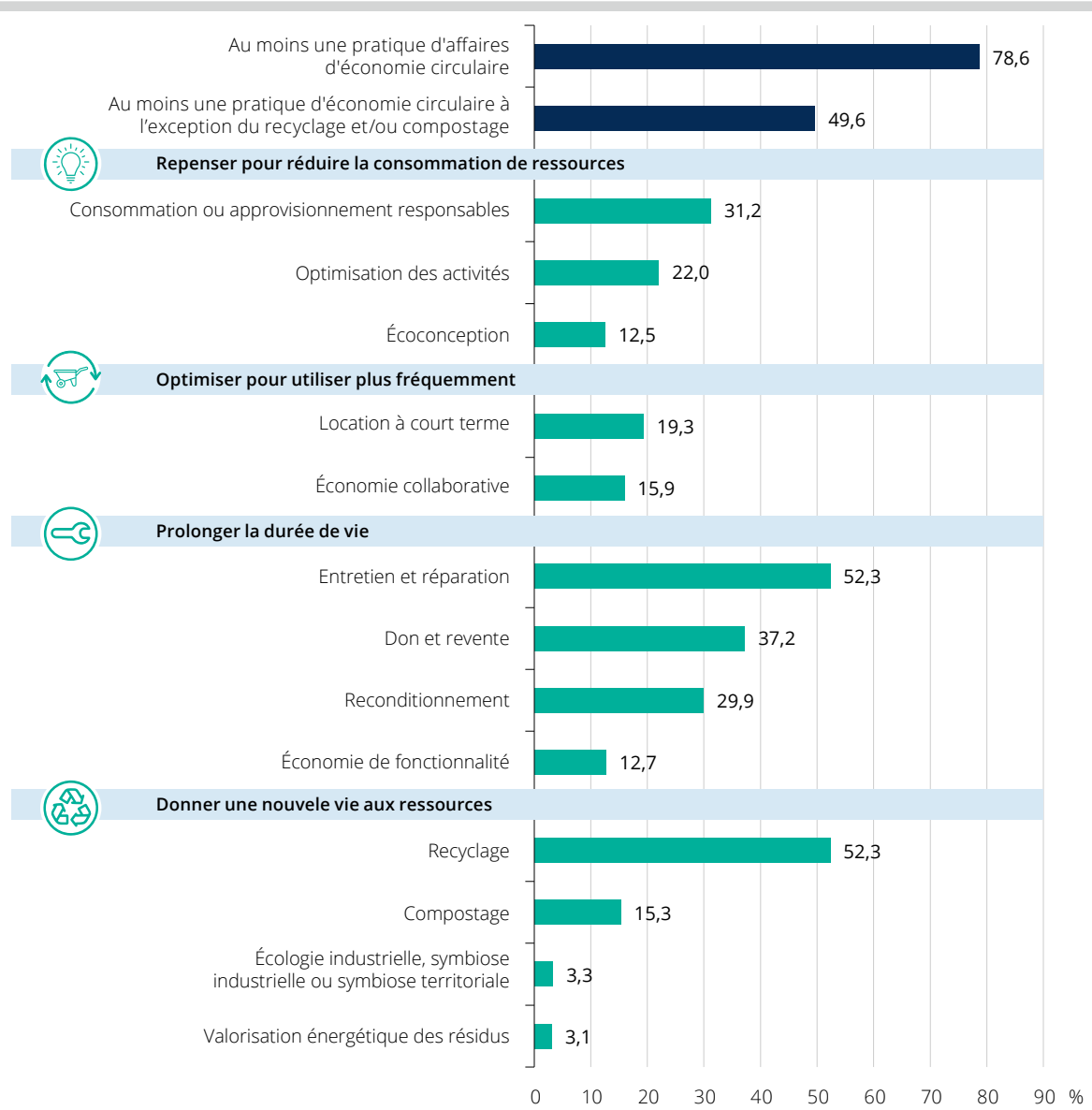
Le graphique suivant permet de constater que les pratiques d'économie circulaire les plus fréquentes se situent plutôt en aval du cycle de vie des produits. Elles sont plus rares lors des étapes se situant plus en amont du cycle de vie des produits (écoconception, optimisation des activités, etc.).

Une étude plus approfondie des regroupements de pratiques d'économie circulaire selon les étapes du cycle de vie des produits sera présentée dans un bulletin entièrement consacré à l'économie circulaire.

14. Les pratiques de recyclage présentées dans la section sur l'économie circulaire ne doivent pas être directement comparées aux pratiques de tri des matières mesurées dans la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables environnementales puisque leurs définitions sont différentes. En effet, la question dans la section sur l'économie circulaire englobe une éventuelle transformation des matières en plus du tri, alors que dans la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables environnementales, le tri est présenté isolément.

Figure 31

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2024




Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Voici quelques particularités intéressantes concernant l'utilisation des pratiques de circularité par les différents secteurs d'activités :

- Les secteurs de la fabrication (SCIAN 31 à 33) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) sont les secteurs ayant le plus souvent intégré **l'écoconception** (23,4 % et 18,7 % respectivement) ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 36,1%), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 43,2 %) et des services d'hébergement et de la restauration (SCIAN 72 ; 38,2 %) sont les secteurs qui ont le plus utilisé la pratique d'économie circulaire de **consommation ou d'approvisionnement responsables** ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 33,9 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 27,2 %) et de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 32,5 %) sont les secteurs qui ont le plus souvent déclaré **l'optimisation des activités** comme pratique d'économie circulaire ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 22,9 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 21,9 %), de la construction (SCIAN 23 ; 20,3 %), de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51, 20,4 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 27,3 %) sont les secteurs qui ont le plus déclaré pratiquer **l'économie collaborative** ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 27,5 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 31,4 %), de la construction (SCIAN 23 ; 38,3 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 28,9 %) sont les secteurs qui ont le plus fréquemment déclaré pratiquer **la location à court terme** ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 67,6 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 67,0 %), de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 62,0 %), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 60,8 %) et les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et services d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 63,2 %) sont les secteurs qui ont le plus fréquemment déclaré pratiquer **l'entretien ou la réparation** ;
- Le **don et la revente** ont été des pratiques davantage citées par les secteurs du commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 41,3 %), de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51 ; 44,7 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71, 50,1 %) ;
- Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 36,8 %), de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 45,9 %), du transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 37,6 %, des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 37,2 %) et les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et services d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 47,8 %) sont les secteurs qui ont le plus souvent mentionné pratiquer le **reconditionnement** ;
- **L'économie de fonctionnalité** a été davantage citée par les secteurs de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 17,0 %) et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71 ; 21,3 %) ;
- Les secteurs de la fabrication (SCIAN 31 à 33, 7,4 %*) ainsi que de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 6,3 %*) sont les secteurs qui ont le plus fréquemment déclaré faire partie de **sybioses industrielles ou territoriales** ou pratiquer **l'écologie industrielle** ;
- La **valorisation énergétique des résidus** a été une pratique davantage citée par les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 7,4 %*), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 6,2 %*) et de la fabrication (SCIAN 31 à 33, 8,1 %*).

Tableau 14





Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à l'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2024

Secteur d'activité (SCIAN)	 Repenser pour réduire la consommation de ressources			 Optimiser pour utiliser plus fréquemment		 Prolonger la durée de vie des produits et des composants				 Donner une nouvelle vie aux ressources			
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités	Économie collaborative	Location à court terme	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité	Symbiose industrielle	Recyclage	Compostage	Valorisation énergétique des résidus
Ensemble des entreprises	12,5	31,2	22,0	15,9	19,3	52,3	37,2	29,9	12,7	3,3	52,3	15,3	3,1
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	14,6	36,1	33,9	22,9	27,5	67,6	36,8	36,8	13,9	4,6*	43,9	33,5	7,4*
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	9,1	33,9	27,2	21,9	31,4	67,0	37,5	45,9	17,0	6,3*	46,5	10,5	6,2*
23 : Construction	11,6	26,0	19,5	20,3	38,3	54,6	33,3	29,7	12,4	F	49,5	7,7*	F
31 à 33 : Fabrication	23,4	28,1	32,5	12,6	16,1	62,0	33,3	30,8	12,5	7,4*	55,9	11,6	8,1*
41 : Commerce de gros	12,4	31,0	20,8	15,3	17,9	50,2	39,4	30,8	9,7	F	50,7	7,9*	F
44-45 : Commerce de détail	8,5*	32,1	16,9	11,7	10,4	49,1	41,3	26,9	12,6	F	58,9	15,6	F
48-49 : Transport et entreposage	5,7*	28,6	22,7	17,1	19,6	56,4	35,7	37,6	10,6*	F	50,9	8,7*	F
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	6,8*	32,2	23,1	20,4	17,2	33,7	44,7	24,8	12,7	F	47,9	15,4	F
71 : Arts, spectacles et loisirs	18,7	43,2	23,8	27,3	28,9	60,8	50,1	37,2	21,3	F	53,2	25,8	F
72 : Services d'hébergement et de restauration	13,7	38,2	17,8	12,8	13,9	50,1	34,6	31,6	14,5	F	49,1	21,1	F

Suite à la page 78

Tableau 14 (suite)

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables liées à l'économie circulaire, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2024

Secteur d'activité (SCIAN)	 Repenser pour réduire la consommation de ressources			 Optimiser pour utiliser plus fréquemment		 Prolonger la durée de vie des produits et des composants				 Donner une nouvelle vie aux ressources			
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités	Économie collaborative	Location à court terme	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité	Symbiose industrielle	Recyclage	Compostage	Valorisation énergétique des résidus
52 à 55 : Services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques	10,9	27,8	23,6	16,8	15,8	44,3	38,1	23,0	11,9	F	52,0	18,3	F
56 et 811 : Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et réparation et entretien	10,2	32,6	19,1	12,2	18,9	63,2	35,9	47,8	11,2*	F	55,4	5,5	F

 Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.

 Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.

F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

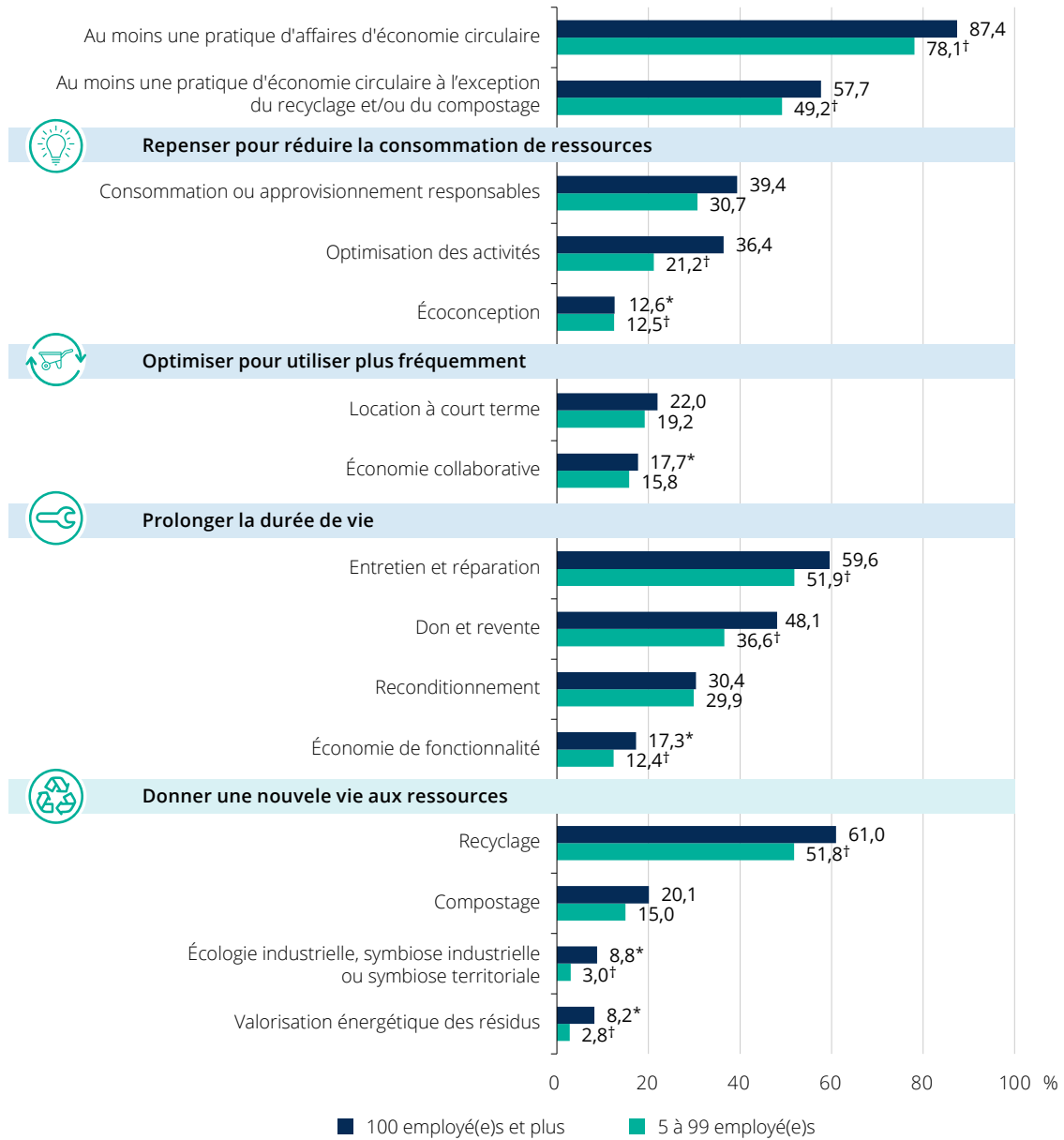
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises employant 100 personnes et plus ont davantage mis en place les pratiques d'économie circulaire suivantes que les entreprises employant moins de 100 personnes :

- la consommation ou l'approvisionnement responsables (39,4 % contre 30,7 %) ;
- l'optimisation des activités (36,4 % contre 21,2 %) ;
- l'entretien et la réparation (59,6 % contre 51,9 %) ;
- le don et la revente (48,1 % contre 36,6 %) ;
- l'économie de fonctionnalité (17,3 %* contre 12,4 %) ;
- l'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (8,8 %* contre 3,0 %) ;
- le recyclage (61,0 % contre 51,8 %) ;
- la valorisation énergétique des résidus (8,2 %* contre 2,8 %).

Figure 32

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables d'économie circulaire, selon la taille de l'entreprise et la pratique d'affaires, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les tailles d'entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les ventilations selon d'autres catégories de taille d'entreprise, le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires sont disponibles en [annexe](#).

5 Utilisation des technologies propres



La section qui suit traite de l'utilisation, au Québec, de technologies propres par les entreprises employant cinq personnes et plus.

Une technologie propre (TP) est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché, par exemple des véhicules électriques, sont également comprises.

La taxonomie canadienne des technologies propres, publiée par Statistique Canada¹⁵, présente une longue liste de produits considérés comme des technologies propres. C'est pourquoi on précise plutôt à quelles fins ces technologies sont employées dans le questionnaire de l'enquête.

En 2024, 60,1 % des entreprises employant cinq personnes et plus au Québec ont déclaré utiliser au moins une technologie propre. Cette proportion est statistiquement plus faible que les proportions observées en 2022 (68,0 %) et en 2019 (71,0 %).

On observe, en 2024, une différence significative entre les entreprises de moins de 100 personnes et celles de 100 personnes et plus pour ce qui est de la proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser au moins une technologie propre (59,6 % c. 68,8 %).

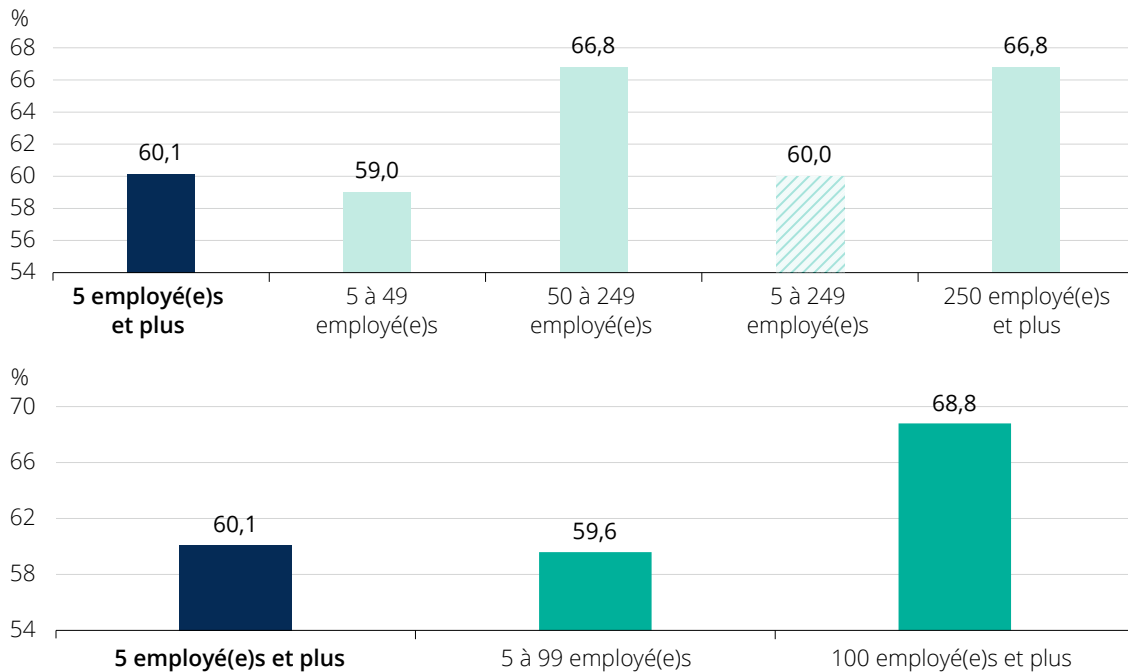
On remarque également une différence significative entre les entreprises de moins de 50 employés et employées (59,0 %) et les autres entreprises (66,8 %).

Ainsi, plus les entreprises sont de grande taille, plus elles ont tendance à utiliser des technologies propres.

15. STATISTIQUE CANADA (2024), *Les technologies propres et l'enquête sur les biens et services environnementaux : un guide de référence technique*, [En ligne], 21 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/16-511-X].

Figure 33

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

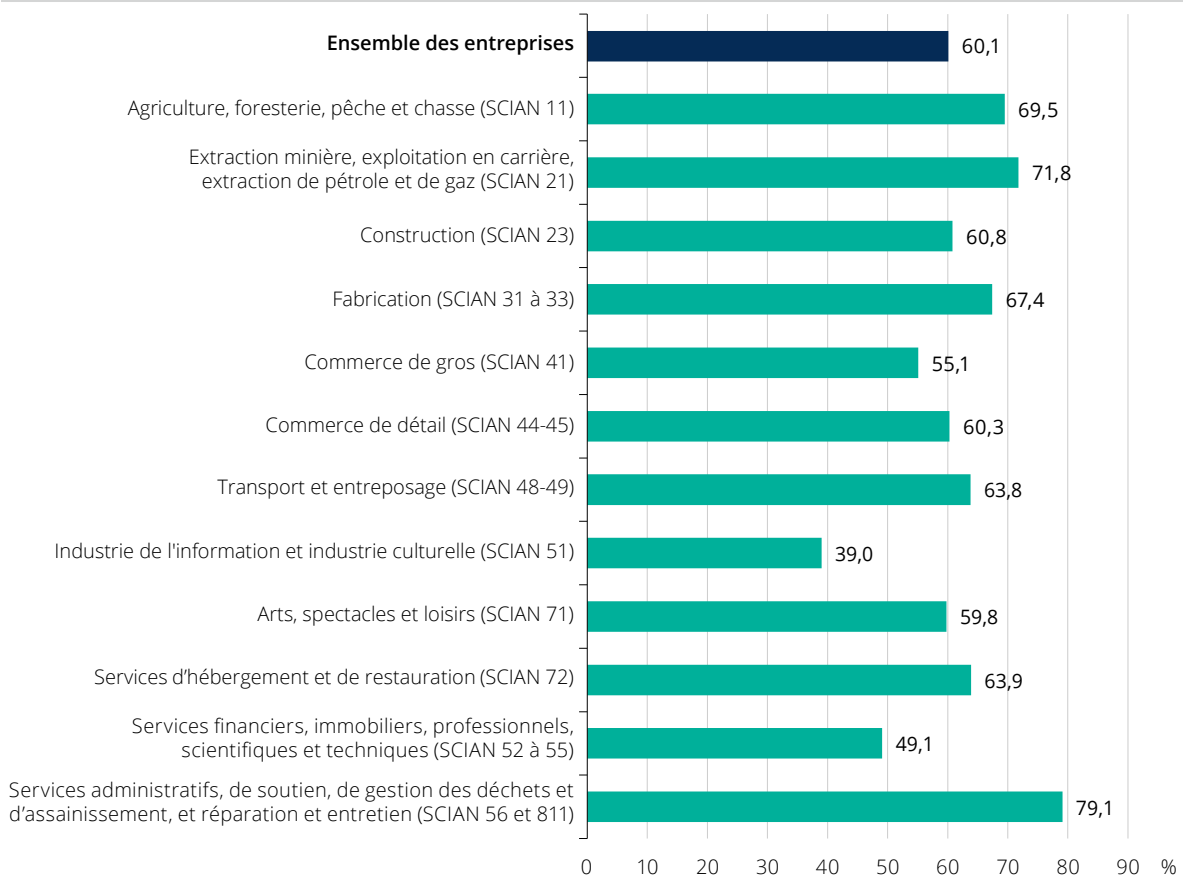
De plus, on note une différence statistiquement significative quant à l'utilisation des technologies propres entre les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 20 millions de dollars (proportions aux alentours des 60 %) et celles ayant un chiffre d'affaires de 20 millions de dollars et plus (71,3 %) (voir tableau en [annexe](#)).

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11 ; 69,5 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21 ; 71,8 %) et de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 67,4 %), et les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 79,1 %) sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir utilisé des technologies propres que la moyenne des entreprises de cinq personnes et plus.

Les entreprises des secteurs du commerce de gros (SCIAN 41 ; 55,1 %) et de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51, 39,0 %), et les secteurs des divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 49,1 %) sont proportionnellement moins nombreuses que celles de la moyenne des secteurs à mentionner avoir eu recours aux technologies propres.

Figure 34

Proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le secteur d'activité, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Pour éviter que la liste des technologies propres soit trop longue, ces dernières ont été regroupées selon différents thèmes. Les entreprises répondantes devaient choisir les thèmes liés aux technologies propres qu'elles ont utilisées.

Au premier rang des technologies propres les plus utilisées par les entreprises, on trouve celles liées à la gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage), comme c'était le cas en 2019 et en 2022. En effet, 43,3 % des entreprises au Québec y ont eu recours en 2024.

Au deuxième rang, on trouve les technologies propres qui visent le traitement des eaux usées (15,0 %) et celles relatives à la mobilité durable (14,6 %). Bien que la proportion d'entreprises ayant utilisé des technologies propres en général ait diminué depuis 2019, on constate une augmentation des proportions pour ces deux thèmes.

Tableau 15

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres, Québec, 2019, 2022 et 2024

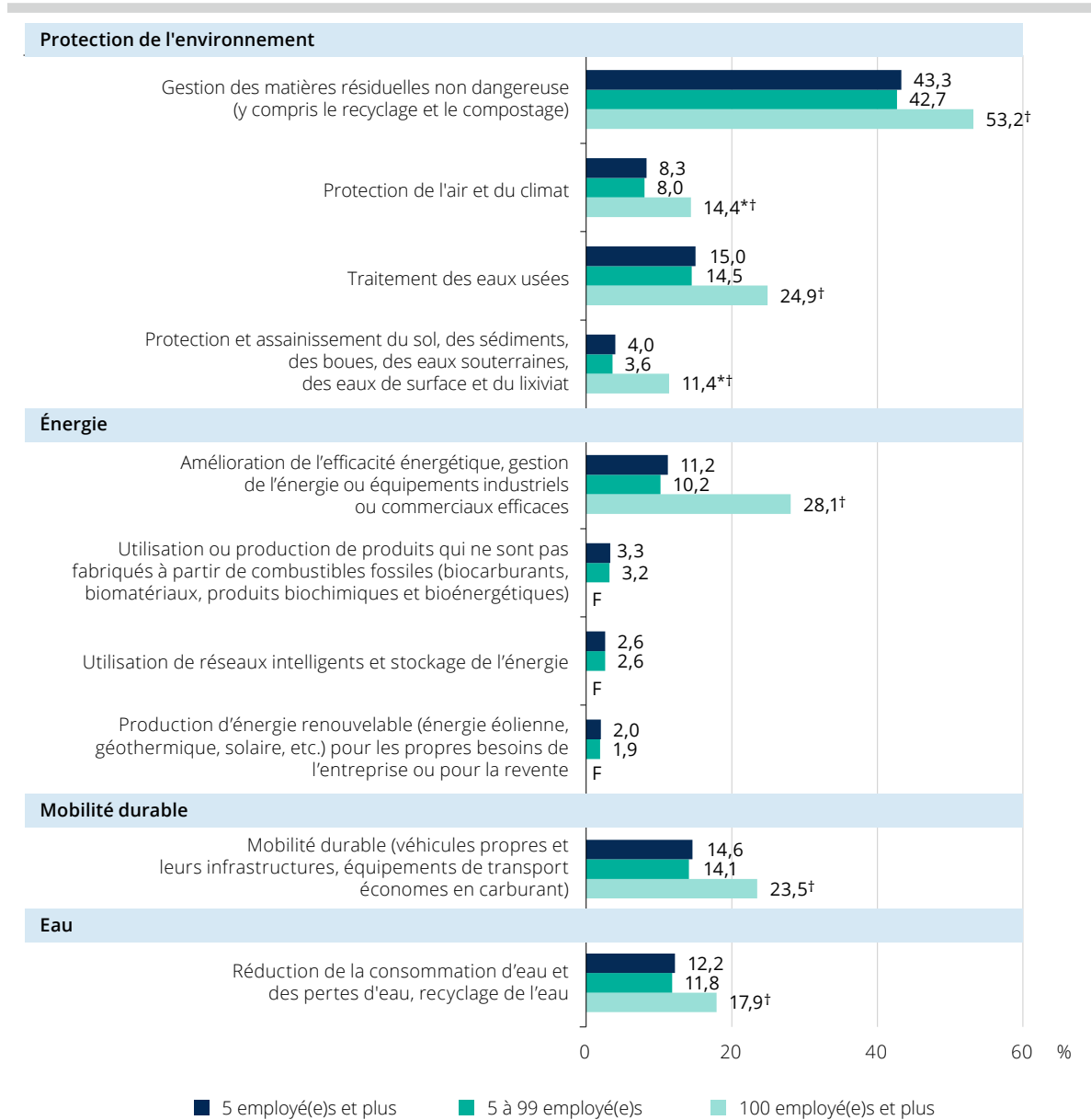
	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
Au moins une technologie propre	71,0	68,0	60,1	≈	↘	↘
Selon le thème visé par les technologies propres						
Protection de l'air et du climat	9,3	9,1	8,3	≈	≈	≈
Traitement des eaux usées	8,1	6,4	15,0	≈	↗	↗
Gestion des matières résiduelles non dangereuses (y compris le recyclage et le compostage)	60,7	56,4	43,3	↘	↘	↘
Protection et assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat	6,2	6,0	4,0	≈	↘	↘
Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques)	6,6	5,9	3,3	≈	↘	↘
Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente	2,6	2,5	2,0	≈	≈	≈
Utilisation de réseaux intelligents et stockage de l'énergie	3,8	2,8	2,6	≈	≈	↘
Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces	15,3	13,7	11,2	≈	↘	↘
Réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau	13,4	12,3	12,2	≈	≈	≈
Mobilité durable (véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant)	11,1	12,80	14,6	≈	↗	↗

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

En 2024, pour toutes les technologies propres pour lesquelles on peut diffuser des données, on remarque de plus grandes proportions chez les entreprises employant 100 personnes et plus que chez les entreprises de plus petite taille.

Figure 35

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le thème et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

F Trop peu fiable pour être publié.

† Signifie que la différence entre les entreprises de moins de 100 employés et de 100 employés et plus est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

L'importance des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles

Les résultats de l'enquête montrent que 43,3 % des entreprises ont déclaré utiliser des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles.

Cette proportion croît avec la taille de l'entreprise. Ainsi, elle est plus importante chez les entreprises employant 100 personnes et plus (53,2 %) que chez les entreprises de plus petite taille (42,7 %). On observe également que la proportion est plus faible chez les entreprises comptant de 5 à 49 personnes que chez les entreprises employant 50 personnes et plus.

La proportion est également plus élevée chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus que chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est plus faible.

Quelques secteurs d'activité présentent des proportions statistiquement plus élevées que celle de l'ensemble des entreprises. Il s'agit du secteur de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 49,6 %), du commerce de détail (SCIAN 44-45 ; 49,5 %) et des secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 53,9 %).

Si l'on exclut les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles, la proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres passe de 60,1 % à 41,7 %, une proportion semblable à celle de 2019 et de 2022.

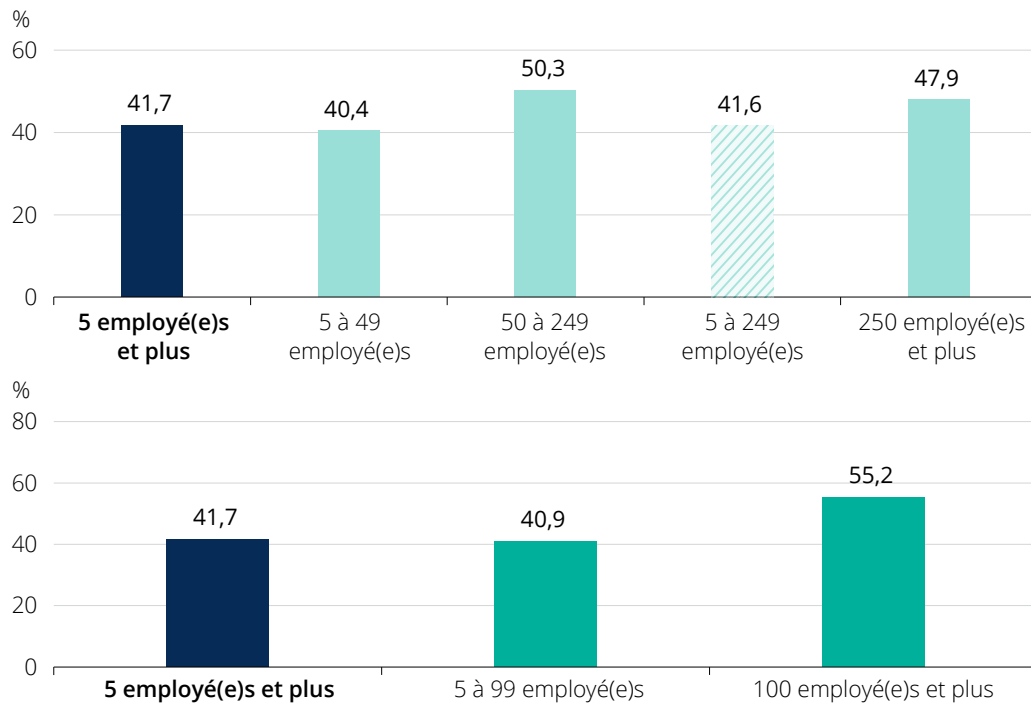
Ainsi, la baisse de la proportion d'entreprises ayant utilisé au moins une technologie propre observée entre 2022 et 2024 peut s'expliquer en bonne partie par une baisse de l'utilisation des technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles pour la même période.

Mentionnons que plus la taille de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises utilisant des technologies propres qui ne sont pas liées à la gestion des matières résiduelles est élevée. Plus précisément, on observe une variation significative entre la proportion des entreprises employant de 5 à 49 personnes et celles des entreprises de plus grande taille. Le même constat vaut pour les entreprises employant de 5 à 99 personnes et les autres entreprises.

Suite à la page 88

Figure 36

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, sauf les technologies pour la gestion des matières résiduelles, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les entreprises des secteurs suivants ont affirmé utiliser davantage de technologies propres à d'autres fins que la gestion des matières résiduelles que la moyenne des entreprises de cinq personnes et plus :

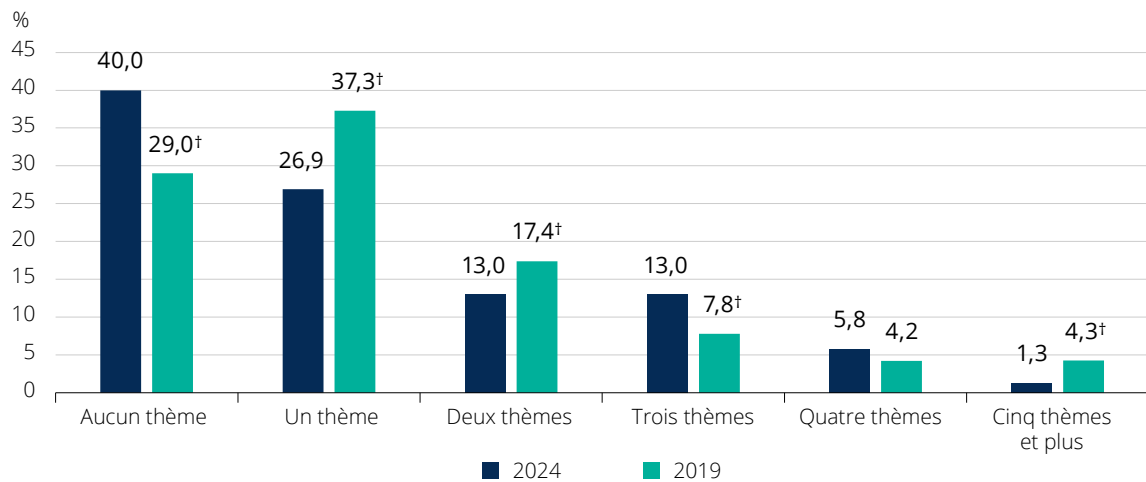
- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11, 56,4 %) ;
- l'extraction minière, l'exploitation en carrière, et l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 64,5 %) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33, 51,4 %) ;
- le transport et l'entreposage (SCIAN 48-49 ; 54,6 %) ;
- les services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72 ; 49,5 %) ;
- les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 66,5 %).

Nombre de thèmes liés aux technologies propres

Environ 27 % des entreprises ont mentionné utiliser des technologies propres liées à un seul thème, peu importe le thème. Environ 13 % des entreprises utilisent les technologies propres liées à deux thèmes et un autre 13 %, à trois thèmes.

Figure 37

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le nombre de thèmes liés aux technologies propres, Québec, 2019 et 2024



† Signifie que la différence entre les années est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Entre 2019 et 2024, la proportion d'entreprises ayant déclaré un seul thème, deux thèmes ou cinq thèmes et plus a diminué, alors que la proportion d'entreprises ayant déclaré trois thèmes ou aucun thème a augmenté.

En 2024, les entreprises employant moins de 100 personnes sont proportionnellement plus nombreuses que celles employant 100 personnes et plus à n'avoir aucun thème ou à en avoir un seul.

Regroupement des thèmes liés aux technologies propres

Les thèmes selon lesquels les technologies propres étaient classées ont été regroupés en quatre classes.

Tableau 16

Thèmes et regroupements de thèmes liés aux technologies propres

Protection de l'air et du climat*	
Traitement des eaux usées	
Gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)	Protection de l'environnement
Protection et assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat	
Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et bioénergétiques)*	
Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente*	Énergie
Utilisation de réseaux intelligents et stockage de l'énergie	
Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces*	
Réduction de la consommation d'eau et des pertes d'eau, recyclage de l'eau	Eau (gestion de la ressource)
Mobilité durable (véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant)*	Produits adaptés pour la mobilité durable

* Ces thèmes contribuent à la lutte contre les changements climatiques et forment un regroupement supplémentaire qui sera analysé en détail plus loin.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

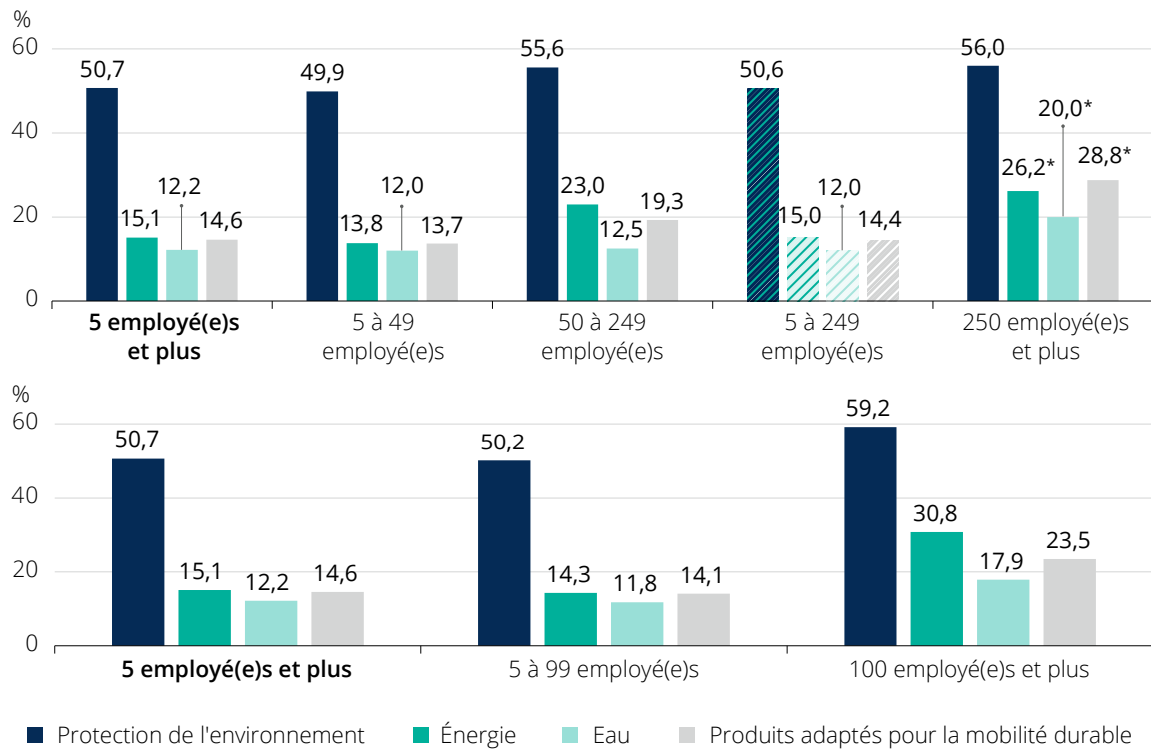
Les technologies propres visant la protection de l'environnement ont été citées par 50,7 % des entreprises, ce qui les classe en première position des technologies les plus utilisées par les entreprises. Cette proportion, qui est élevée comparativement à celles observées pour l'utilisation d'autres technologies propres visant la protection de l'environnement, s'explique en bonne partie par les efforts des entreprises en gestion des matières résiduelles.

Les technologies propres liées à la gestion de l'énergie et à la mobilité durable figurent à égalité en deuxième position, avec respectivement 15,1 % et 14,6 % des entreprises. Les technologies propres liées à la gestion de l'eau (12,2 %) arrivent au troisième rang.

Depuis 2019 (non présenté), on constate une baisse statistiquement significative de la proportion d'entreprises utilisant des technologies propres liées à la protection de l'environnement et à la gestion de l'énergie. Celles-ci sont passées respectivement de 63,5 % à 50,7 %, et de 21,5 % à 15,1 %. Par contre, on observe une augmentation de la proportion d'entreprises utilisant des technologies propres liées à la mobilité durable (11,1 % c. 14,6 %). Aucun changement n'est observé entre 2019 et 2024 concernant l'utilisation de technologies propres liées à la gestion de l'eau.

Figure 38

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Pour chacun des regroupements de technologies propres, on constate, en 2024, une plus grande popularité des technologies propres chez les entreprises employant 100 personnes et plus.

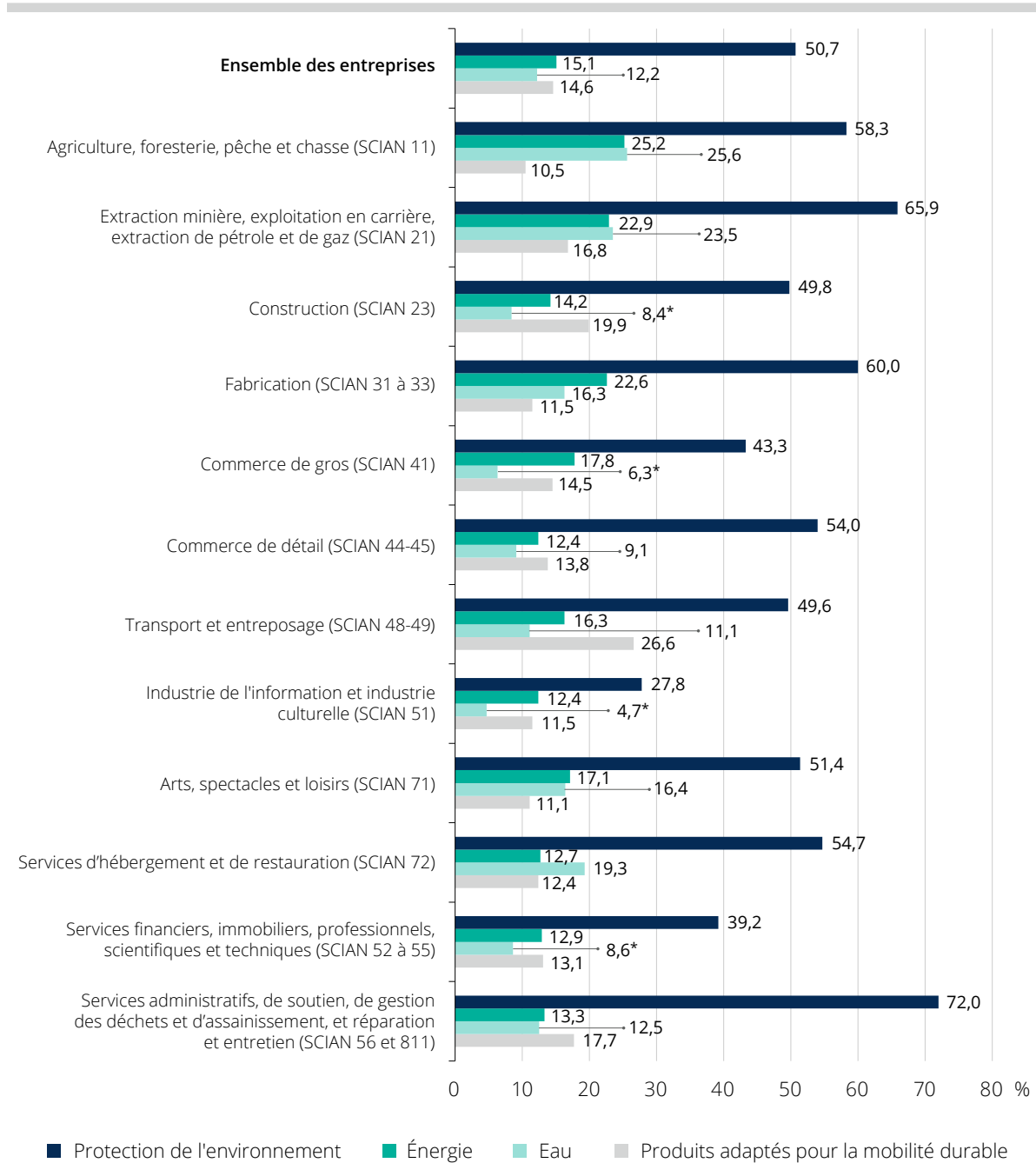
Comme le montre la figure suivante, les technologies propres en lien avec la protection de l'environnement, qui comprennent les technologies propres en lien avec la gestion des matières résiduelles, sont utilisées par chaque secteur d'activité dans d'importantes proportions (à l'exception du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (SCIAN 51)).

Les technologies propres en lien avec l'énergie sont davantage utilisées par les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 25,2 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 22,9 %) et de la fabrication (SCIAN 31 à 33, 22,6 %) que par les entreprises de l'ensemble des secteurs.

Comme en 2022, les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11, 25,6 %), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole (SCIAN 21, 23,5 %), de la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 16,3 %), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71, 16,4 %) et des services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72, 19,3 %) sont celles qui ont le plus souvent déclaré en 2024 utiliser des technologies propres en lien avec l'eau.

Figure 39

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le regroupement de thèmes et le secteur des entreprises de 5 employés et plus, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Le secteur du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) se démarque de la moyenne de l'ensemble des secteurs par une utilisation proportionnellement plus importante des technologies propres liées à la mobilité durable (26,6 %).

Lutte contre les changements climatiques

La présente section porte sur les technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques. Il s'agit de technologies liées aux thèmes suivants :

- Protection de l'air et du climat ;
- Utilisation ou production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (biocarburants, biomatériaux, produits biochimiques et produits de biomasse à des fins énergétiques) ;
- Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique, gestion de l'énergie ou équipements industriels ou commerciaux efficaces ;
- Mobilité durable.

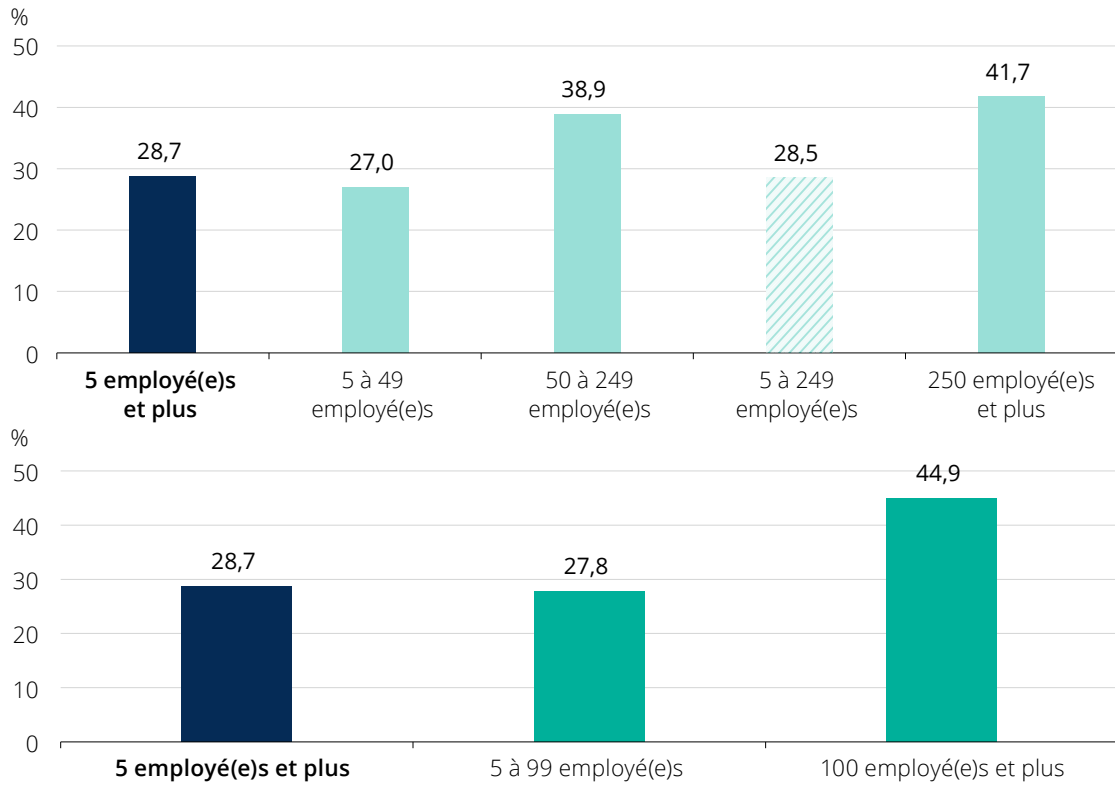
En 2024, un peu moins d'une entreprise sur trois a déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques (28,7 %). Cette proportion était demeurée stable entre 2019 (29,5 %) et 2022 (31,5 %), mais présente une diminution entre 2022 et 2024.

Les grands émetteurs de GES se démarquent de l'ensemble des entreprises par une proportion plus élevée (89,3 %) d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques (au moins une technologie propre) (non présenté).

La proportion d'entreprises employant 5 personnes et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques augmente en fonction de la taille de l'entreprise. Elle est passée de 27,0 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 38,9 % pour les entreprises de 50 à 249 personnes. On observe également une différence statistique entre les entreprises de moins de 100 personnes et celles de plus grande taille.

Figure 40

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant la lutte contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

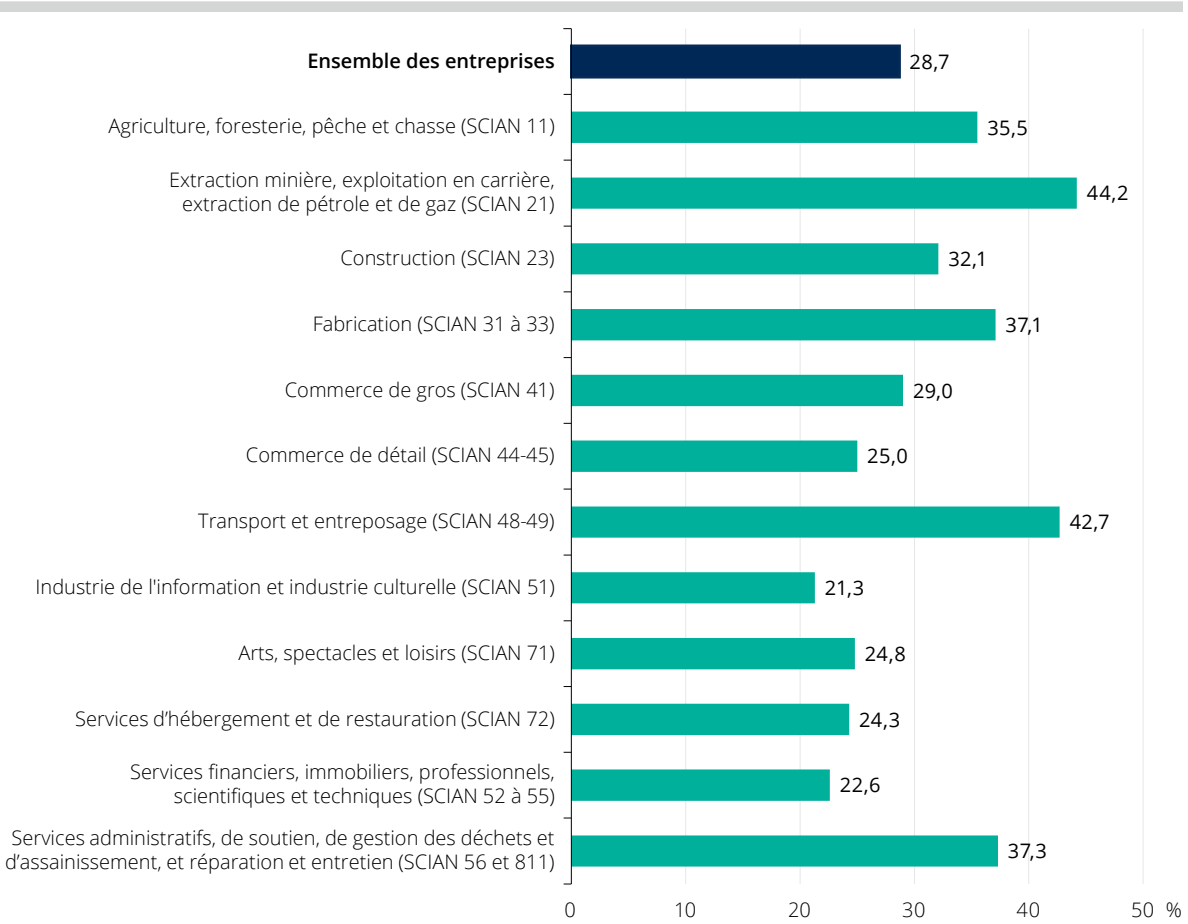
Comme en 2022, plusieurs secteurs d'activité se distinguent par des proportions statistiquement plus élevées d'entreprises qui utilisent des technologies propres liées à la lutte contre les changements climatiques que la moyenne des secteurs. Il s'agit des secteurs suivants :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11, 35,5 %);
- l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21, 44,2 %);
- la fabrication (SCIAN 31 à 33, 37,1 %).

À ces secteurs s'ajoutent, en 2024, les secteurs du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49 ; 42,7 %) et les secteurs regroupés des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et d'assainissement et des services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811 ; 37,3 %).

Figure 41

Proportion d'entreprises ayant déclaré utiliser des technologies propres visant à lutter contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité des entreprises, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Tableau 17

Évolution de la proportion d'entreprises de 5 employé(e)s et plus ayant déclaré utiliser des technologies propres, selon le regroupement de thèmes liés aux technologies propres, Québec, 2019, 2022 et 2024

	2019	2022	2024	Variation statistique significative		
	%			2019-2022	2022-2024	2019-2024
La protection de l'environnement	63,50	60,00	50,70	≈	↘	↘
L'énergie	21,50	20,00	15,10	≈	↘	↘
L'eau	13,40	12,30	12,20	≈	≈	≈
Les produits adaptés pour la mobilité durable	11,10	12,80	14,60	≈	≈	↗
La lutte contre les changements climatiques	29,50	31,50	28,70	≈	≈	≈

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

6 Compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres

La mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, d'une démarche de développement durable ou de technologies propres repose sur la capacité des entreprises à mobiliser des compétences adaptées et spécialisées. Ces compétences ne se limitent pas à un service ou à un poste spécialisé, mais concernent l'ensemble de l'organisation. Il est à noter qu'une même personne peut remplir plusieurs tâches au sein de l'entreprise.

Pour répondre au besoin d'information sur l'embauche de personnel détenant ces savoir-faire, le développement des compétences et l'offre de formation dans ces domaines, une nouvelle section a été ajoutée au questionnaire de l'édition 2025.

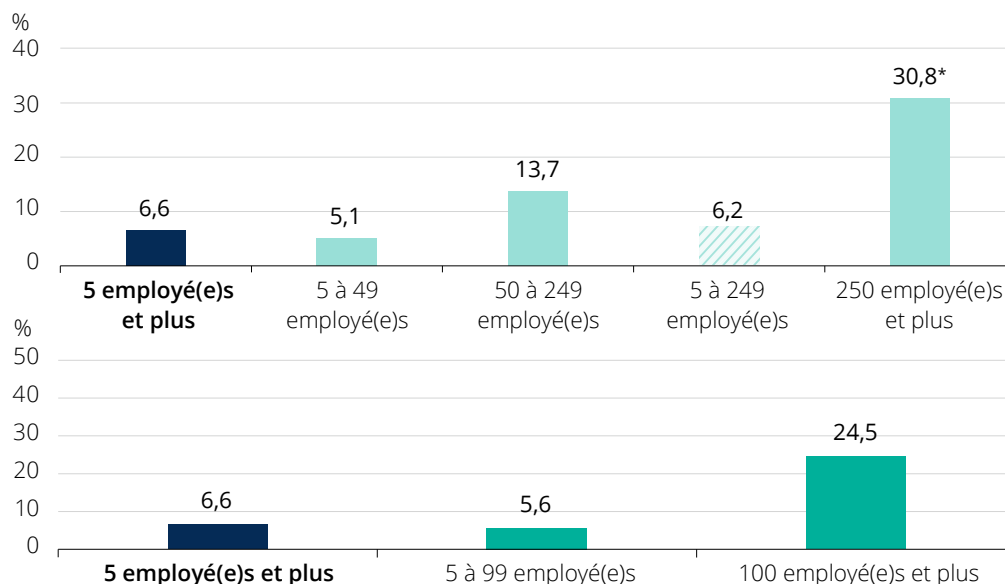
Embauche de personnel possédant des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres

Les résultats montrent qu'environ 6,6 % des entreprises déclarent avoir embauché du personnel ou des ressources externes qui possédaient des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres en 2024.

Plus la taille de l'entreprise augmente, plus cette proportion est grande. Elle augmente également en fonction du chiffre d'affaires (non présenté) : elle passe de 4,4 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions de dollars à 6,8 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 2 millions et plus mais de moins de 20 millions, et à 18,6 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de dollars.

Figure 42

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir embauché du personnel ou une ressource externe qui possédait des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres pour répondre aux besoins de l'entreprise, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les tâches pour lesquelles le personnel ou les ressources externes ayant des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres ont été embauchés sont principalement :

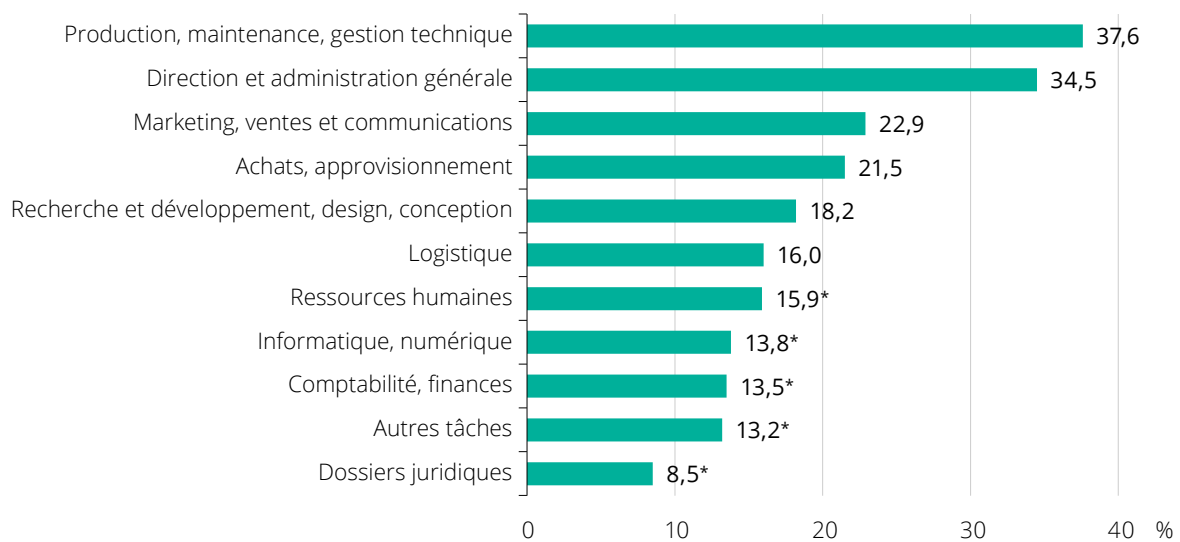
- des tâches de production, de maintenance ou de gestion technique¹⁶ (37,6 % des entreprises) ;
- des tâches du personnel de direction ou de l'administration générale (34,5 %).

Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre ces deux données.

Ces résultats indiquent que les compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres sont surtout mobilisées à des fins opérationnelles ou stratégiques, et sont encore peu intégrées de façon transversale dans les entreprises.

Figure 43

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir embauché du personnel ou une ressource externe qui possédait des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres, selon les tâches du personnel embauché, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

16. Les tâches de production, de maintenance ou de gestion technique consistent par exemple à optimiser des ressources, à réduire la consommation d'énergie, à gérer les déchets de maintenance, à gérer les matières résiduelles, ou à appliquer des pratiques ou des procédés écoresponsables dans les processus de production.

Les entreprises des secteurs suivants ont embauché davantage de personnel ayant les compétences en pratiques d'affaires écoresponsables, en développement durable ou en technologies propres que la moyenne des entreprises :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11 ; 13,6 %). Les tâches le plus souvent mentionnées pour les personnes embauchées concernent la production, la maintenance ou la gestion technique.
- Extraction minière et exploitation en carrière (SCIAN 21 ; 22,3 %). Les tâches le plus souvent mentionnées pour les personnes embauchées concernent des tâches de la direction ou de l'administration générale.
- Divers services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55 ; 9,6 %).

Environ 93,4 % des entreprises ont déclaré ne pas avoir embauché de personnel ou de ressources externes possédant de l'expertise en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres. Ces entreprises évoquent diverses raisons, dont les plus courantes sont :

- le manque de besoin (43,6 %) dans ces domaines ;
- le manque de ressources financières pour embaucher du personnel (32,5 %).

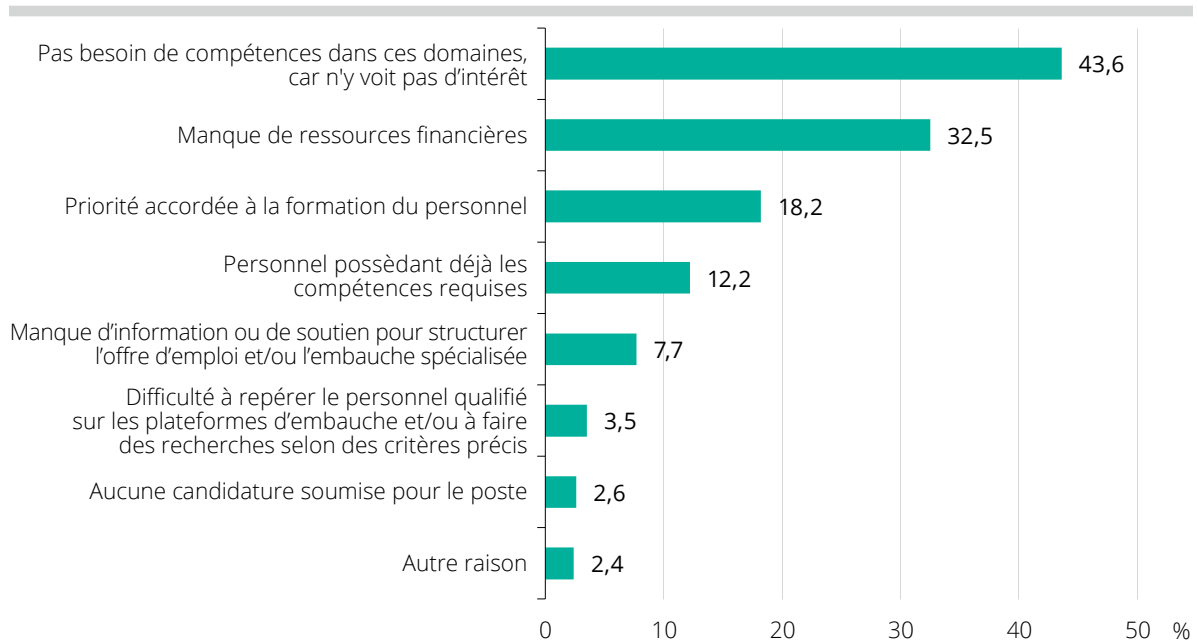
Les entreprises déclarent en effet qu'elles n'ont pas besoin de compétences dans ces domaines car elles ne voient pas l'intérêt d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable ni à améliorer celles en place, ni d'utiliser des technologies propres. Cette raison est davantage évoquée par les entreprises de petite taille (employant moins de 50 ou moins de 100 personnes) que par les entreprises de grande taille. Cette raison est également davantage exprimée par le secteur de la construction (51,5 %).

Le manque de ressources financières est quant à lui davantage évoqué par les entreprises employant moins de 50 personnes (33,5 %) que par les entreprises ayant entre 50 et 249 personnes. Les entreprises qui évoquent cette raison plus souvent que la moyenne font partie des secteurs d'activité suivants :

- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (SCIAN 11 ; 44,9 % des entreprises) ;
- la fabrication (SCIAN 31 à 33 ; 40,3 %) ;
- les arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71 ; 47,9 %) ;
- les services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72 ; 40,2 %).

Figure 44

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir embauché de personnel ou de ressource externe qui possédait des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Développement des compétences

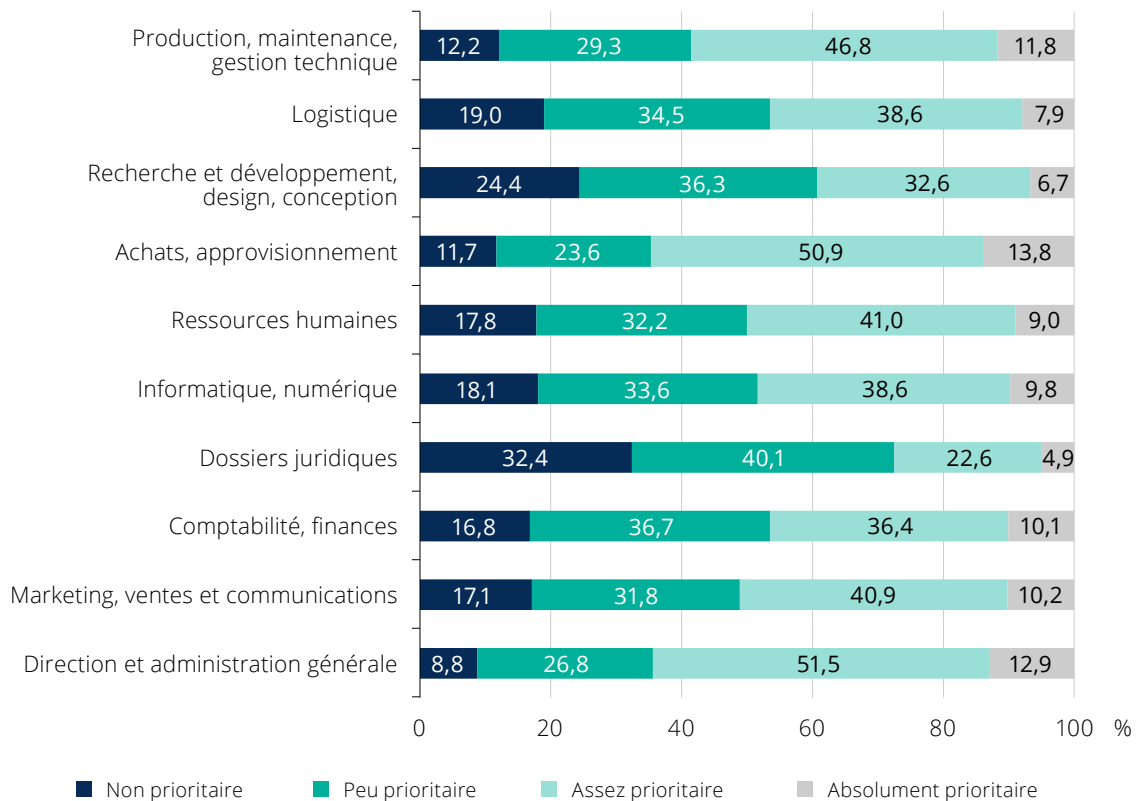
Environ 43,6 % des entreprises ont l'intention, dans les 12 prochains mois, d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable, ou d'améliorer celles en place, ou d'utiliser des technologies propres. On leur a demandé dans quelle mesure le développement des compétences dans ces domaines était prioritaire.

On observe que le développement des compétences est considéré comme *assez* ou *absolument* prioritaire chez plus de 50 % de ces entreprises, pour les tâches suivantes :

- la direction et l'administration générale ;
- les achats et l'approvisionnement ;
- la production, la maintenance et la gestion technique ;
- le marketing, les ventes et les communications.

Figure 45

Proportion d'entreprises selon le niveau de priorité en ce qui concerne le développement des compétences, selon les tâches du personnel, chez les entreprises de 5 employé(e)s et plus qui ont l'intention d'améliorer leurs pratiques d'affaires écoresponsables ou leur démarche de développement durable, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois, Québec, 2025



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Les résultats, comme le faible recours à l'embauche de personnel (6,6 %), la proportion plus élevée d'entreprises ayant l'intention d'agir en matière de pratiques d'affaires écoresponsables, de développement durable ou de technologies propres (43,6 %), et le niveau de priorisation accordé au développement des compétences semblent indiquer que la transition vers une économie plus verte s'appuiera davantage sur le renforcement des capacités internes des entreprises que sur l'embauche.

Les entreprises ont également été interrogées sur les raisons pour lesquelles le développement des compétences était jugé *non prioritaire*, même si elles avaient l'intention d'améliorer leurs pratiques d'affaires écoresponsables ou leur démarche de développement durable, d'adopter de telles pratiques ou démarches, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois.

Voici les principales raisons évoquées :

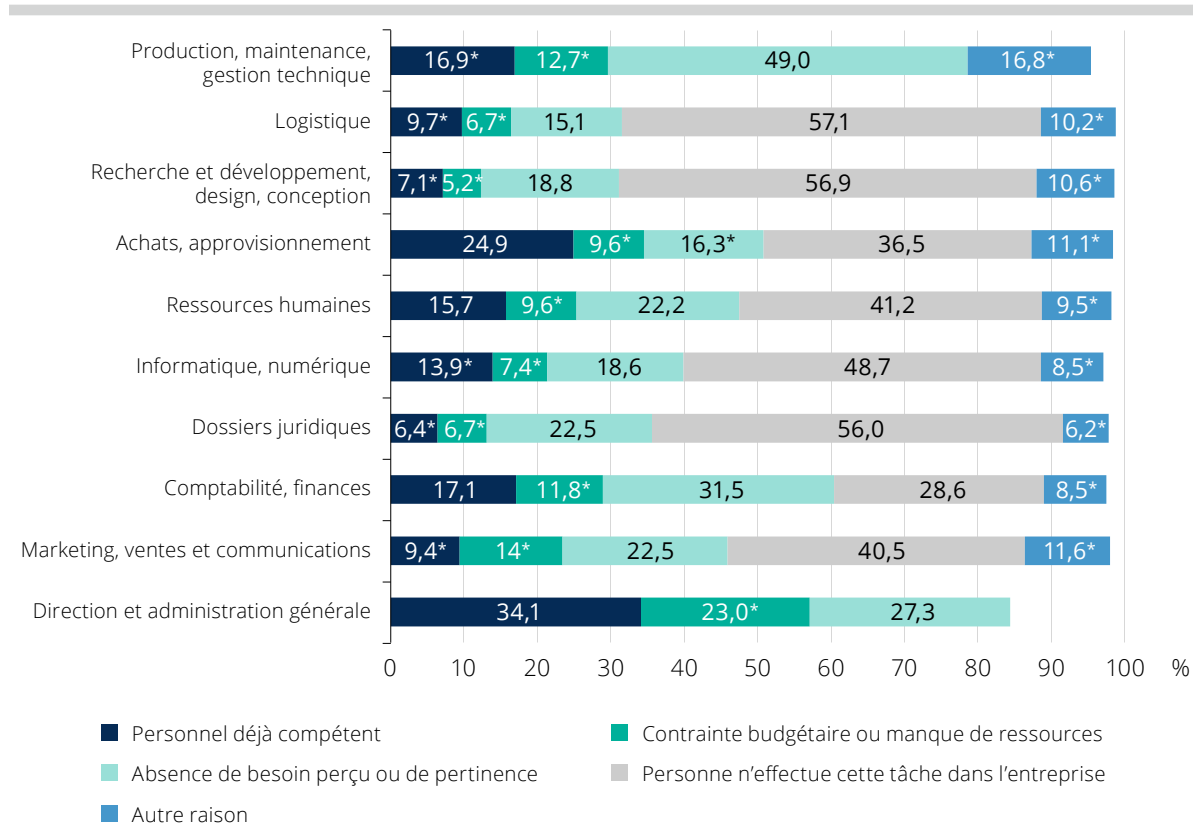
- le personnel en place est jugé déjà compétent, notamment au niveau de la direction ;
- certaines fonctions ne sont pas exercées à l'interne ;
- l'absence de besoin ou de pertinence perçue, notamment pour les tâches liées à la production.

La qualité des données ne permet pas d'affiner ces propos selon la taille de l'entreprise, son chiffre d'affaires ou le secteur d'activité.

Ces résultats indiquent que la priorisation du développement des compétences dépend à la fois de la structure organisationnelle des entreprises et de la perception de la pertinence de ces compétences.

Figure 46

Proportion d'entreprises selon les raisons évoquées pour que le développement des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres ne soit pas une priorité, selon les tâches du personnel, chez les entreprises de 5 employé(e)s et plus qui ont l'intention d'améliorer leurs pratiques d'affaires écoresponsables ou leur démarche de développement durable, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : certaines raisons ne peuvent pas être présentées en raison de la qualité des données (notamment le Manque d'information et de soutien), ce qui explique que la somme des proportions ne soit pas toujours égale à 100 %.

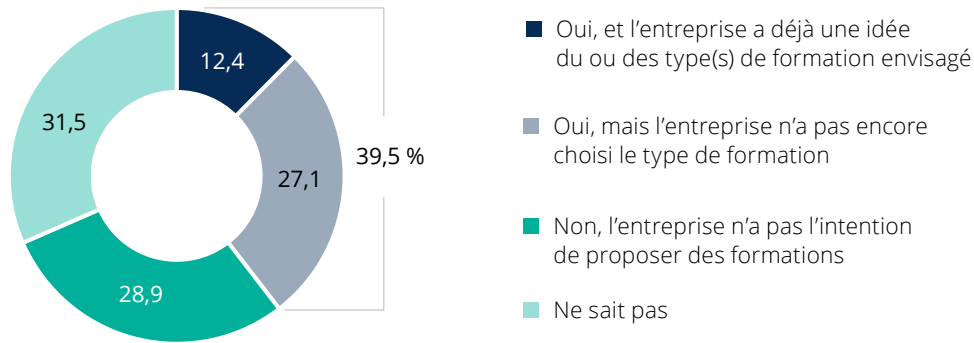
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Formations

Parmi les entreprises qui ont l'intention d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable, ou d'améliorer celles en place, ou d'utiliser des technologies propres, dans les 12 prochains mois, près de quatre entreprises sur dix (39,5 %) ont l'intention de proposer des formations à leur personnel. Plus d'une entreprise dix (12,4 %) a déjà une idée du type de formation envisagé.

Figure 47

Proportion d'entreprises selon l'intention ou non de proposer des formations à leur personnel pour favoriser l'intégration du développement durable, de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres dans les 12 prochains mois, Québec, 2025

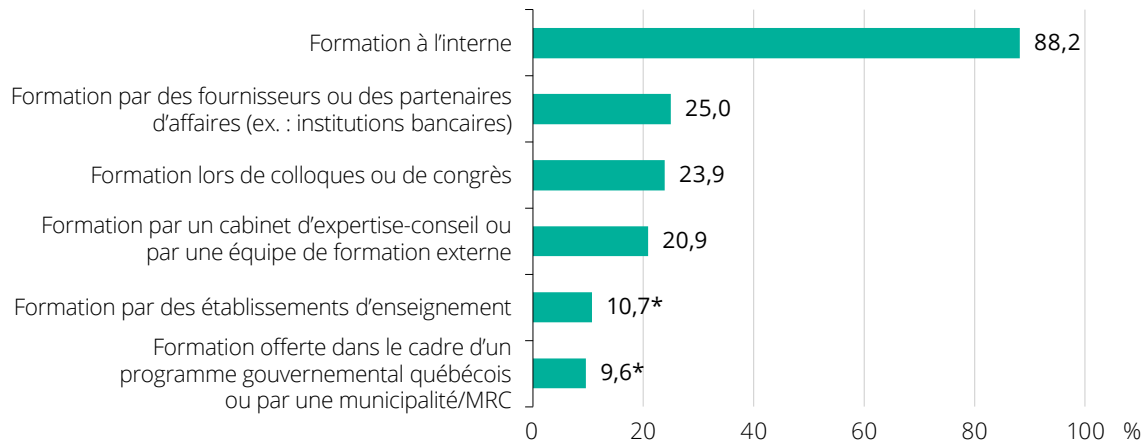


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

La plupart des entreprises qui ont déjà une idée du type de formation envisagé pour leur personnel mentionnent une formation à l'interne (88,2 %). Cette proportion n'est pas influencée par la taille de l'entreprise ni par le chiffre d'affaires (non présenté).

Figure 48

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir l'intention de proposer des formations à leur personnel pour favoriser l'intégration du développement durable, de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres dans les 12 prochains mois, selon le type de formation envisagé, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Offres d'emploi et critères d'embauche intégrant des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres

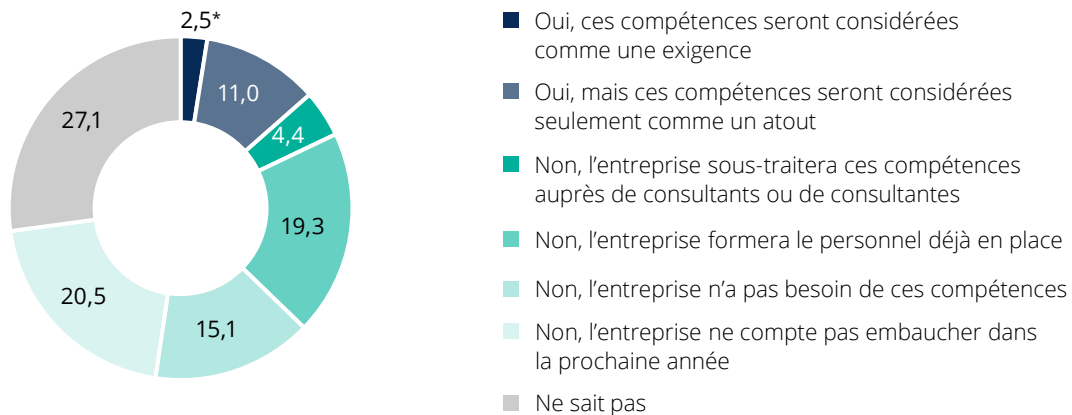
Parmi les entreprises qui ont l'intention, d'adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable, ou d'améliorer celles en place, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois, environ 13,5 % ont l'intention d'ajouter des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres dans leurs offres d'emploi et leurs critères d'embauche.

Cette proportion ne semble pas être influencée par la taille et le chiffre d'affaires de l'entreprise, ni par son secteur d'activité.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que parmi les entreprises ayant l'intention d'agir en matière de pratiques d'affaires écoresponsables, de développement durable, ou de technologies propres, les démarches envisagées reposent davantage sur le développement des compétences internes que sur l'embauche spécialisée ou l'intégration formelle de nouvelles compétences dans les processus de recrutement.

Figure 49

Proportion d'entreprises selon qu'elles ont l'intention ou non d'ajouter des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres à ses offres d'emploi et à ses critères d'embauche dans les 12 prochains mois, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

7 **Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte**

Le gouvernement du Québec a mis sur pied différents programmes d'aide financière afin d'aider les entreprises à réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

Quatre programmes sont connus par plus d'une entreprise sur dix, soit :

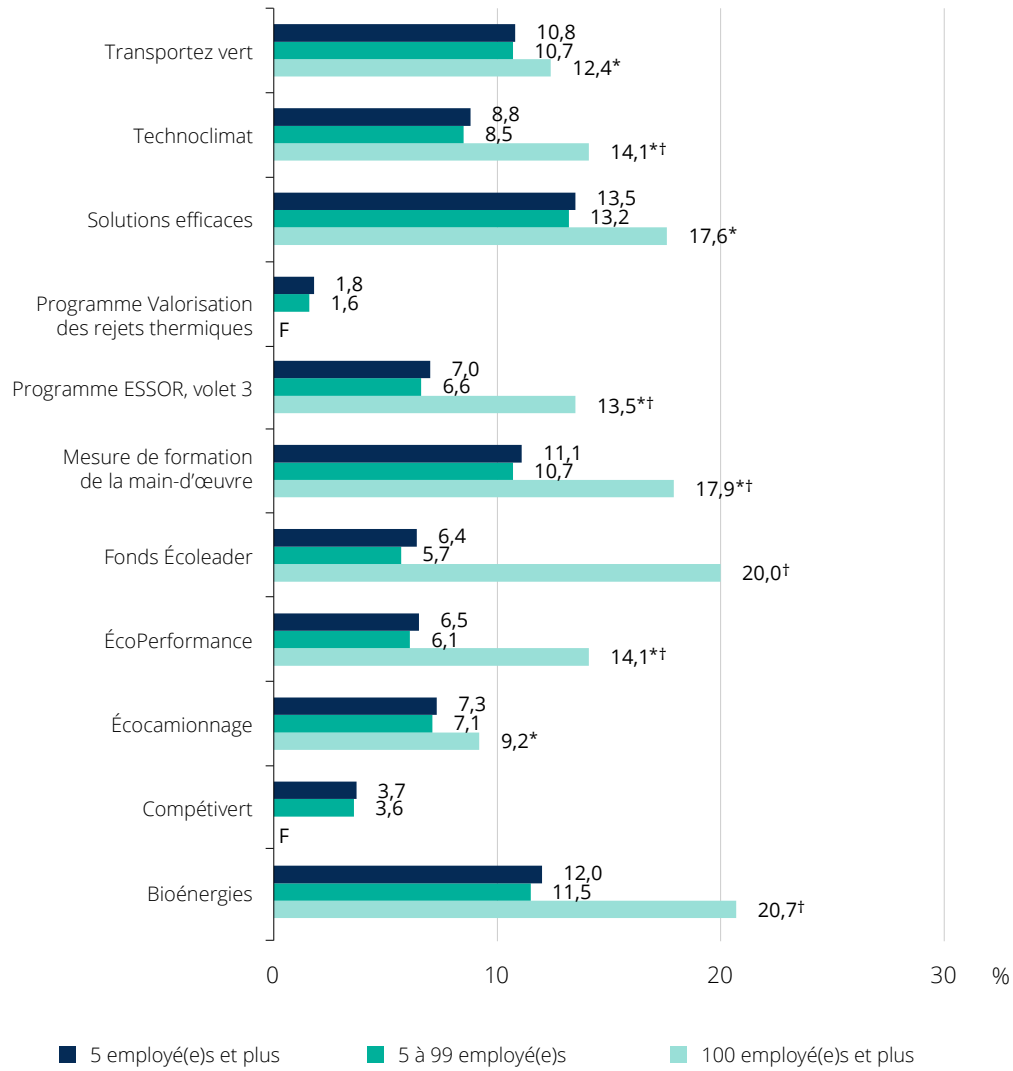
- Bioénergie (12 %) : vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la bioénergie. Ce programme est offert par le MELCCFP.
 - Les entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) présentent la proportion la plus élevée, soit 16,0 %.
- Mesure de formation de la main-d'œuvre (11,1 %) : vise à améliorer la compétitivité des entreprises en favorisant le développement des compétences du personnel de façon à améliorer son rendement et sa rétention. Ce programme est offert par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
 - Ce programme est connu par l'ensemble des secteurs d'activité dans des proportions similaires.
- Solutions efficaces (13,3 %) : vise à optimiser la consommation d'électricité. Ce programme est offert par Hydro-Québec.
 - Les entreprises du secteur du commerce de détail (SCIAN 44-45) présentent la proportion la plus élevée, soit 17,1 %.
- Transportez vert (10,8 %) : aide les entreprises, les municipalités et les organismes publics qui exploitent un parc de véhicules routiers à mettre en place des mesures qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES. Ce programme est offert par le MELCCFP.
 - Les entreprises des secteurs du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) présentent la proportion la plus élevée, soit 27,1 %.

Par ailleurs, environ 6,4 % des entreprises qui ont participé à cette enquête connaissent l'existence du Fonds Écoleader. Cette proportion est stable depuis 2020. Les entreprises des secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) ainsi que celles du secteur de la fabrication (SCIAN 31 à 33) présentent des proportions plus élevées que la moyenne, soit respectivement 22,8 % et 11,6 %.

Pour la plupart des programmes, plus la taille de l'entreprise augmente et plus les programmes d'aide sont connus. Pour les programmes Écocamionnage, Solutions efficaces et Transportez vert, la taille ne semble pas influencer le degré de connaissance.

Figure 50

Proportion d'entreprises connaissant l'existence des programmes d'aide financière du gouvernement du Québec, selon le programme et la taille des entreprises, Québec, 2025



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les entreprises de moins de 100 employés et de 100 employés et plus est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Commentaires, constats et recommandations

À propos du questionnaire

Points positifs :

- Dans le questionnaire, on ne demande aucune information chiffrée au sujet de l'entreprise (montants des investissements, quantité de GES émis, etc.), ce qui facilite la recherche de réponse.
- Dans le questionnaire Web, à la question sur le secteur d'activité, des descriptions des sous-secteurs d'activité ont permis à de nombreuses personnes répondantes de bien identifier leur propre secteur dans la nomenclature du SCIAN.
- Le fait de placer la section sur les caractéristiques générales de l'entreprise dans le filtre et non dans l'enquête proprement dite a évité au personnel de l'ISQ de chercher différentes personnes répondantes au sein de l'entreprise.
- Le déplacement de la section sur le développement après les sections sur les pratiques d'affaires écoresponsables et les technologies propres a permis d'éviter le mélange des concepts entre les pratiques d'affaires écoresponsables et la démarche formelle de développement durable.
- La nouvelle section sur les compétences vertes, qui n'avait pas été prétestée, n'a pas posé de problème de compréhension.

Points à améliorer :

- Le questionnaire est général à tous les types d'entreprises. Certaines questions s'appliquent moins aux petites entreprises.
- Certaines questions s'appliquent aussi moins bien à des secteurs d'activité qui n'offrent que des services.
- Le langage technique est parfois mal compris par certaines personnes répondantes, particulièrement le vocabulaire utilisé pour la section sur les pratiques d'affaires écoresponsables. Cependant, il est difficile de fournir des définitions et des précisions supplémentaires sans alourdir le questionnaire. L'équilibre entre précision et lourdeur est difficile à trouver.

Solutions proposées :

- Il sera très utile de sensibiliser les entreprises au fait qu'elles ont toutes à voir avec les trois sphères du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnemental, même si elles sont de petite taille et même si elles n'offrent que des services. Plusieurs d'entre elles ne réfléchissent qu'à la perspective environnementale. Comme elles jugent que leurs activités n'ont aucun impact sur l'environnement, elles ne se sentent pas concernées par l'enquête. Or, puisqu'elles emploient toutes du personnel, la dimension sociale du développement durable s'applique pour chacune d'entre elles.
- Il serait utile de vérifier s'il est possible de faire une distinction entre les questions qui concernent des entreprises n'ayant que des bureaux et les entreprises ayant des lieux de production ou d'offre de services, car leur impact environnemental peut être très différent.

À propos de la collecte des renseignements

- ▶ La lettre d'invitation à l'enquête demeure nécessaire, car elle permet de rassurer les personnes visées quant au sérieux de l'enquête et de l'Institut de la statistique du Québec. Cette lettre est envoyée par la poste avant le début du filtre. Les personnes invitées à participer à l'enquête se méfieraient d'un premier contact par courriel.
- ▶ Le caractère obligatoire de l'enquête a été utile pour convaincre les entreprises de répondre.
- ▶ Le secteur d'activité et la taille de l'entreprise permettent de cibler les personnes les plus aptes à répondre au questionnaire : dirigeante ou dirigeant d'entreprise, responsable environnement, comptable, personnel des ressources humaines, etc.
 - Pour les grandes entreprises, le fait de demander à parler à une personne des ressources humaines pour le filtre et de lui demander par la suite à qui être transféré pour cette enquête est de loin la stratégie qui a le mieux fonctionné pour joindre la bonne personne.
 - Pour les petites entreprises, le fait de demander à parler au propriétaire semblait être une bonne technique lors du filtre. Le ou la propriétaire pouvait répondre à l'enquête ou désigner une autre personne de son choix.
- ▶ La personne répondante peut difficilement répondre au questionnaire au téléphone en raison de la longueur des questions (obligation de lire tous les exemples).
- ▶ Le nom légal et le nom usuel des entreprises ont été utilisés à la fois pour l'envoi postal et la prise de contact téléphonique.
- ▶ Il arrive que dans la base de sondage, pour les petites entreprises, on trouve l'adresse du propriétaire plutôt que celle de l'entreprise. Cela suscite parfois de la méfiance chez les personnes répondantes concernées.
- ▶ Des efforts doivent encore être consacrés à la recherche des coordonnées qui sont erronées dans la base de sondage.

Refus de la part des personnes répondantes

Les principales raisons évoquées sont :

- le manque de temps ;
- le manque de moyens financiers ;
- le manque de ressources ;
- la situation économique difficile, qui fait que les études statistiques ne sont pas prioritaires ;
- le nombre élevé de sollicitations, en général, pour répondre à des enquêtes ;
- Le fait que les entreprises ne se sentent pas concernées en raison de la nature de leurs activités, parce que les entreprises de certains secteurs doivent se soumettre à des exigences réglementaires ou parce qu'elles considèrent que le développement durable et les pratiques écoresponsables entrent en contradiction avec leurs activités (p. ex. si elles pratiquent le forage).

Les arguments employés pour convaincre la personne de participer sont :

- la nature et les raisons de l'étude ;
- les possibles programmes de soutien à venir ;
- le caractère obligatoire de l'étude ;
- la simplicité du questionnaire à remplir sur le Web.

Conclusion

L'édition 2025 s'est très bien déroulée, et le taux de réponse global de 78,5 % satisfait aux normes de qualité de l'Institut de la statistique du Québec pour une enquête réalisée auprès d'entreprises.

Grâce à l'augmentation de l'échantillon des entreprises employant 5 personnes et plus et du taux de réponse obtenu, la qualité générale des estimations s'est améliorée par rapport à l'édition précédente. Les estimations sont plus précises, et les résultats pour les secteurs d'activité selon les SCIAN à 2 chiffres atteignent une qualité qui permet d'aller chercher davantage de précision dans les analyses comparatives (comparaison dans le temps ou entre secteurs d'activité).

Les résultats de l'enquête ont fourni les informations nécessaires à l'évaluation de l'atteinte de plusieurs cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (MELCCFP) quant aux pratiques d'affaires écoresponsables. Pour ces cibles, les résultats sont présentés pour trois années différentes, ce qui permet une analyse dans le temps.

L'enquête fournit également des renseignements sur les démarches de développement durable en entreprise, les pratiques d'affaires écoresponsables implantées par les entreprises et les technologies propres qu'elles utilisent. Dans l'analyse, une attention particulière a été portée à la lutte contre les changements climatiques et aux pratiques d'économie circulaire. Cette dernière thématique était abordée pour une deuxième fois.

Une nouvelle série de questions portant sur les compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables et en technologies propres a été ajoutée lors de cette édition de l'enquête. Elle permet de faire un premier état de situation sur l'embauche de personnel, le développement des compétences et la formation dans ces domaines.

En conclusion, on peut affirmer que l'enquête a été une réussite et qu'elle répond bien aux objectifs initiaux. Nous recommandons de la mener à nouveau afin de suivre l'évolution de la transition des entreprises vers une économie plus verte au Québec. Cependant, bien que le questionnaire ait globalement été bien rempli, plusieurs répondants et répondantes ont indiqué que certaines questions s'appliquent mal à la réalité de leur entreprise (surtout celles de petite taille ou qui offrent des services). Un filtrage des questions ou une adaptation de celles-ci selon le profil de l'entreprise serait utile. Il faudra cependant évaluer si ces changements pourraient affecter la comparabilité des résultats avec ceux des éditions antérieures de l'enquête.

Annexe 1

Tableaux de résultats

Veillez consulter le fichier [Excel](#).

Annexe 2

Classification des commentaires écrits

Tableau A2.1

Sujets évoqués dans les commentaires

Commentaire	Nombre	%
Cette enquête ne s'applique pas bien à mon entreprise/Difficulté à comprendre les questions/le vocabulaire	198	40
Commentaire qui n'apporte aucune information pertinente	60	12
Précision apportée à une réponse	59	12
Description de l'entreprise	51	10
Le manque de ressources humaines ou financières est un frein à la mise en œuvre de pratiques durables/L'entreprise tente de survivre	27	6
Commentaire sur le questionnaire lui-même	25	5
Ce n'est pas l'entreprise qui décide des mesures à mettre en place	21	4
L'entreprise fait déjà des efforts pour protéger l'environnement (thèmes les plus souvent cités : réduction du papier, télétravail et recyclage)	16	3
Demande de la personne répondante	12	2
L'entreprise a d'autres priorités	11	2
Belle initiative !	9	2
Total	489	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Méthodologie

Plan d'échantillonnage

Population visée

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises qui emploient au moins cinq personnes au Québec en 2024, qui ne sont pas fermées de façon définitive¹⁷ et qui évoluent dans l'un des secteurs d'activité suivants :

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11);
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21);
- Construction (SCIAN 23);
- Fabrication (SCIAN 31 à 33);
- Commerce de gros (SCIAN 41);
- Commerce de détail (SCIAN 44-45);
- Transport et entreposage (SCIAN 48-49);
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51);
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55);
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53);
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54);
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56);
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71);
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72);
- Réparation et entretien (SCIAN 811).

Les secteurs suivants sont exclus de l'enquête : services publics (SCIAN 22); services d'enseignement (SCIAN 61); soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62); autres services (sauf les administrations publiques) (SCIAN 81, mais comprend les secteurs de la réparation et de l'entretien SCIAN 811); et les administrations publiques (SCIAN 91).

17. Les entreprises qui sont fermées de façon temporaire (par exemple en raison d'une période creuse ou d'activités saisonnières) sont admissibles à l'enquête.

Base de sondage

La base de sondage a été constituée à partir des données de la version de juin 2024 du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada.

Le RE présente de nombreux avantages par rapport à d'autres sources d'information sur les entreprises. Les plus importants sont sans doute sa mise à jour régulière et le fait qu'il soit constitué spécialement pour la réalisation d'enquêtes. Les autres avantages sont la désagrégation de la structure des entreprises jusqu'à l'emplacement, de même que la présence d'une classification industrielle à jour et assez précise, le SCIAN. On y trouve aussi une variable catégorielle estimant le nombre de personnes employées pour ce qui est des entreprises, des établissements et des emplacements, ce qui peut s'avérer précieux pour l'élaboration du plan de sondage. Le RE contient également les coordonnées des entreprises. La base de sondage comportait 88 927 entreprises faisant partie de la population visée.

En complément, un appariement avec une liste fournie par le MELCCFP¹⁸ a permis de repérer les entreprises qui sont considérées comme de « grands émetteurs de GES » dans la base de sondage. Les entreprises visées sont celles dont les établissements industriels déclarent des émissions annuelles égales ou supérieures à 25 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂).

Cette démarche visait à identifier les entreprises ayant une incidence majeure sur l'environnement afin de pouvoir tenir compte de leur statut particulier lors de l'élaboration du plan de sondage.

Plan de sondage

Le MELCCFP et le MEIE désiraient obtenir des renseignements fiables pour des regroupements de secteurs d'activité économique bien définis pour les besoins de l'enquête. La stratification a donc été faite selon douze regroupements de SCIAN ainsi qu'une strate « Grands émetteurs de GES » de façon à assurer une meilleure représentativité dans les estimations, ainsi qu'à obtenir une bonne précision dans chacune de ces classes.

En raison du petit nombre d'entreprises dans la strate « Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) » et dans la strate « Grands émetteurs de GES », et considérant l'importance de ces secteurs pour les besoins de l'enquête, ces deux strates ont été recensées. Pour les autres strates, les unités de sondage ont été allouées de manière à obtenir une bonne précision (un coefficient de variation (CV) de 15 % et moins) pour une proportion minimale de 15 %. Cela assure une qualité équivalente parmi les autres secteurs.

Par la suite, des hypothèses initiales de taux de réponse de 75 % et d'admissibilité d'en moyenne 85 % (variant entre 78 % et 97 %) ont été établies afin de déterminer la taille de l'échantillon, selon les équations (1) et (2). Ces hypothèses ont été déterminées à partir d'autres enquêtes entreprises réalisées par l'ISQ et des résultats de l'édition précédente de cette enquête. Pour les taux d'admissibilité, les hypothèses ont été faites par strates pour tenir compte des différences observées entre les SCIAN à l'édition précédente.

18. Entreprises ayant des établissements identifiés comme grands émetteurs pour l'année 2024 dans la liste publiée sur le site Web du MELCCFP en date du 1^{er} novembre 2024, « Émetteurs et participants inscrits au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du Québec ou visées par ce système et émetteurs et participants inscrits auprès des autres gouvernements participants » : www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/etablisements-SPEDE.xlsx (Consulté le 1^{er} novembre 2024).

La taille initiale de l'échantillon a ainsi été fixée à 5 000 entreprises.

Le taux d'admissibilité (TA) a été calculé ainsi :

$$T_A = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants} + \text{Nombre d'inadmissibles})}$$

et le taux de réponse (TR) a été calculé ainsi :

$$T_R = \frac{\text{Nombre de répondants admissibles}}{(\text{Nombre de répondants admissibles} + \text{Nombre de non-répondants})}$$

Étant donné certains changements importants souhaités au questionnaire de l'enquête, un suréchantillon de 2 000 entreprises a été ajouté afin de pouvoir tester une version différente de certaines questions (questions 6.7 et 6.8). Ces 2 000 unités supplémentaires ont été distribuées proportionnellement dans chacune des strates, à l'exception des strates recensées (l'ensemble des entreprises de ces strates fait partie de l'échantillon initial aux fins de comparaisons avec l'édition 2023). L'échantillon total pour l'enquête compte donc 7 000 entreprises.

Le tableau suivant présente le nombre d'entreprises observées dans la population (selon le Registre des Entreprises) et échantillonnées, ainsi que le nombre attendu d'entreprises répondantes admissibles par strate.

Tableau A5.1

Nombre d'entreprises dans la population et dans l'échantillon, et nombre attendu d'entreprises répondantes admissibles par strates, édition 2025

	Taille de la population	Taille de l'échantillon	Nombre attendu ¹ d'entreprises répondantes admissibles
Secteurs d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)	4 017	637	377
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)	216	216	139
Construction (SCIAN 23)	12 993	617	403
Fabrication (SCIAN 31 à 33)	8 693	608	397
Commerce de gros (SCIAN 41)	5 667	593	388
Commerce de détail (SCIAN 44-45)	14 198	619	405
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	4 193	629	379
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	1 456	497	324
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)			
Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)	18 424	687	407
Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)			
Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)	2 414	543	355
Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	13 249	671	404
Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)	3 349	625	370
Grands émetteurs de GES	58	58	42
Toutes les entreprises	88 869	7 000	4 391

1. Nombre d'entreprises prévu selon les hypothèses de taux de réponse et d'admissibilité pour obtenir des résultats représentatifs et de qualité.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, édition 2025.

Il est à noter que 42 % de l'échantillon était composé d'entreprises de moins de 10 employés et employées (2 946 entreprises).

Collecte des données

Caractère obligatoire de l'enquête

Les dispositions prévues à l'article 11 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* confèrent au statisticien en chef le droit de déterminer qu'une demande de renseignements a un caractère obligatoire s'il est d'avis que cela est nécessaire pour assurer la fiabilité des statistiques produites. Le statisticien en chef a statué que cette enquête doit avoir un caractère obligatoire parce que :

- les proportions à estimer sont faibles, et qu'il est nécessaire d'atteindre un taux de réponse élevé afin de permettre la diffusion des résultats ;
- la forte désagrégation des résultats par strate exige un taux de réponse élevé afin d'éviter un masquage trop important lors de la diffusion des résultats.

Mode de collecte

Le mode de collecte prévu était multimode. Les répondantes et répondants pouvaient utiliser le questionnaire en ligne (CAWI) ou répondre par téléphone (CATI). Quelques personnes l'ont aussi fait par la poste ou par télécopieur.

Période de collecte

La collecte des données a eu lieu du 20 janvier au 6 juin 2025. Le site Web a été fermé le 9 juin 2025 à 8 h 00.

Déroulement de la collecte et stratégies retenues

Avant de procéder à l'envoi des questionnaires et à la collecte de données, un filtre Web a été réalisé auprès de toutes les entreprises.

Les objectifs du filtre étaient :

- de vérifier l'admissibilité de l'entreprise (secteur d'activité, nombre de personnes employées, fermeture¹⁹, vente ou fusion de l'entreprise) ;
- de valider les coordonnées de l'entreprise ;
- d'obtenir l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- d'identifier la personne la plus apte à répondre au questionnaire (une personne haut placée était recherchée puisque la démarche de développement durable implique une vision globale de l'entreprise et un engagement de la haute direction) ;
- de déterminer dans certains cas le mode de collecte préféré par le participant ou la participante²⁰.

Le taux de réponse au filtre était de 80 % le 29 avril 2025, date à laquelle une lettre d'invitation et un questionnaire ont été envoyés par la poste à toutes les entreprises qui n'avaient pas répondu aux questions de filtrage. La procédure de filtre téléphonique s'est poursuivie, et 87 % des entreprises ont finalement participé au filtrage.

À la suite du filtre, un courriel a été envoyé aux personnes participantes. Celui-ci comprenait des informations sur l'enquête, le lien et l'identifiant permettant d'accéder au questionnaire Web, une lettre explicative signée par le statisticien en chef ainsi qu'un questionnaire en format PDF (la lettre et le questionnaire étaient sous forme de liens cliquables). On a également conseillé aux participants et participantes de remplir préalablement le questionnaire PDF avant de le faire sur le Web. Si la personne participante n'avait pas d'adresse courriel ou préférait recevoir les documents par la poste, une communication postale lui était envoyée. Celle-ci comprenait les mêmes documents que ceux inclus dans le courriel.

Une fois le questionnaire expédié à l'entreprise, les personnes participantes disposaient d'un délai d'environ deux semaines pour répondre. Après ce délai, un courriel de rappel était envoyé aux personnes pour qui une adresse courriel était disponible. Si le questionnaire n'était toujours pas rempli après environ une semaine ou si l'adresse courriel n'était pas au dossier, on contactait l'entreprise à nouveau afin de lui offrir la possibilité de répondre au questionnaire par téléphone.

Les entreprises qui n'ont pas répondu aux questions de filtrage ont reçu les documents relatifs à l'enquête par la poste. Cet envoi a été réalisé le 29 avril 2025 pour 1 267 entreprises.

19. Les entreprises fermées temporairement en 2024 ou 2025 (par exemple : en raison d'une période creuse ou d'activités saisonnières) restaient admissibles à l'enquête. Seules les entreprises fermées définitivement en 2023 ou avant étaient inadmissibles.

20. Les entreprises qui ont répondu aux questions de filtrage sur le Web ont également reçu de l'information pour remplir le questionnaire sur le Web. Seules les personnes répondantes qui avaient été filtrées au téléphone ont eu le choix de recevoir l'information concernant le questionnaire par la poste ou par courriel.

Ajustements en cours de collecte

Une stratégie de priorisation pour les grands émetteurs de GES a été appliquée afin d'obtenir un taux de réponse permettant d'obtenir des résultats significatifs pour cette strate.

Participation à l'enquête

Au terme de la collecte, le 9 juin 2025, 4 744 questionnaires avaient été reçus, 1 258 questionnaires restaient sans réponse et 998 étaient jugés inadmissibles à l'enquête.

Le tableau suivant résume la participation des entreprises à l'enquête en date du 9 juin 2025.

Tableau A5.2

Participation des entreprises à l'enquête, 2025

	Nombre
Population visée au départ	7 000
Questionnaires remplis	4 744
Par téléphone	33
Sur le Web	4 676
Par téléphone, à la suite d'un questionnaire Web incomplet	7
Par la poste	28
Entreprises non participantes	1 258
Refus	124
Admissible, mais incapacité à répondre	18
Autres raisons	1 116
Entreprises inadmissibles	998
Fermée définitivement	113
Moins de cinq employé(e)s au Québec	866
Secteur d'activité non visé par l'enquête	14
Autres raisons	5

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Au total, 4 744 entreprises ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 78 % (77 % en 2023), pour un taux de réponse attendu de 75 %.

Le taux de réponse pondéré varie selon le secteur d'activité et le nombre de personnes en emploi. En effet, il passe de 67 % pour le secteur des services d'hébergement et de restauration à 84 % pour le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle. Le taux est aussi plus faible pour les petites entreprises (employant de 5 à 9 personnes) et les très grandes (plus de 250 personnes), avec respectivement 73 % et 72 % de taux de réponse contre 82 % pour les entreprises employant de 10 à 250 personnes (voir tableau suivant).

Pour douze des treize strates, l'objectif quant au nombre d'entreprises répondantes attendu a été atteint. La seule strate pour laquelle le nombre d'entreprises répondantes visées n'a pas été atteint est celle du secteur des services d'hébergement et de restauration (395 atteints contre 404 visés).

La part des entreprises non répondantes qui doivent leur statut à un refus est de 10 %, une hausse par rapport à l'édition précédente.

Le taux d'admissibilité à l'enquête (86 %) est semblable à ce qui avait été évalué au départ (85 %) et au taux de 2023 (85 %). Les raisons de l'inadmissibilité sont les suivantes :

- entreprise employant moins de cinq personnes au Québec (87 % des cas inadmissibles) ;
- fermeture définitive (11 %) ;
- secteur d'activité non visé par l'enquête (1,4 %) ;
- autres raisons (0,5 %).

Il est à noter que le taux d'admissibilité à l'enquête varie selon le secteur d'activité. Par exemple, le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse a un taux d'admissibilité de 80 %, tandis que le secteur des services d'hébergement et de restauration a un taux d'admissibilité de 88 %. Ce taux varie aussi selon le nombre de personnes employées. En effet, pour les entreprises employant de 5 à 9 personnes selon le Registre des Entreprises, le taux d'admissibilité est de 73 %, tandis que pour les entreprises de 10 personnes et plus, le taux est de 95 %. Rappelons que 42 % de l'échantillon est composé d'entreprises employant moins de 10 personnes. Le détail des résultats de la collecte par strate est résumé dans le tableau suivant.

Tableau A5.3

Taux d'admissibilité, taux de réponse et nombre d'entreprises répondantes par strates, édition 2025

	Taux d'admissibilité pondéré	Taux de réponse pondéré	Nombre d'entreprises répondantes
	%		
Secteurs d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)	80,4	76,7	393
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)	85,6	76,8	142
Construction (SCIAN 23)	84,4	83,0	432
Fabrication (SCIAN 31 à 33)	88,3	80,3	431
Commerce de gros (SCIAN 41)	87,1	81,9	423
Commerce de détail (SCIAN 44-45)	88,5	80,7	442
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	85,1	77,7	416
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)	82,5	83,9	344
Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52-55)	83,1	79,2	452
Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)			
Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)			
Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)	87,7	83,4	397
Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	88,2	66,7	395
Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)	81,9	82,3	421
Grands émetteurs de GES	100,0	96,6	56
Taille de l'entreprise			
De 5 à 49 employé(e)s	84,1	78,0	3 972
De 50 à 249 employé(e)s	97,2	83,6	601
250 employé(e)s et plus	96,0	71,5	171
De 5 à 99 employé(e)s	85,0	78,6	4 366
100 employé(e)s et plus	96,9	76,6	378
Chiffre d'affaires¹			
Moins de 2 millions \$	n.d.	n.d.	2 354
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	n.d.	n.d.	1 688
20 millions \$ et plus	n.d.	n.d.	405
Toutes les entreprises	85,7	78,5	4 744

n.d. Donnée non disponible.

1. La question sur le chiffre d'affaires n'étant pas obligatoire, certaines entreprises n'y ont pas répondu. Cela explique que la somme du nombre d'entreprises selon les 3 catégories de chiffres d'affaires ne concorde pas avec le total des entreprises.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, édition 2025.

Les questionnaires remplis sur le Web uniquement représentent 99 % des questionnaires remplis.

Statistiques sur les efforts de collecte

Le tableau suivant présente les statistiques administratives sur le temps total moyen consacré à chaque dossier, la durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue et le nombre moyen d'interventions par dossier.

Tableau A5.4

Statistiques administratives par dossier, édition 2025

	Temps total moyen consacré au dossier	Durée moyenne de l'intervention de la réalisation de l'entrevue	Nombre d'interventions
Questionnaires remplis par téléphone	1 heure 2 minutes	47 minutes 46 secondes	6,0
Questionnaires remplis sur le Web	38 minutes 10 secondes	17 minutes 25 secondes	4,6
Questionnaires remplis au téléphone à la suite d'un incomplet Web	1 heure 24 minutes	9 minutes 24 secondes	14,0
Dossiers en non-réponse	37 minutes 52 secondes	s. o.	7,3
Dossiers non admissibles	13 minutes 33 secondes	s. o.	2,8
Moyenne	34 minutes 39 secondes	s. o.	4,8

s. o. Sans objet.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Le temps total moyen consacré au dossier comprend tout le temps passé au téléphone pour tenter de joindre l'entreprise, les relances téléphoniques et l'entrevue.

En moyenne, un intervieweur ou une intervieweuse passe 35 minutes sur un dossier (contre 26 minutes lors de l'édition 2023).

Ce tableau permet de constater que les questionnaires remplis sur le Web exigent moins de temps et moins d'interventions que ceux remplis par téléphone. Par ailleurs, les dossiers jugés non admissibles requièrent quand même de nombreux efforts de collecte.

Traitement des données

Validation

Le recours au questionnaire Web permet de faire plusieurs validations de base pendant l'entrevue, notamment la vérification du respect des choix de réponse pour les questions fermées ou celle de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de personnes répondantes.

Des vérifications effectuées a posteriori concernant le statut de réponse des individus (répondants, non répondants ou inadmissibles) ont aussi été effectuées. Cela a principalement permis de conserver comme répondantes certaines entreprises qui n'avaient pas rempli le questionnaire en entier.

De plus, des validations ont été effectuées sur le fichier des données de l'enquête. La première validation avait pour but de s'assurer que pour chaque question, toutes les personnes répondantes qui devaient répondre à la question l'ont fait et que toutes celles qui ne devaient pas répondre à la question ne l'ont pas fait. Par la suite, l'analyse des réponses ouvertes au choix « Autres pratiques d'affaires écoresponsables, précisez » des questions 4, 5, 6, 7 (sur les pratiques écoresponsables) et 9 (sur les technologies propres) a permis de faire un reclassement de certaines de ces réponses dans les choix existants, et aussi de supprimer certaines réponses qui ne s'appliquaient pas à la question.

Finalement, l'analyse du choix « Autre, précisez » de la question 11 sur le document officialisant la pratique de développement durable a permis de valider la réponse à la question 10 sur l'engagement formel à une démarche de développement durable. En effet, pour les entreprises ayant répondu « Oui » à la question 10, si à la question 11 aucun des choix préexistants n'était sélectionné et que la réponse au champ « Autre, précisez » ne référait pas à un document valide, alors la réponse à la question 10 était remplacée par « Répond oui, mais document invalide ». Cette catégorie a ensuite été associée à la réponse « Non ».

Pondération

La pondération a pour objectif fondamental de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée, en respectant le plan de sondage. En fait, le poids accordé à une entreprise reflète le nombre d'entreprises qu'elle « représente » dans la population. Ce poids est donc fonction de deux réalités : il représente d'abord l'inverse de la probabilité de sélection d'une entreprise dans sa strate, puis il tient compte de la structure de la non-réponse des classes qui seront formées à partir de différentes caractéristiques de l'entreprise. On suppose alors que le profil des entreprises non répondantes est semblable à celui des entreprises répondantes pour chacune de ces classes.

Par ailleurs, pour effectuer une pondération adéquate, il faut être en mesure d'estimer le nombre total d'entreprises inadmissibles dans la population. Seul le statut d'admissibilité des entreprises non répondantes à l'enquête est inconnu. Pour cette raison, l'hypothèse suivante a été utilisée : certaines des entreprises non répondantes à l'enquête peuvent être considérées comme inadmissibles. On peut déterminer un nombre d'entreprises non répondantes inadmissibles d'une part en examinant la nature de la non-réponse par strate et, d'autre part, en utilisant la répartition des entreprises inadmissibles à l'intérieur de chacune des strates. Une fois ce nombre déterminé, on l'additionne au nombre d'entreprises inadmissibles pour obtenir le nombre total d'inadmissibles dans l'échantillon.

Une étude de la non-réponse permet d'établir des classes expliquant la variation dans la non-réponse selon certaines caractéristiques des entreprises. On a constaté, entre autres, que les entreprises ne répondent pas dans les mêmes proportions selon leur appartenance à une strate. Pour cette raison, il est pertinent de tenir compte de la structure de la non-réponse dans l'ajustement de la pondération. Pour l'édition 2025, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité ont été utilisés pour caractériser la non-réponse.

Une fois la structure de la non-réponse établie, on suppose que le profil des entreprises non répondantes et répondantes d'une classe donnée sont semblables. Ainsi, les poids des répondantes, tant les admissibles que les inadmissibles, sont ajustés à l'intérieur de chacune des classes afin de représenter les non-répondantes à l'enquête. Dans la présente enquête, nous avons obtenu un total de 4 744 répondantes admissibles, 998 répondantes inadmissibles, 1 098 non-répondantes admissibles et 160 non-répondantes dont le statut d'admissibilité est inconnu.

Pour effectuer une pondération adéquate, il faut tenir compte lors de l'ajustement des poids pour la non-réponse du fait qu'une partie des entreprises non répondantes sont probablement inadmissibles. En fonction du taux d'admissibilité observé à l'intérieur de chacune des classes du modèle d'ajustement pour la non-réponse, les poids des entreprises non répondantes au statut d'admissibilité inconnu ont été redistribués proportionnellement entre les répondantes inadmissibles et les répondantes admissibles.

Non-réponse totale

La non-réponse totale survient lorsqu'une entreprise sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les entreprises ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête.

La pondération est ajustée pour la non-réponse à l'enquête, ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs. Comme le taux de réponse supposé a été atteint, le risque de biais potentiel demeure faible.

Non-réponse partielle

Comme mentionné précédemment, la pondération tient compte de la non-réponse totale, mais n'a pas été ajustée pour la non-réponse partielle. Cette dernière se produit lorsqu'une variable (ou un indicateur créé à partir de plusieurs questions) comporte des données manquantes pour les répondants et répondantes à l'enquête.

Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les entreprises non répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des entreprises répondantes et, de surcroît, si ces caractéristiques sont liées au thème abordé. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand.

En général, lorsque l'on analyse des données d'enquête, il est raisonnable de faire l'hypothèse qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % a un effet négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale, sauf dans la situation où cette non-réponse est très caractérisée. Les variables pour lesquelles le taux de non-réponse partielle dépasse ce seuil de 5 % doivent en général être analysées plus en profondeur pour ce qui est des biais. Pour cette enquête, étant donné que les taux de non-réponse partielle sont tous inférieurs à 1 %, le risque de biais est faible.

Méthode d'estimation

► Les types d'estimation

Les estimations effectuées dans le cadre de la présente enquête respectent les particularités du plan de sondage. Les estimations de proportions sont accompagnées de leur précision estimée. Elles ont été produites à partir des données pondérées et peuvent donc être inférées à la population visée. L'intervalle de confiance et le coefficient de variation accompagnant les estimations ont été calculés selon le plan de sondage stratifié à l'aide du logiciel SUDAAN.

Toutes les estimations sont produites selon un domaine (sous-population) qui diffère en fonction de la question, puisque certaines entreprises n'avaient pas à répondre à certaines questions. Le domaine sur lequel porte une estimation est indiqué clairement dans chacun des tableaux produits.

► Les tests d'association et l'analyse des résultats

Pour les tableaux et figures qui présentent un croisement entre deux variables (par exemple la proportion d'entreprises ayant déclaré être engagées formellement dans une démarche de développement durable et l'année de l'enquête), un test global du khi-deux est effectué. Ce test permet la vérification de la présence d'une association entre la variable analysée et la variable de croisement (dans l'exemple, l'année). Les tests dont le seuil observé est inférieur au seuil de signification fixé, soit 5 %, montrent une association significative.

Des tests d'égalité de deux proportions peuvent ensuite être réalisés pour mieux comprendre les associations révélées par les tests du khi-deux significatifs. Ces tests sont basés sur une statistique de Wald calculée à partir de la différence des transformations *logit*²¹ des proportions estimées. **Notons qu'un écart important entre deux proportions n'est pas nécessairement statistiquement significatif. Tout dépend de la variabilité associée aux estimations.**

Ces tests sont aussi utilisés pour comparer l'effet de l'édition de l'enquête sur une variable et analyser son évolution dans le temps, ainsi que pour tester les différences entre les deux versions de questions entre l'échantillon et le suréchantillon.

21. La transformation $\text{logit} = \log(p/1-p)$ est utilisée comme transformation normalisatrice dans la construction d'intervalles de confiance afin que leurs taux de couverture soient améliorés, en particulier pour de petites proportions (Korn et Graubard 1999).

La précision des estimations

Tout résultat tiré d'une enquête est susceptible d'être entaché d'erreurs. Celles-ci se répartissent en deux catégories. D'une part, il y a les erreurs dues à l'échantillonnage. Il s'agit de celles découlant du fait que seule une partie de la population visée est sondée par échantillon aléatoire. D'autre part, il y a les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage. Celles-ci incluent les différents types de biais pouvant influencer sur les résultats : biais attribuables à la non-réponse, biais liés au mode de collecte, biais de réponse, surcouverture ou sous-couverture de la population par la base de sondage, etc. Elles ne sont pas formellement quantifiables, contrairement aux erreurs qui sont dues à l'échantillonnage. Il est donc important de tenter de détecter le plus possible leur présence et d'évaluer, le cas échéant, leur ampleur et leur effet.

Une fois que les risques de biais et la non-réponse totale ou partielle sont traités, on peut statuer sur la qualité des estimations, notamment leur précision et leur fiabilité, en examinant certaines statistiques. Les taux de réponse, au total et par question, permettent en outre de porter un jugement éclairé sur la fiabilité des résultats obtenus. Par ailleurs, la marge d'erreur et le coefficient de variation d'une estimation permettent d'évaluer la précision de celle-ci. En fonction de ces observations, l'utilisateur peut juger de l'importance des erreurs de mesure, des risques de biais et de la portée possible de l'inférence statistique.

► Mesures de précision

Les erreurs dues à l'échantillonnage proviennent du fait que seule une partie de la population visée est échantillonnée aléatoirement. Ces erreurs sont contrôlables *a priori* à l'étape de la définition du plan de sondage et de la détermination de la taille d'échantillon. De plus, elles sont quantifiables *a posteriori* et permettent la prise en considération de la variabilité des estimations produites lors de leur analyse.

Les intervalles de confiance et le coefficient de variation sont des mesures utilisées afin de juger de la précision d'une estimation.

L'intervalle de confiance

L'étendue de l'intervalle de confiance (IC) est une mesure de la précision d'une estimation : plus l'intervalle est court, plus la valeur du paramètre est circonscrite. L'intervalle de confiance associé à une proportion représente la zone d'incertitude liée à l'estimation. Cette zone d'incertitude est étroitement liée au niveau de confiance choisi. Ainsi, un intervalle de confiance pour une proportion à un niveau de confiance de 95 % signifie que si on répétait l'enquête 100 fois et qu'à chaque fois on estimait la proportion et calculait son intervalle de confiance, 95 des 100 intervalles ainsi créés contiendraient la vraie valeur de la proportion dans la population. Un intervalle de confiance peut être construit de plusieurs façons. Dans cette enquête, les intervalles de confiance diffusés sont calculés selon la méthode *logit* (ou *logit-Wald*). L'intervalle est en effet calculé en ayant au préalable appliqué la transformation *logit* ($\text{logit}(p) = \log(p/1-p)$).

Pour obtenir un intervalle de confiance pour la proportion elle-même (et non pour *logit(p)*), les bornes de cet intervalle sont retransformées en appliquant la transformation inverse, ce qui génère un intervalle asymétrique pour p . Les bornes de l'intervalle de confiance généré avec la méthode *logit* sont toujours comprises dans l'intervalle $[0,1]$. Par contre, elles ne peuvent être calculées si la proportion estimée est de 0 ou de 1. Cette approche a été retenue, car l'approximation normale n'est pas appropriée pour des phénomènes rares ou très fréquents, puisque les estimations de proportions ont alors une distribution asymétrique (l'intervalle *logit* asymétrique est dans ce cas plus approprié). On suppose ainsi que le *logit*, quant à lui, suit une loi normale.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation (CV) est une autre mesure qui permet de quantifier la précision relative d'une estimation et est également utilisé pour quantifier l'erreur d'échantillonnage. Il se définit comme suit :

$$CV = \frac{\sqrt{\text{variance de l'estimation}}}{\text{estimation}} \quad (9)$$

Cette mesure contribue à faciliter l'interprétation quant à la précision d'une estimation. Plus le CV est élevé, moins l'estimation est précise, et vice versa. Notamment, il faut être très prudent lors de l'utilisation des estimations dont le CV est très élevé (supérieur à 25 %), puisque cela indique une très grande variabilité. Ces estimations ne devraient être utilisées qu'à titre indicatif. Le CV a également l'avantage de permettre la comparaison de la précision de différentes estimations.

Pour cette enquête, les estimations produites sont accompagnées d'une cote, plus simple à utiliser que les CV, soit :

- A pour un CV de 0 % à 5 %, excellente précision ;
- B pour un CV de 5 % à 10 %, très bonne précision ;
- C pour un CV de 10 % à 15 %, bonne précision ;
- D pour un CV de 15 % à 25 %, précision passable ;
- E pour un CV de plus de 25 %, faible précision. Les résultats ne sont alors pas diffusés.

Au niveau global, la majorité des estimations produites pour cette enquête ont une bonne précision (cotes A, B ou C). Par contre, les estimations produites pour les entreprises employant 250 personnes et plus et celles par regroupements de secteurs d'activités (strates) présentent un nombre important d'estimations de moins bonne précision (cotes D ou E). Ces estimations de moins bonne précision concernent particulièrement les questions s'adressant uniquement à un sous-groupe d'entreprises (par exemple, celles qui ont répondu « Oui » à la question 10 (sur l'engagement formel à une démarche de développement durable), ou pour des proportions estimées inférieures à 10 % ou à 15 %. En effet, le plan d'échantillonnage était conçu de sorte à obtenir un coefficient de variation (CV) de 15 % ou sur des proportions estimées de 15 % ou plus, par regroupement de secteurs d'activité.

Traitement de la confidentialité

L'Institut est tenu de protéger la confidentialité des renseignements fournis par les entreprises répondantes. Les résultats produits sous forme de tableaux sont donc vérifiés. Lors de la vérification, il est possible de déceler deux types de divulgation, soit une cellule d'un tableau contenant peu d'entreprises répondantes, soit un petit nombre d'entreprises contribuant à un grand pourcentage d'une estimation présentée dans le tableau. Dans cette enquête, seul le premier type de divulgation est vérifié, puisque seules des proportions sont présentées.

Les résultats présentant des problèmes de confidentialité ont été masqués, soit par un regroupement de catégories ou par un masquage primaire et secondaire des cellules problématiques.

Glossaire

Démarche de développement durable en entreprise : engagement pris à un niveau hiérarchique élevé qui vise une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

Pour être considérées comme valides au regard de la cible fixée par le MELCCFP, les démarches de développement durable des entreprises doivent respecter les trois critères suivants :

- L'engagement de l'entreprise dans sa démarche de développement durable doit être formel, c'est-à-dire qu'il doit être formalisé dans un document officiel de l'entreprise ;
- La démarche de développement durable doit être menée dans un contexte d'amélioration continue et faire l'objet d'une reddition de comptes ;
- Les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale doivent être prises en compte.

Le caractère officiel de la démarche de développement durable réfère donc à la formalisation de la démarche dans un document de l'entreprise, tandis que la validité de la démarche est déterminée selon les trois critères définis ci-haut.

Économie circulaire : système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratique d'affaires écoresponsable : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale de l'entreprise et qui s'applique à certains aspects de ses activités.

La pratique d'affaires écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre séparément. Elle ne suppose pas un engagement formel de la haute direction.

Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Technologie propre : équipement, produit, service ou procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement.

Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Annexe 5

Questionnaire

Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde plusieurs sujets :

- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement** ;
- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les compétences du personnel.

Les objectifs de l'enquête sont de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres ainsi que de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, qu'elle ait adopté ou non une démarche de développement durable, de telles pratiques ou de telles technologies.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec, comme demandé dans ce questionnaire. L'Institut de la statistique du Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de l'Institut de la statistique du Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse ddurable@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. L'Institut de la statistique du Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
- ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 13. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne.
- ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle emploie moins de cinq personnes, veuillez communiquer avec l'Institut de la statistique du Québec au 1 800 561-0213.

Caractéristiques de l'entreprise

Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

1 En 2024, combien de personnes étaient employées par votre entreprise au Québec ?

- Moins de 5 ou aucune
- 5 à 9
- 10 à 49
- 50 à 99
- 100 à 249
- 250 et plus

2 Le code du secteur d'activité économique inscrit dans la correspondance que vous avez reçue correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ? Ce code est tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

- Oui → Passez à la question 3
- Non

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère la part la plus importante de votre chiffre d'affaires.

→ 2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Services publics (SCIAN 22)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31, 32 et 33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44 et 45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48 et 49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Services d'enseignement (SCIAN 61)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)
- Autres services, à l'exception des services de réparation et d'entretien (SCIAN 81 ; SCIAN 811 exclu)
- Administrations publiques (SCIAN 91)
- Autre secteur, précisez : _____

Peu importe la provenance du chiffre d'affaires (ventes locales ou internationales), pourvu qu'il s'agisse du chiffre d'affaires de l'entreprise qui fait l'objet de l'enquête au Québec.

3 Pour l'année financière se terminant en 2024, veuillez indiquer dans quelle tranche se situe le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- Moins de 100 000 \$
- De 100 000 \$ à 499 999 \$
- De 500 000 \$ à 1 999 999 \$
- De 2 000 000 \$ à 9 999 999 \$
- De 10 000 000 \$ à 19 999 999 \$
- De 20 000 000 \$ à 49 999 999 \$
- 50 millions \$ et plus

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Section 1 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est **une initiative, une action ou un projet** mis en place pour améliorer la **performance sociale ou environnementale** de l'entreprise et qui s'applique à **certains aspects de ses activités**.

La pratique écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre isolément. L'engagement formel de la haute direction peut être présent, mais n'est pas nécessaire.

Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Pratiques écoresponsables à caractère économique

4 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement
Ex. : Lors de la sélection des projets, des choix de placements, de l'achat d'obligations.
- Pratiques visant à intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'achat de biens ou de services, ou dans les décisions relatives à la sélection des fournisseurs (acquisition écoresponsable)
Ex. : Achat de produits possédant des caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tel que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques ou à emballage réduit; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale et achats locaux.
- Pratiques visant à promouvoir les bénéfices environnementaux ou sociaux des actions de l'entreprise ou de l'offre de produits dans le cadre de ses activités de marketing
Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs et consommatrices à la gestion responsable des produits en fin de vie.
- Pratiques visant à diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services
Ex. : Réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation des produits lorsque possible, utilisation de matériaux écologiques, réduction des emballages, intégration de critères environnementaux ou sociaux dans les activités de développement de produits, optimisation des procédés.
- Pratiques visant à intégrer au système comptable de l'entreprise les coûts environnementaux ou sociaux qu'elle doit assumer ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc.
Coûts associés aux risques environnementaux auxquels s'expose l'entreprise : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts pour indemniser des personnes en emploi en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
Processus de divulgation extra financière (divulgation selon les standards reconnus de la performance environnementale, sociale et de gouvernance [ESG] d'une entreprise).
- Autres pratiques écoresponsables à caractère économique. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère économique n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables à caractère social

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

5 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté
Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, financement d'infrastructures, collaboration avec les communautés autochtones, réduction des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur la communauté.
- Pratiques visant à améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels de l'entreprise et les relations de travail
Ex. : Mécanismes visant à établir de saines relations entre l'employeur et le personnel et un climat de travail positif dans l'entreprise, consultation du personnel dans le cadre de la prise de décisions de l'entreprise.
- Pratiques visant à favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction
Ex. : Mécanismes visant à faciliter les relations et l'intégration intergénérationnelle, et l'intégration des personnes en situation de handicap ou issues de minorités ethniques, réalisation de projets d'insertion sociale.
- Pratiques visant à favoriser la bonne santé des personnes en emploi
Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits ou de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, éclairage approprié.
- Pratiques visant à favoriser le bien-être et le développement des personnes en emploi
Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, reconnaissance de la loyauté du personnel, meilleures conditions de travail que celles généralement offertes dans le secteur.
- Pratiques visant à promouvoir la culture
Ex. : Aménagement des lieux en encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle, préservation du patrimoine bâti.
- Autres pratiques écoresponsables à caractère social. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère social n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables à caractère environnemental

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

6 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- 6.1 Pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
Ex. : Compostage, recyclage, inventaire ou plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, valorisation des matières, engagement zéro déchet, réduction des emballages, point de dépôt volontaire pour les produits consignés ou visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP), etc.
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer si les pratiques suivantes étaient en vigueur dans votre entreprise en 2024 :
- 6.1.1 L'entreprise effectuait un tri pour recycler le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique.
- Si vous avez coché cette pratique, veuillez indiquer si la collecte des matières triées était effectuée par la municipalité, par la MRC ou par une régie municipale en gestion des matières résiduelles
- Oui Non
- 6.1.2 L'entreprise procédait elle-même à la transformation de ses résidus de papier, de carton, de métal, de verre ou de plastique pour les réutiliser dans son processus de production ou pour la revente.
- 6.1.3 L'entreprise effectuait un tri pour les matières organiques.
- Si vous avez coché cette pratique, veuillez indiquer la forme de collecte des matières triées :
- La collecte de ces matières était réalisée par la municipalité ou la MRC
- La collecte était réalisée par une entreprise privée de gestion des matières organiques
- Les matières étaient reprises par un transformateur avec lequel l'entreprise était liée par contrat ou l'entreprise transformait elle-même ses résidus en un autre produit (ex. : une brasserie qui revend ou donne la drêche à une entreprise qui l'utilisera dans la fabrication de biscuits)
- L'entreprise procédait elle-même au compostage ou à la biométhanisation de ses résidus sur place, utilisait le compost ou le digestat, le vendait ou le donnait à un tiers
- Autres méthodes de gestion des matières organiques, précisez :

- 6.1.4 Autres initiatives pour réduire les déchets
- 6.2 Pratiques visant à améliorer la gestion de l'énergie
Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, valorisation des rejets thermiques.
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :
- L'entreprise disposait d'un bilan de sa consommation d'énergie
- L'entreprise avait une cible de réduction de sa consommation d'énergie ou d'amélioration de son efficacité énergétique
- L'entreprise disposait d'un plan de réduction de sa consommation d'énergie ou d'amélioration de son efficacité énergétique
- L'entreprise a installé sur son site un équipement de production d'énergie renouvelable
- L'entreprise disposait d'une personne désignée comme responsable du dossier de l'efficacité énergétique ou de la gestion de l'énergie
- L'entreprise avait en place d'autres mesures de gestion de la demande en énergie. Précisez :

- 6.3 Pratiques visant à améliorer la gestion de l'eau
Ex. : Réduction des prélèvements et de la consommation d'eau, réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), valorisation de l'eau de pluie, traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau).
- 6.4 Pratiques visant à gérer les émissions atmosphériques (autres que les émissions de gaz à effet de serre (GES))

Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.

- 6.5 Pratiques visant à prévenir la contamination ou la dégradation des sols
Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (comme les produits chimiques), réduction de l'utilisation de pesticides, d'insecticides et d'engrais chimiques.

- 6.6 Pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles
Ex. : Protection ou restauration des milieux naturels, implantation de mesures de verdissement (plantation d'une quantité significative d'arbres, toits verts), prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, prise en compte des répercussions des activités de l'entreprise sur la biodiversité (lors des achats, dans le cadre de toutes les activités intégrées dans la chaîne de valeur, dans la stratégie d'affaires, etc.) et de la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :

- L'entreprise protégeait ou restaurait des milieux naturels sans y être contrainte par une loi ou un règlement.
- L'entreprise implantait des mesures de verdissement pour favoriser la biodiversité (ex. : plantation d'arbres, toits verts composés d'espèces indigènes).
- L'entreprise a lutté contre des espèces exotiques envahissantes ou a protégé des espèces menacées ou vulnérables sans y être contrainte par une loi ou un règlement.
- L'entreprise identifiait, évaluait ou divulguait les répercussions de ses activités sur la biodiversité ou la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.
- L'entreprise avait en place d'autres mesures de protection. Précisez :

Veillez noter que pour une partie des entreprises sélectionnées pour l'enquête, cette question ne sera pas posée dans la version informatisée du questionnaire, afin que les entreprises aient l'occasion de répondre directement aux sous-questions.

- 6.7 Pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)

Ex. : Préparation d'un plan de réduction des émissions de GES, changement des équipements ou des procédés dans le but de réduire les émissions de GES, optimisation du transport des marchandises pour réduire la consommation de carburant, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs auprès du personnel, acquisition de véhicules électriques.

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :

- 6.7.1 L'entreprise disposait d'un inventaire de ses émissions de GES
- 6.7.2 L'entreprise avait une cible de réduction de ses émissions de GES
- 6.7.3 L'entreprise disposait d'un plan de réduction de ses émissions de GES
- 6.7.4 L'entreprise a réduit ses émissions totales de GES par rapport à 2023
- 6.7.5 L'entreprise était en activité en 2019, et ses émissions de GES ont connu une tendance générale à la baisse pour la période 2019-2024 en raison de plusieurs réductions annuelles.
- 6.7.6 L'entreprise a progressé vers sa cible de réduction des émissions de GES
- 6.7.7 L'entreprise avait en place des mesures de réduction des émissions de GES liées au transport
- 6.7.8 L'entreprise utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui lui ont permis de réduire ses émissions de GES
- 6.7.9 L'entreprise avait en place d'autres mesures de réduction des émissions de GES. Précisez :

Veillez noter que pour une partie des entreprises sélectionnées pour l'enquête, cette question ne sera pas posée dans la version informatisée du questionnaire, afin que les entreprises aient l'occasion de répondre directement aux sous-questions.

- 6.8 Pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
Ex. : Analyse des risques climatiques projetés (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion et submersion côtières, etc.) sur les activités de l'entreprise, les bâtiments et autres infrastructures, les terrains ou les chaînes d'approvisionnement ; préparation et mise en œuvre d'un plan d'adaptation ; implantation de mesures d'adaptation pour lutter contre les îlots de chaleur (stationnements, toits ou murs végétalisés, plantation d'arbres) ; prévention des risques de coups de chaleur (dans le but de protéger la santé du personnel lors de vagues de chaleur).
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :
- 6.8.1 L'entreprise disposait d'un rapport d'analyse des risques découlant des conséquences projetées des changements climatiques sur ses activités ou sur sa stratégie d'affaires
- 6.8.2 L'entreprise disposait d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques
- 6.8.3 L'entreprise avait en place des mesures pour adapter ses activités, ses stratégies ou ses pratiques dans le but d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques
- 6.8.4 L'entreprise avait en place d'autres mesures d'adaptation. Précisez :

- 6.9 Autres pratiques écoresponsables à caractère environnemental. Précisez :

- 6.10 Aucune pratique écoresponsable à caractère environnemental n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables – Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

7 En 2024, quelles pratiques d'économie circulaire parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

- L'écoconception (conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie)
Ex. : Réfléchir à la réduction des quantités de ressources nécessaires à la fabrication d'un produit, ou concevoir un produit de façon à ce que son usage soit prolongé.
- La consommation ou l'approvisionnement responsables (processus d'achat de biens et services tenant compte de critères environnementaux et sociaux pour la sélection des produits et des fournisseurs)
Ex. : Produits remis à neufs, locaux, écoénergétiques, à emballage réduit.
- L'optimisation des activités (amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation)

Optimiser pour utiliser plus fréquemment

- L'économie collaborative ou de partage (partage ou mutualisation des biens (ex. : véhicule), des services (ex. : ressources humaines) ou des espaces afin de privilégier l'usage plutôt que la possession)
- La location à court terme
Ex. : Location de véhicules, d'outillage, de machinerie, de mobilier.

Prolonger la durée de vie des produits et des composants

- L'entretien et la réparation (maintien en bon état d'utilisation ou remise en bon état de fonctionnement d'un équipement ou d'une installation de l'entreprise)
Ex. : Ressources internes consacrées à l'entretien ou la réparation, partenariat avec organisme spécialisé pour la réparation.
- Le don et la revente de produits usagés
Ex. : Dons à des organismes ou à d'autres entreprises, vente sur des plateformes en ligne de biens usagés ou de surplus.
- Le reconditionnement (remise à neuf des produits usagés, ou de leurs composants)
Ex. : Achat de produits remis à neuf plutôt que produits neufs, ressources internes consacrées au reconditionnement.
- L'économie de fonctionnalité (achat d'un service plutôt que d'un bien)
Ex. : Acheter un service d'impression au lieu d'une imprimante, ou un service de pneumatique où la facturation est aux kilomètres parcourus plutôt qu'au nombre de pneus.

Donner une nouvelle vie aux ressources

- L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (échanges de matières, de ressources ou d'énergie (ex : chaleur) entre entreprises pour créer des synergies. La symbiose est le réseau réunissant plusieurs entreprises qui contribuent à créer une synergie).
- Le recyclage (tri accompagné ou non d'une transformation des matières résiduelles non biodégradables (ex. : plastique, papier, verre, métal, carton) en nouvelles matières premières pour fabriquer d'autres produits). La transformation peut être effectuée par l'entreprise ou par un tiers (ex. : municipalité).
- Le compostage (tri accompagné ou non d'une transformation en compost des matières organiques telles que les déchets alimentaires industriels ou les résidus de production). Le compostage peut être effectué par l'entreprise ou par un tiers (ex. : municipalité), et être industriel ou pas.
- La valorisation énergétique des résidus (transformation de matières résiduelles en énergie, chaleur)
Ex. : Valorisation des rejets thermiques des procédés industriels pour le chauffage ou la production énergétique, l'incinération avec récupération d'énergie, la biométhanisation.
- Autres pratiques d'économie circulaire. Précisez :
- Aucune pratique d'économie circulaire n'était en place en 2024

→ Si aucune des pratiques d'affaires écoresponsables mentionnées aux questions précédentes (4, 5, 6 et 7) n'était en place dans votre entreprise en 2024, veuillez passer à la question 8.

Sinon, passez à la section 2.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

8 Pour quelle(s) raison(s) n'y avait-il aucune pratique écoresponsable en place dans votre entreprise en 2024 ?

- Le manque d'intérêt ou la résistance de la clientèle ou des donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (cadres, personnel, conseil d'administration, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- La conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel (siège social, propriétaire des locaux, municipalité, clientèle, etc.)
- Autre raison. Précisez :

Section 2 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est **un équipement, un produit, un service ou un procédé** servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement.

Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

9 En 2024, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

- La protection de l'air et du climat
Ex. : Contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique.
- Le traitement des eaux usées
Ex. : Récupération d'huile, filtration.
- La gestion des matières résiduelles non dangereuses y compris le recyclage et le compostage
Ex. : Triage et compactage des déchets.
- La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat
Ex. : Traitements physique, chimique, biologique ou thermique, services de contrôle, de confinement et de surveillance.
- L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (bioproduits) tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits de biomasse à des fins énergétiques
Ex. : Utilisation de biodiesel, composites agricoles, bioplastique, granules.
- La production d'énergie renouvelable pour les besoins de l'entreprise ou pour la revente
Ex. : Production d'énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.
- L'utilisation de réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
Ex. : Gestion de la demande en énergie, transmission et distribution de l'énergie, stockage mécanique, piles sophistiquées.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces
Ex. : Récupération de chaleur, de froid, automatisation et contrôle de l'énergie, appareils à haute efficacité énergétique
- La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
Ex. : Valorisation de l'eau, contrôle de la consommation d'eau.
- La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant
Ex. : Véhicules électriques et hybrides, station de recharge, matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.
- Autre fin. Précisez :
- Aucune technologie propre n'a été utilisée par l'entreprise en 2024

Section 3 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles tiennent compte des trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un **engagement pris à un niveau hiérarchique élevé** qui vise une performance non seulement **financière**, mais aussi **sociale et environnementale**. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

- 10** Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaires (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, cadre de performance ESG (environnement, société et gouvernance)), sur son site Web, etc.

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- Oui → Passez à la question 11
- Non, mais une réflexion est en cours → Passez à la question 17
- Non → Passez à la question 17

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- 11** Dans quel(s) type(s) de document(s) ou sur quel(s) type(s) de support(s) avez-vous officialisé votre engagement dans une démarche de développement durable ?

- Politique de l'entreprise
- Stratégie de l'entreprise
- Modèle d'affaires de l'entreprise
- Vision de l'entreprise
- Mission de l'entreprise
- Site Web de l'entreprise
- Politique en développement durable
- Stratégie de développement durable
- Plan d'action de développement durable
- Charte ou déclaration de principes de développement durable
- Cadre de gestion du développement durable
- Autre, précisez : _____

12 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Oui, les parties prenantes consultées sont :
- Le personnel
 - Les fournisseurs
 - La clientèle
 - La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, communautés autochtones, etc.)
 - Les actionnaires
 - Les investisseurs institutionnels
 - Les autres investisseurs ou prêteurs
 - Les membres du conseil d'administration
 - D'autres personnes
- Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

13 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ?

Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de reddition de compte.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Oui
- Veuillez indiquer sur quoi porte le suivi effectué par votre entreprise :
- Les objectifs et cibles du plan d'action en développement durable ou du plan de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
 - La performance extra financière selon les critères ESG (environnement, société et gouvernance) de l'entreprise
 - La performance environnementale des biens et services offerts par l'entreprise
 - Autre forme de reddition de comptes environnementale ou de développement durable, spécifiez :
- Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 15](#)
- Non → [Passez à la question 15](#)

14 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est *communiqué* aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou ailleurs, présentation, conférence, etc.) ?

Oui

→ Si oui, est-ce que vos parties prenantes exigent d'obtenir le suivi de votre démarche de développement durable ?

Oui

→ Cochez le(s) partie(s) prenante(s) qui exige(nt) d'obtenir le suivi de votre démarche de développement durable :

Le personnel

Les fournisseurs

La clientèle

La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, communautés autochtones, etc.)

Les actionnaires

Les investisseurs ou les prêteurs

Les membres du conseil d'administration

Les ministères ou organismes publics desquels l'entreprise reçoit du financement ou auxquels l'entreprise est liée par contrat

Autres, spécifiez : _____

Non, aucune partie prenante n'exige d'obtenir le suivi de la démarche de développement durable de l'entreprise

Non, mais une réflexion est en cours

Non

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

15 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

Oui

→ Spécifiez le sujet :

L'acquisition écoresponsable

L'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de la direction et du personnel

La transition et l'efficacité énergétique

La gestion de l'eau

Les émissions atmosphériques de l'entreprise autres que les émissions de gaz à effet de serre (GES)

La biodiversité et les ressources naturelles

La réduction des émissions de GES associées aux activités de l'entreprise

L'adaptation aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)

L'économie circulaire, à l'exception du recyclage et/ou du compostage

Autres

Non

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

16 Votre entreprise a-t-elle tiré un ou plusieurs bénéfices en lien avec sa démarche de développement durable ? Si oui, lequel ou lesquels parmi les suivants ?

- Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- Amélioration du climat de travail et de la motivation du personnel
- Création d'une culture organisationnelle qui favorise l'apprentissage et l'innovation
- Amélioration de la planification stratégique
- Amélioration des relations avec les parties prenantes
- Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- Réduction de la consommation de ressources
- Amélioration de la gestion des risques et des crises
- Amélioration de la productivité
- Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- Différenciation des produits de l'entreprise
- Accès à de nouveaux marchés
- Accès à du financement ou du capital à tarif préférentiel
- Possibilité de faire affaire avec des donneurs d'ordre ou des fournisseurs qui ont des exigences en matière de durabilité
- Possibilité de faire affaire avec des investisseurs institutionnels, des assureurs ou des prêteurs qui ont des exigences en matière de durabilité
- Créer et offrir des produits et des services qui correspondent à de nouveaux besoins du marché
- Autre bénéfice tiré
- Aucun bénéfice tiré

→ **Passez à la section 4**

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

17 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas (ou pas encore) entamé de démarche de développement durable ?

- Le manque d'intérêt de la clientèle ou des donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (chez les cadres, le personnel, le conseil d'administration, les actionnaires, etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque d'accompagnement
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus (exigence des fournisseurs, des bailleurs de fonds, de la clientèle, etc.)
- L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- La démarche de développement durable semble trop lourde
- Autres raisons. Précisez :

Section 4 **Compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres**

Afin de mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres, les entreprises doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente. La présence de personnes détenant des compétences spécialisées est nécessaire dans toute l'organisation, et non pas seulement dans une direction ou à un poste en particulier.

18 Au cours de l'année 2024, avez-vous embauché du personnel ou une ressource externe, par exemple un consultant ou consultante, qui possédait des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres pour répondre aux besoins de votre entreprise ?

Oui

→ Si oui, pour quelle(s) tâche(s) ?

Les tâches du personnel de la direction et de l'administration générale
Ex. : Diriger la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, coordonner l'implantation d'une démarche de développement durable, décider d'intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au plan stratégique ou dans les investissements, suivre la performance environnementale, coordonner l'élaboration d'un plan de réduction des GES.

Les tâches du personnel qui s'occupe du marketing, des ventes, des communications
Ex. : Positionnement écologique d'une marque, sensibilisation des clients aux enjeux environnementaux, rédaction de rapports de développement durable, analyse de tendances écoresponsables.

Les tâches du personnel qui s'occupe de la comptabilité ou des finances
Ex. : Évaluation des coûts et des bénéfices environnementaux, évaluation financière de mesures de réduction des GES, gestion des investissements responsables.

Les tâches du personnel qui s'occupe des dossiers juridiques
Ex. : Évaluation de clauses environnementales, expertise en certification environnementale, négociation de contrats écoresponsables, révision ou participation à un audit de conformité environnementale.

Les tâches du personnel qui s'occupe de l'informatique ou du numérique
Ex. : Gestion durable des données, optimisation des infrastructures informatiques, développement de solutions de technologies de l'information et des communications écoresponsables.

Les tâches du personnel qui s'occupe des ressources humaines
Ex. : Intégration de critères écoresponsables dans les offres d'emplois et les critères d'embauche, recrutement de personnel qualifié en environnement, gestion des compétences en environnement, élaboration de formations en développement durable pour le personnel.

Les tâches du personnel qui s'occupe des achats ou de l'approvisionnement
Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables, évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs, stratégies d'approvisionnement durable.

Les tâches du personnel qui s'occupe de la recherche et du développement, du design, de la conception
Ex. : Recherche et développement pour des matériaux plus écologiques, analyse du cycle de vie des produits, soutien à l'innovation pour l'écoconception et la réparabilité, développement de mesures de réduction des GES, conception d'emballage durable.

Les tâches du personnel qui s'occupe de la logistique
Ex. : Optimisation des transports, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures, intégration de pratiques ou de procédés à plus faible émission dans le processus de production.

Les tâches du personnel qui s'occupe de la production, de la maintenance, de la gestion technique
Ex. : Optimisation des ressources, réduction de la consommation d'énergie, gestion des déchets de maintenance, gestion des matières résiduelles, application de pratiques ou de procédés écoresponsables dans les processus de production.

Autres tâches, précisez : _____

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- Non
- Si non, pour quelle(s) raison(s) ?
- L'entreprise n'a pas besoin de compétences dans ces domaines, car elle ne voit pas d'intérêt à adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable ou à améliorer celles en place, ni à utiliser des technologies propres
 - Le personnel de l'entreprise possède déjà les compétences requises
 - L'entreprise manque de ressources financières pour embaucher du personnel
 - La priorité est accordée à la formation du personnel plutôt qu'à l'embauche
 - Personne n'a soumis sa candidature pour le poste
 - L'entreprise a de la difficulté à repérer le personnel qualifié sur les plateformes d'embauche et/ou à faire des recherches selon des critères précis
 - L'entreprise manque d'information ou de soutien pour structurer l'offre d'emploi et/ou l'embauche spécialisée
 - Autre raison, précisez :

19 Votre entreprise a-t-elle l'intention d'améliorer ses pratiques d'affaires écoresponsables ou sa démarche de développement durable, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois ?

- Oui → Passez à la question 20
- Non → Passez à la section 5

20 Dans les 12 prochains mois, quelles seront vos priorités en ce qui concerne le développement des compétences de votre personnel dans le but d'améliorer les pratiques d'affaires écoresponsables ou la démarche de développement durable de votre entreprise, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres ?

Une même personne peut effectuer plusieurs tâches.

Indiquez le niveau de priorité selon les tâches effectuées par le personnel de votre entreprise.

Tâches du personnel	Le développement des compétences est ...			
	non prioritaire	peu prioritaire	assez prioritaire	absolument prioritaire
<p>20.1 Direction et administration générale</p> <p>Ex. : Diriger la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, coordonner l'implantation d'une démarche de développement durable, décider d'intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au plan stratégique ou dans les investissements, suivre la performance environnementale, coordonner l'élaboration d'un plan de réduction de GES.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	↳ Indiquez la raison principale :			
	<input type="checkbox"/>	Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche		
	<input type="checkbox"/>	Contrainte budgétaire ou manque de ressources		
	<input type="checkbox"/>	Manque d'information ou de soutien		
	<input type="checkbox"/>	Absence de besoin perçu ou de pertinence		
	<input type="checkbox"/>	Autre raison		

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

	non prioritaire	peu prioritaire	assez prioritaire	absolument prioritaire
20.2 Marketing, ventes et communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ex. : Positionnement écologique d'une marque, sensibilisation des clients aux enjeux environnementaux, rédaction de rapports de développement durable, analyse de tendances écoresponsables.

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

	non prioritaire	peu prioritaire	assez prioritaire	absolument prioritaire
20.3 Comptabilité, finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ex. : Évaluation des coûts et des bénéfices environnementaux, évaluation financière de mesures de réduction des GES, gestion des investissements responsables.

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

	non prioritaire	peu prioritaire	assez prioritaire	absolument prioritaire
20.4 Dossiers juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ex. : Évaluation de clauses environnementales, expertise en certification environnementale, négociation de contrats écoresponsables, révision ou participation à un audit de conformité environnementale.

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

20.5 Informatique, numérique

Ex. : Gestion durable des données, optimisation des infrastructures informatiques, développement de solutions de technologies de l'information et des communications écoresponsables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

20.6 Ressources humaines

Ex. : Intégration des critères écoresponsables dans les offres d'emplois et critères d'embauche, recrutement de personnel qualifié en environnement, gestion des compétences en environnement, élaboration de formations en développement durable pour le personnel.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

20.7 Achats, approvisionnement

Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables, évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs, stratégies d'approvisionnement durable.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

20.8 Recherche et développement, design, conception

Ex. : Recherche et développement pour des matériaux plus écologiques, analyse du cycle de vie des produits, soutien à l'innovation pour l'écoconception et la réparabilité, développement de mesures de réduction des GES, conception d'emballages durables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

20.9 Logistique

Ex. : Optimisation des transports, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures, intégration de pratiques ou de procédés à plus faible émission dans le processus de production.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- Autre raison

20.10 Production, maintenance, gestion technique

Ex. : Optimisation des ressources, réduction de la consommation d'énergie, gestion des déchets de maintenance, gestion des matières résiduelles, application des pratiques ou des procédés écoresponsables dans les processus de production.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

↳ Indiquez la raison principale :

- Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- Manque d'information ou de soutien
- Absence de besoin perçu ou de pertinence
- Autre raison

21 Dans les 12 prochains mois, avez-vous l'intention de proposer des formations à votre personnel pour favoriser l'intégration du développement durable, de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres dans les tâches identifiées ?

- Oui, et l'entreprise a déjà une idée du ou des type(s) de formation envisagé(s)
→ Veuillez indiquer le(s) type(s) de formation envisagé(s) :
- Formation à l'interne
 - Formation lors de colloques ou de congrès
 - Formation par des fournisseurs ou des partenaires d'affaires (ex. : institutions bancaires)
 - Formation par des établissements d'enseignement
 - Formation offerte dans le cadre d'un programme gouvernemental québécois ou par une municipalité/MRC
 - Formation offerte dans le cadre d'un programme gouvernemental fédéral
 - Formation par un cabinet d'expertise-conseil ou par une équipe de formation externe
 - Autres, précisez : _____
- Oui, mais l'entreprise n'a pas encore choisi le type de formation
- Non, l'entreprise n'a pas l'intention de proposer des formations
- Je ne sais pas

22 Dans les 12 prochains mois, avez-vous l'intention d'ajouter à vos offres d'emploi et à vos critères d'embauche des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres ?

- Oui, ces compétences seront considérées comme une exigence
- Oui, mais ces compétences seront considérées seulement comme un atout
- Non, l'entreprise sous-traitera ces compétences auprès de consultants ou de consultantes
- Non, l'entreprise formera le personnel déjà en place
- Non, l'entreprise n'a pas besoin de ces compétences
- Non, l'entreprise ne compte pas embaucher dans la prochaine année
- Je ne sais pas

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Section 5 **Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte**

Le gouvernement du Québec a mis sur pied différents programmes d'aide financière afin d'aider les entreprises à réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

23 **Veillez cocher les programmes dont vous connaissez l'existence.**

Nom du programme	Description
<input type="checkbox"/> Bioénergies	Vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la bioénergie.
<input type="checkbox"/> Compétivert	Vise à améliorer la compétitivité des entreprises par l'adoption de technologies propres et de pratiques écoresponsables.
<input type="checkbox"/> Écocamionnage	Vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité dans le transport de marchandises.
<input type="checkbox"/> ÉcoPerformance	Vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises au Québec par la réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité et de conversion énergétiques.
<input type="checkbox"/> Fonds Écoleader	Soutient les entreprises qui souhaitent adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres.
<input type="checkbox"/> Mesure de formation de la main-d'œuvre	Vise à améliorer la compétitivité des entreprises en favorisant le développement des compétences du personnel de façon à améliorer son rendement et sa rétention.
<input type="checkbox"/> Programme ESSOR, volet 3	Vise à réduire l'empreinte environnementale des entreprises du Québec, notamment par l'adoption de technologies propres.
<input type="checkbox"/> Programme Valorisation des rejets thermiques	Vise à encourager la réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques au Québec, à réduire les émissions de GES et à réduire la consommation d'énergie.
<input type="checkbox"/> Solutions efficaces	Vise à optimiser la consommation d'électricité.
<input type="checkbox"/> Technoclimat	Soutient les projets de démonstration technologique en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES, soit pour le développement d'innovation précommerciale ou pour la mise à l'essai d'une technologie qui n'est pas encore sur le marché québécois.
<input type="checkbox"/> Transportez vert	Aide les entreprises, les municipalités et les organismes publics qui exploitent un parc de véhicules routiers à mettre en place des mesures qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES.

Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »